



**DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
COMMUNE DE LIVRON-SUR-DRÔME**



PLAN LOCAL D'URBANISME

DIAGNOSTIC

MAI 2017

SOMMAIRE

CHAPITRE I. DIAGNOSTIC	3
I - PREAMBULE	5
1- Présentation de la commune	5
2- Histoire	8
3- La révision du PPlan local d'Urbanisme	12
II - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	14
III - EQUIPEMENTS, RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES	15
1- Les équipements collectifs	15
2- les réseaux	19
3- les transports et déplacements	22
4- le stationnement	29
IV - LE PAYSAGE	31
1- Le socle paysager et le grand paysage	31
2- Les composantes paysagères	34
3- Les unités paysagères	42
4- Les ambiances et perceptions	48
5- Synthèse des enjeux paysagers	56
V - L'AGRICULTURE	57
1- Les données statistiques	57
2- La localisation des exploitations	58
3- Les surfaces cultivées	60
4- Les appellations et certifications	62
5- L'irrigation	63
6- Les pressions	65
7- Les perspectives d'avenir et les enjeux	65
VI - L'ENVIRONNEMENT BÂTI	67
1- Le patrimoine	67
2- Les typologies bâties	71
3- Les enjeux urbains et architecturaux	81

4-	Les disponibilités foncières en zone urbanisée	82
VII -	LA DÉMOGRAPHIE	85
1-	l'évolution démographique	85
2-	la structure par âge	86
3-	les ménages	87
VIII -	LES LOGEMENTS	89
1-	Évolution et structure du parc de logements	89
2-	Les caractéristiques des résidences principales	90
3-	Les logements spécifiques	92
4-	la construction de logements	93
5-	Le bilan du PLU : la consommation foncière	95
6-	Les objectifs du Programme Local de l'habitat (PLH) du val de drôme	98
IX -	LES ACTIVITES ECONOMIQUES	100
1-	l'emploi	100
2-	les activités	101
3-	la construction de locaux d'activités	110

Chapitre I. Diagnostic

État initial du site et de l'environnement

Diagnostic socio-économique

I - PREAMBULE

1- PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

1.1- Situation

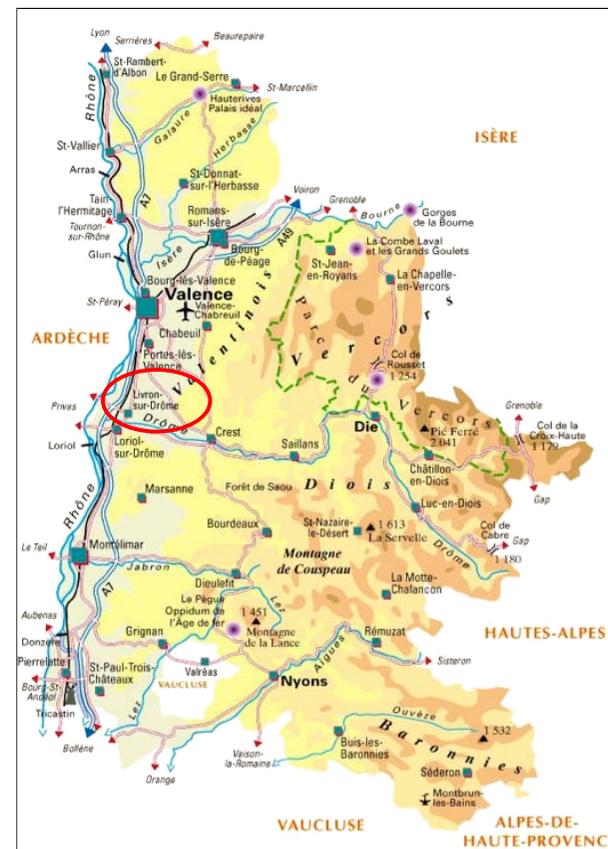
La commune de Livron-sur-Drôme se situe à la confluence de la Drôme et du Rhône, à l'Ouest du département de la Drôme.

Elle s'étend sur une vaste plaine alluviale de laquelle émerge nettement une série de trois collines calcaires.

L'agglomération s'est d'abord développée sur le flanc de la colline la plus proche du Rhône, constituant un village perché, pour ensuite s'étendre dans la plaine.

Située au carrefour des grands axes de circulation de la Vallée du Rhône (autoroute A7, nationale 7, voie ferrée) et des liaisons avec la Vallée de la Drôme vers Crest à l'est, et la Vallée de l'Yrioux vers Privas à l'ouest, la Commune dispose d'un tissu économique dynamique.

Son territoire comprend trois entités paysagères distinctes : au sud-est, un petit massif crétacé dominant la Drôme, à l'est des restes de terrasses alluviales constituant le « coteau », à l'ouest une vaste plaine s'étalant jusqu'au Rhône.



La commune est limitrophe avec les communes :

- d'Etoile-sur-Rhône au Nord,
- d'Allex à l'Est,
- de Grane et Loriol-sur-Drôme au Sud
- de la Voulte-sur-Rhône et Rompon (communes ardéchoises) à l'Ouest.

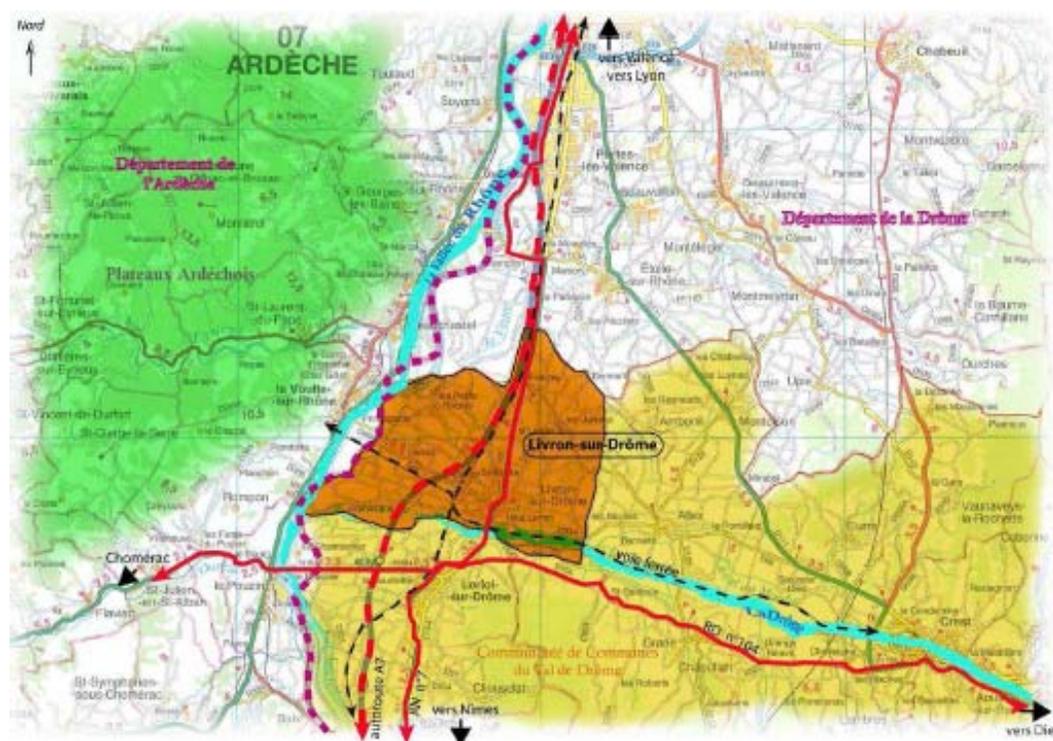
Elle appartient au canton de Loriol-sur-Drôme, et à la Communauté de communes du Val de Drôme.

La commune est située à une distance de 20 km de Valence, 30 km de Montélimar, et 120 km de Lyon et Grenoble.

Le ban communal couvre une superficie de 3 817 ha.

Au recensement INSEE de 2013, la commune comptait 8945 habitants et présentait une densité de population de 226,3 habitants au km².

Les habitants de Livron-sur-Drôme sont appelés les *Livronnais(es)*.



1.2- Intercommunalité : la communauté de communes du Val de Drôme

Source : <http://www.valdedrome.com>

Livron-sur-Drôme fait partie de la Communauté de communes du Val de Drôme, qui regroupe 30 communes réparties sur 4 bassins de vie de 29 818 habitants en 2013, et couvre 70000 ha.

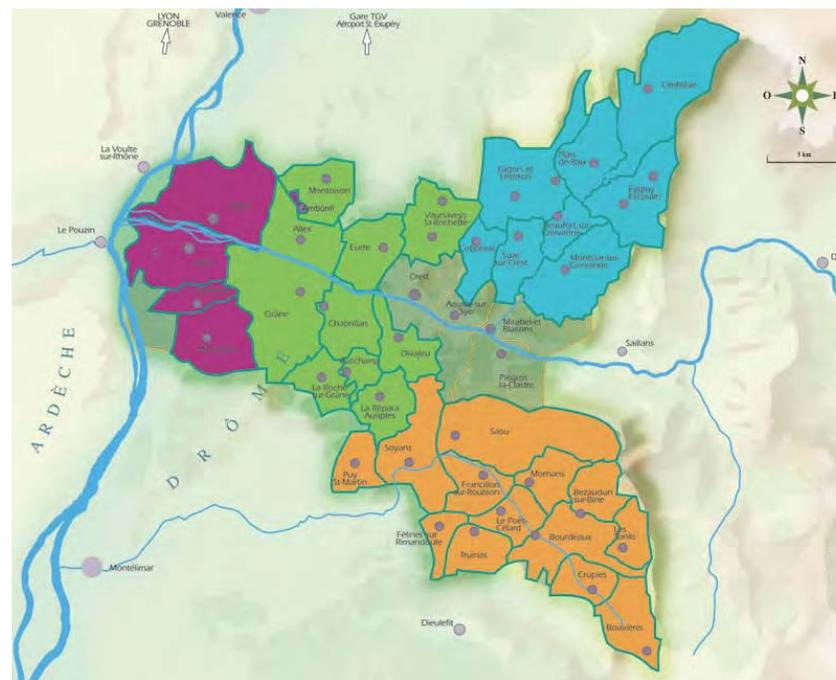
L'intercommunalité dans le val de Drôme existe depuis 1976. Le district (District Rural d'Aménagement du Val de Drôme), créé en 1987, devient communauté de communes en 31 décembre 2001.

Le 19 septembre 2006, le Conseil Communautaire a adopté de nouveaux statuts. Elle est désormais compétente dans les domaines suivants:

- Développement économique
- Aménagement de l'espace
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Équipements sportifs
- Action sociale et culturelle
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

Depuis le 27 mars 2017, la communauté de communes a également acquis la compétence PLU. Les communes en cours d'élaboration, comme Livron-sur-Drôme, peuvent néanmoins recevoir mandat pour mener à bout leur procédure.

Un Programme Local de l'Habitat (PLH) a été élaboré par la CCVD pour la période 2012-2018. Un bilan de mi-parcours est en cours de réalisation. Les orientations du PLU doivent être compatibles avec celles du PLH.



2- HISTOIRE

Source : Site internet de la commune
PLU de 2012

L'origine de Livron est attestée dès 1113, mais un habitat livronnais pourrait remonter à la civilisation romaine de par sa toponymie. Le nom ancien « *Castrum Liberonis* » aurait pour origine « le domaine d'un homme libre » ou « *Liber* ».

La Via Agrippa longe déjà le pied de la colline à cette époque. Au faîte de la colline, Livron n'est longtemps qu'un château entouré de quelques mesures. Mais son assise naturelle en fait vite une place très sûre, excellent refuge pour son seigneur l'évêque de Valence. En 1157, la possession de ce château fut reconnue à l'évêque de Valence par Frédéric Barberousse, empereur Germanique alors suzerain de la région. Très tôt aussi, la légende a fleuri sur ce lieu fort, battu par les vents : la Tour du Diable, accrochée au versant de Brézème, garde encore son mystère issu de faits étranges, rapportés par Gervais de Tilbury, en 1211, dans ses *Otia Imperialia*. « Cette tour était habitée par des êtres surhumains qui se réservaient la garde de la forteresse. Lorsqu'on introduisait, le soir, un soldat pour faire le guet, au lever du jour, celui-ci était retrouvé endormi au pied de la tour et cependant les portes étaient closes. Il n'avait rien vu, rien entendu... ».

A partir du XII^e siècle, La population s'accroît rapidement et voit ses droits reconnus au début du XIV^e siècle : les Livronnais obtiennent une charte de leur évêque en 1304. Ce XIV^e siècle allait être tragique : saccage du village lors des guerres entre petits seigneurs voisins, population décimée par la terrible peste de 1348, pillages et exactions des Routiers (soldats libérés par les trêves de la Guerre de Cent Ans). Livron se ramasse alors derrière une ceinture de murailles autour de la vieille ville.

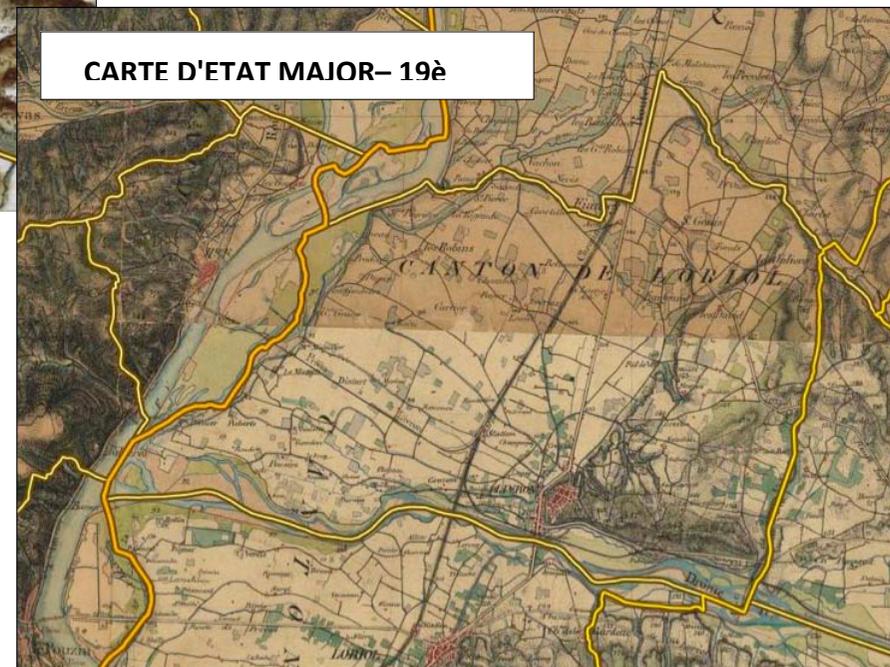
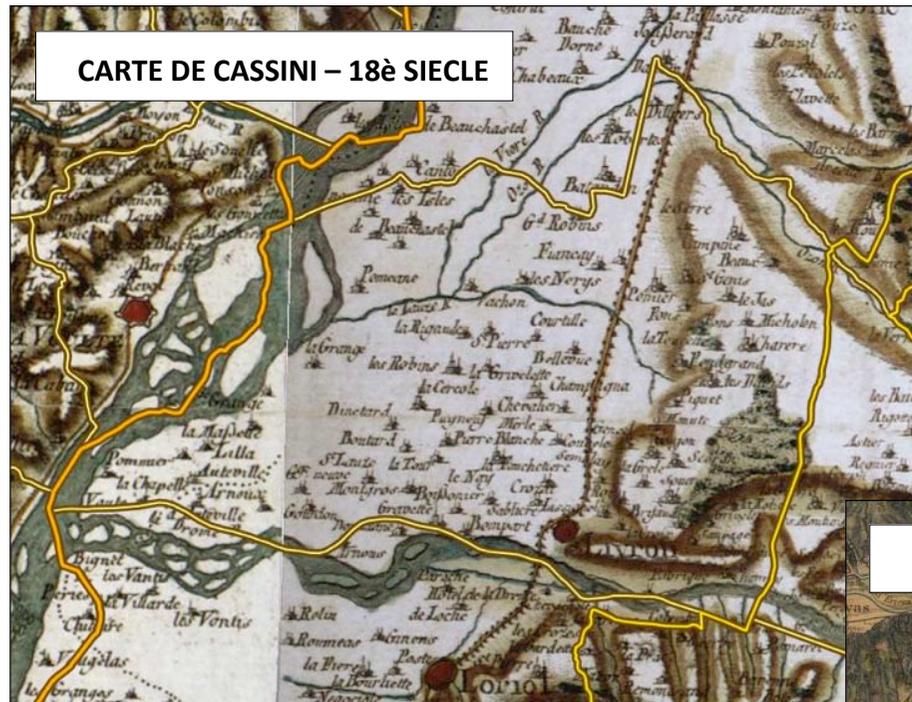
De 1032 à 1378, les régions situées entre Alpes et Rhône se trouvent placées sous l'autorité de l'Empire Germanique. A la fin du XIV^e, cette région, dont Livron fait partie, est cédée au Dauphin de France et devient le Dauphiné. En cette fin de Moyen-Âge, les marchés et les foires battent leur plein, les échanges s'organisent. On assiste à un tel essor de la ville, qu'aux alentours de 1500, elle déborde largement des murailles.

Au XVI^e siècle, une nouvelle enceinte est construite fixant les limites du "Bourg". Ces murs sont percés de quatre portes flanquées de solides tours assurant une très forte défense : La porte de la Barrière, au Sud, d'Empêchy à l'Ouest, de Chanal au Nord et de Tronas à l'Est.

Au XVI^e siècle les doctrines protestantes ayant gagné le Dauphiné et le Vivarais, de terribles luttes religieuses font rage. Lors de ces guerres de religion, Livron assiégée par les troupes de Henri III, repousse plusieurs fois les assauts de l'armée royale (1574-1575). Cet échec fait grand bruit et Livron, bastion protestant, devient célèbre.

Au XVII^e siècle, en lutte contre ces bastions protestants, Louis XIII et Richelieu ordonnent la démolition de toutes les murailles de Livron en 1623. Seule subsistera "la tour du diable" (Tour de Raspans) à laquelle personne n'osera toucher... Passée la gloire, les Livronnais doivent se remettre à vivre dans une ville dévastée où d'autres malheurs viennent s'ajouter : Encore la peste qui fait des coupes sombres dans la population, les

difficultés agricoles du milieu du siècle, les continuels passages de troupes, et, à partir de 1685, les persécutions religieuses qui suivent la révocation de l'Édit de Nantes.



L'horizon s'éclaircit vers le milieu du XVIII^e siècle : L'industrie de transformation de la soie est en plein essor : filatures, moulinsages, tissages et élevage du vers à soie créent de nombreux emplois. D'imposants bâtiments en témoignent encore à Livron et dans toute la Vallée de la Drôme. Le Rhône est alors un moyen commode d'acheminer les marchandises sur de nombreuses barques. Si celles-ci n'ont pas trop de difficulté pour descendre le fleuve, pour remonter le courant, elles doivent être tirées par de nombreux et lourds chevaux de trait. La batellerie sur le Rhône emprunte les chemins de halage et fait vivre les riverains du fleuve. Certains tiennent auberges et accueillent les mariniers, d'autres ont la charge des équipages de chevaux à renouveler.

En 1767 commence la construction du pont de pierre actuel qui enjambe la Drôme. Diligences, coches et charrettes peuvent enfin emprunter la Grande Route Royale (RN 7) sans se soucier des crues. Celles-ci avaient emporté plusieurs ponts et de nombreux convois qui empruntaient le passage à gué depuis 1521. C'est l'accroissement du trafic sur cette grande voie qui va être à l'origine du développement de la ville basse avec ses relais et ses auberges.

La crise économique générale des années 1787-1790 n'épargne pas Livron qui accueille bientôt dans l'enthousiasme la Révolution... Livron participe, comme partout en Dauphiné aux 1^{ers} Etats généraux de 1788 et à la 1^{ère} Fédération des gardes nationales de 1789 à Etoile.

Les années du Consulat et de l'Empire sont une période d'organisation : avec le premier plan cadastral en 1809, les parcelles de terrain sont réunies, les quartiers en campagne se développent. La moitié de la population y vit alors, notamment à St Genys, aux Petits Robins, et à Domazane.

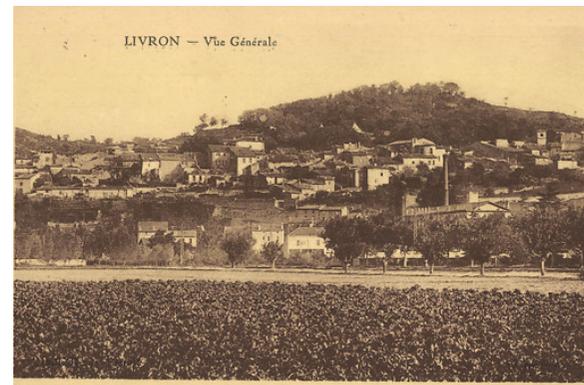
Des mutations économiques se font sentir avec l'essor des petites industries. Celles-ci se mécanisent en se servant de la force motrice du réseau de canaux qui sillonne toute la Commune. Un poste de télégraphe « Chappe » est établi au début du XIX^e siècle. Il permet la circulation des dépêches de l'Etat de Paris à Toulon.

Cette période va s'achever dans le bruit des armes avec le combat entre royalistes et impérialistes, sur le pont de Livron, le 2 avril 1815, alors que Napoléon revenant de l'île d'Elbe était entré à Paris.

Si le milieu du XIX^e est une période de développement intense pour Livron, c'est seulement après 1918, dans la période de l'entre-deux-guerres, que la « descente » des édifices publics et religieux va consacrer le rôle prépondérant joué par la ville basse.

Un autre combat fait rage aux abords de ce même pont dans la nuit du 16 au 17 août 1944. Un commando FFI fait sauter une de ces arches et coupe ainsi la retraite vers le Nord de la VII^e armée allemande. La célèbre victoire de « la bataille de Montélimar » en découlera directement. Aujourd'hui, l'ensemble du centre se rééquilibre, car si la ville poursuit son écoulement graduel vers l'Ouest et le Nord, le Haut est en pleine renaissance.





3- LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Livron-sur-Drôme a été approuvé le 3 septembre 2012. Une modification a ensuite été approuvée le 24 février 2014.

Malgré ces adaptations, le PLU opposable ne peut plus répondre aux objectifs de développement fixés par le PLH de la Communauté et doit être révisé afin d'intégrer les dispositions des lois ENE, ALUR, LAAAF et "Macron".

Ainsi, la municipalité a engagé par délibération en date du 26 octobre 2015 une procédure de révision générale du PLU.

Les objectifs ont été précisés dans cette délibération. Ils sont les suivants :

- Mettre en compatibilité le document d'urbanisme avec les dernières évolutions législatives et réglementaires
- Poursuivre la prise en compte de l'ensemble des risques identifiés à l'échelle du territoire
- Permettre un développement équilibré et rationnel de la commune
- Retravailler la définition d'un programme d'équipements publics
- Réinterroger les enjeux sous jacents à la ZPPAUP et la convertir en AVAP
- Étudier l'opportunité d'élaborer et le cas échéant d'annexer au PLU un Règlement Local de Publicité
- Réinterroger le statut de certaines voiries actuelles ou futures en vue d'optimiser et de rationaliser le fonctionnement urbain
- Favoriser les déplacements doux, développer les continuités piétonnes en intégrant les enjeux liés aux situations de handicap, poursuivre la valorisation des éléments du patrimoine
- Promouvoir les performances énergétiques et environnementales des opérations d'aménagement et des bâtiments
- Plus largement, mettre en compatibilité le document d'urbanisme avec diverses évolutions intervenues depuis la dernière révision et procéder à la correction d'erreurs matérielles.

Enfin, en 2016, la Commune a prescrit la modification n°2 du PLU qui porte sur un projet d'extension de l'entreprise GPA. Elle a été approuvée le 17 octobre 2016.

Cette procédure de révision générale du PLU est menée parallèlement à une révision de la ZPPAUP (transformation en AVAP). Les deux procédures étant réalisées conjointement, le rapport de présentation du PLU fera référence à l'AVAP, notamment dans son volet diagnostic.

Principales procédures	Objet principal de la procédure	Date d'approbation	Remarque
Création de la ZPPAUP		Arrêté Préfectoral 12/01/1995	
Révision du POS	Révision générale	DCM 22/03/2000	
Révision simplifiée n°1 du POS	Ouverture à l'urbanisation d'un site d'activité	DCM 27/12/2005	
Révision simplifiée n°2 du POS	Projet de carrière	DCM 14/09/2009	
Révision simplifiée n°3 du POS	Ouverture à l'urbanisation d'une zone d'activités (Eco parc de la Confluence)	DCM 21/12/2009	
Révision simplifiée n°4 du POS	Réhabilitation d'anciens bâtiments industriels (site BREZEME)	DCM 21/12/2009	
Révision du POS en PLU et du Zonage d'assainissement	Révision générale	DCM 03/09/2012	PLU non Grenellisé
Modification n°1 du PLU	Création secteurs Ab / Nh (meilleure prise en compte du bâti existant dans les zones agricole et naturelle...)	DCM 24/02/2014	PLU non Grenellisé
Révision du PLU + Révision de la ZPPAUP	Grenellisation / Poursuite urbanisation / Conversion de la ZPPAUP en AVAP	Prescriptions : 2 DCM du 26/10/2015	
Modification n°2 du PLU	Extension de l'entreprise GPA	DCM 17/10/2016	

II - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

=> cf. Chapitre 1 de l'évaluation environnementale

III - EQUIPEMENTS, RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES

1- LES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

1-1. Éducation

- **Petite enfance**

Diverses structures sont présentes sur la commune :

- 2 micro-crèches ("l'île aux papillons" et "l'île aux fleurs") et un lieu multi-accueil ("les petits galets"), gérés par la communauté de communes
- une crèche familiale, gérée par la CCVD.

- **Écoles primaires**

La commune dispose de 2 écoles maternelles et de 4 écoles élémentaires, réparties sur l'ensemble du territoire : centre bourg, Saint Genys, Petits Robins.

Par ailleurs, le groupe scolaire privé Anne cartier, de la maternelle au collège, est implanté sur la commune.

Les effectifs dans les écoles publiques ont été relativement stables ces dernières années :

	Nombre de classes en Maternelle	Nombre de classes en Élémentaire	Nombre total d'élèves
2012-2013	13	25	873
2013-2014	13	25	870
2014-2015	12	26	857
2015-2016	12	25	875

Chaque groupe scolaire dispose d'une cantine (service de restauration scolaire)

L'accueil périscolaire est également rattaché à chaque groupe scolaire.

Les récentes évolutions démographiques ne devraient pas engendrer de nouveaux besoins en terme de structures d'accueil à court et moyen terme.

- **Établissements secondaires**

Au niveau du collège public, les élèves de la partie sud du territoire sont dirigés à Loriol et ceux du nord à La Voulte. Pour le lycée, les élèves sont majoritairement dirigés à Valence.

- **Formation**

La commune accueille par ailleurs deux CFA :

- Le CFA BATIPOLE dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics,
- Le CFA Lucien RAVIT dans les secteurs de l'alimentation, l'hôtellerie restauration, la maintenance automobile, les soins à la personne.

L'internat du CFA a fermé. Aucune solution pour sa réouverture n'a pour l'instant été validée, mais plusieurs hypothèses sont portées à l'étude, notamment la création de petits logements qui pourraient être attribués aux élèves durant l'année scolaire et aux travailleurs agricoles saisonniers l'été.

1-2. Culture et loisirs

La Commune dispose actuellement notamment :

- D'une médiathèque située à l'arrière de la RN7,
- De la « Maison Pignal » en cours d'évolution : le projet prévoit le regroupement du pôle petite enfance et d'une école de musique,
- D'une salle socio-culturelle dans le bourg,
- D'un espace culturel dans l'enceinte de la mairie.

1-3. Sports

La commune dispose :

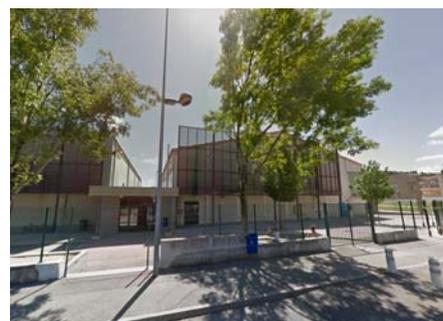
- De 2 gymnases, 4 stades, skate-park, tennis, bicross
- D'une piscine d'été
- Des terrains de pétanques
- D'un terrain "agility" (dans la plaine agricole, à l'ouest)
- De sentiers pédestres
- De pistes cyclables...



La Mairie



la Médiathèque



Gymnase Claude Bon



Piscine d'été

1-4. Médical et social

La commune compte plusieurs médecins généralistes, un centre d'imagerie médicale, un laboratoire d'analyses médicales ainsi que plusieurs professionnels de santé: kinésithérapeute, ostéopathes, orthophoniste, infirmiers, maison de santé Paul Goyard...

Trois pharmacies sont implantées dans la commune.

Enfin, un centre communal d'action social (CCAS) est rattaché à la mairie.

1-5. Espaces publics

La commune dispose de plusieurs parcs aménagés dans le centre-ville :

- Parc Pignal : situé devant la maison Pignal à proximité immédiate de l'École Daudet ;

- Parc A. Grangeon : à l'ouest de l'Hôtel de ville ;

- Parc Le Bosquet : situé à l'entrée sud de Livron, à proximité de la Drôme.

D'une manière générale ces espaces sont peu signalés et pourraient être mieux mis en valeur.

Aux Petits Robins, un parc boisé est situé au cœur du hameau.

A Saint-Genys, un espace commun existe en continuité des équipements sportifs situés à proximité de l'école.



Parc Grangeon



Parc – Les Petits Robins

Extrait du Rapport de présentation du PLU de 2012 (BEAUR)

LOCALISATION DES EQUIPEMENTS



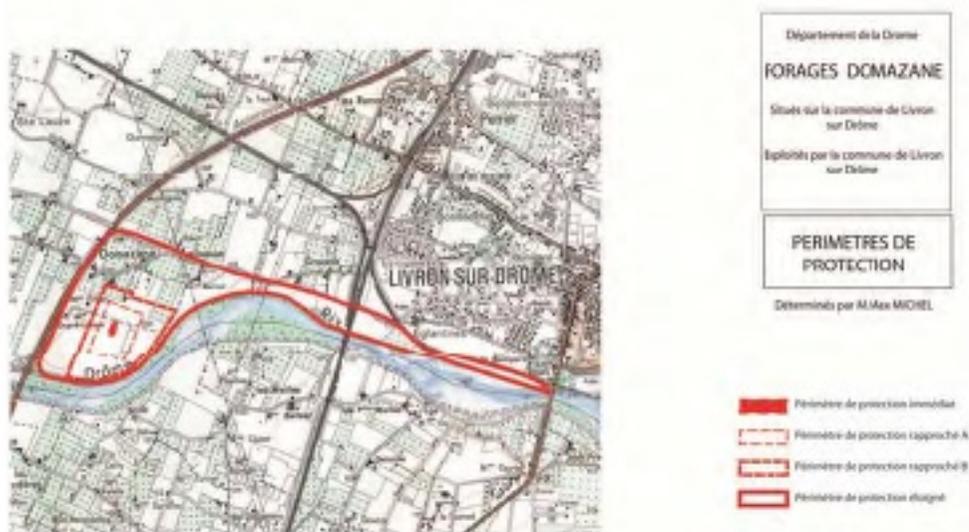
2- LES RÉSEAUX

• Le réseau d'eau potable

La distribution de l'eau potable est gérée par la SAUR (Montélimar).

La commune de Livron-sur-Drôme est alimentée par 2 sites de captage :

- Domazane, mis en service par arrêté préfectoral. Le volume annuel prélevé en 2016 est de 496 145 m³.
- Couthiol, captage de secours dont le régime administratif n'est pas encore officialisé. Le volume annuel prélevé en 2016 est de 17 570 m³.



En août 2016, le contrôle sanitaire, réalisé par le Ministère chargé de la Santé, a montré que c'était une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés : bactériologique et physico-chimique.

Le PLU doit s'attacher à vérifier l'adéquation entre le besoin de la population et la disponibilité de la ressource en eau potable tant en quantité qu'en qualité, à préserver l'intégrité physique et la qualité des ressources souterraines identifiées par l'agence de l'eau comme Zones d'Intérêt Actuel et Zones d'Intérêt Futur et à prendre en compte les périmètres de protection des captages.

• ***Le réseau d'assainissement***

• **Assainissement collectif**

La commune dispose d'une station d'épuration rénovée en 2008, calibrée pour 15 000 équivalents habitants théoriques. Elle a été dotée d'un dispositif innovant de séchage des boues (dans une serre solaire) permettant de réduire leur volume (et les odeurs) et de faciliter leur utilisation agricole dans le cadre du plan d'épandage suivi par la Chambre d'agriculture.

Cette station d'épuration est située au lieu-dit Saint Antoine. Elle dessert :

- l'ensemble du bourg, jusqu'au Haut Livron et à la zone d'activités de la Fauchetière,
- le coteau urbanisé (secteur de Rif de Vert),
- la zone d'activités de Fiancey et le hameau de St Genys,
- le hameau des Petits Robins.

Le zonage d'assainissement a été approuvé lors de l'élaboration du PLU.

• **Assainissement non collectif**

La carte d'aptitude des sols montre que la plupart du territoire communal présente des sols aptes à recevoir un assainissement (avec ou sans conditions) ; seuls les secteurs pentus (secteur Brézème et coteaux boisés) présentent des sols inaptes ou plutôt défavorables.

Cependant, le problème se pose pour les zones inondables dans lesquelles ce type de dispositif est incompatible.

un SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) a été mis en place début 2009. Il est géré en régie.

• ***Les déchets***

La gestion des déchets est prise en charge par la communauté de communes du Val de Drôme.

La collecte des ordures ménagères se fait tous les jours de la semaine à Livron-sur-Drôme, sauf les samedis et dimanches.

Concernant le tri sélectif, la collecte se fait aux 19 "points propres" situés sur la commune, comprenant trois colonnes de tri ou conteneurs semi-enterrés. Il existe également un conteneur de collecte des textiles, situé au niveau de la déchetterie.

Par ailleurs, une déchetterie intercommunale est implantée à Livron-sur-Drôme (Champagnat).

Enfin, afin d'encourager le tri, la communauté de communes :

- s'engage au côté du SYTRAD, dans la promotion du compostage individuel. Les composteurs sont disponibles au siège de la communauté de communes.
- Met gratuitement à disposition des habitants de la CCVD un broyat de déchets verts
- Distribue des kits de tri.

- ***La défense incendie***

Le réseau est celui de l'adduction d'eau potable.

A compléter : nombre de poteaux incendie, état des bornes, couverture du territoire...

En attente de réponses.

3- LES TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

La commune de Livron-sur-Drôme bénéficie d'un emplacement unique et stratégique au carrefour des axes routiers et ferroviaires nord-sud et est-ouest. La future déviation de la RN7 vient en outre renforcer ce positionnement, en facilitant l'accès aux 2 échangeurs autoroutiers proches (Loriol et Valence-Nord).

La commune de Livron se situe dans 3 systèmes de déplacements complémentaires et imbriqués : la commune, l'unité urbaine, la zone d'emploi. On peut y ajouter un quatrième qui correspond au trafic de transit qui emprunte l'A7 ou la RN7.

A l'échelle communale, les déplacements ont lieu principalement des zones d'habitat vers les zones d'activités et le centre-ville où se trouvent les commerces.

A l'échelle de l'unité urbaine, dont Livron constitue une des deux villes-centres avec Loriol, les pôles générateurs de déplacements sont les migrations des zones d'habitat des quatre communes de l'unité vers les zones d'activités de Livron, ainsi que probablement des Livronnais vers les zones d'activités de Loriol et vers le supermarché de l'unité urbaine, installée à l'entrée de Loriol, du côté de Livron.

A l'échelle de la zone d'emploi, Livron appartient à la zone d'emploi « Drôme Ardèche Centre ». De nombreux actifs de la commune vont donc travailler vers Valence, générant des déplacements pour la plupart en voiture : plus de 90% des actifs se rendent sur leur lieu de travail en voiture ou deux roues.

• Les infrastructures ferroviaires

Une gare est en service à Livron. Deux lignes TER la desservent :

- Valence - Die – Gap.
- Valence - Avignon : 6 fois par jour en semaine

Par ailleurs, la commune est à proximité de la LGV "Vallée du Rhône" (Paris-Lyon-Marseille), dont la gare la plus proche est à Valence.

• Les transports en commun

La commune de Livron n'étant incluse dans aucun périmètre de Transports Urbains, l'autorité organisatrice des transports est le Conseil Départemental.

Elle est desservie par une ligne régulière de cars :

Valence - Livron - Montélimar (n° 30) : 3 fois par jour dans chaque sens : de 7h à 19h30

Par ailleurs, le transport scolaire est organisé par le Conseil départemental.

• Les infrastructures routières

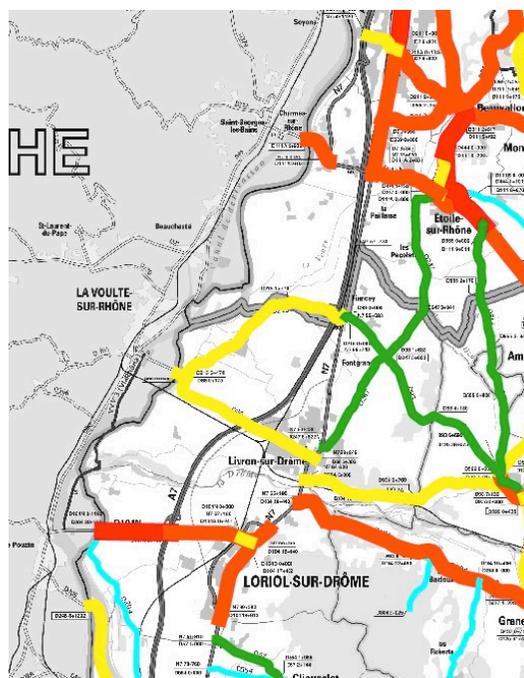
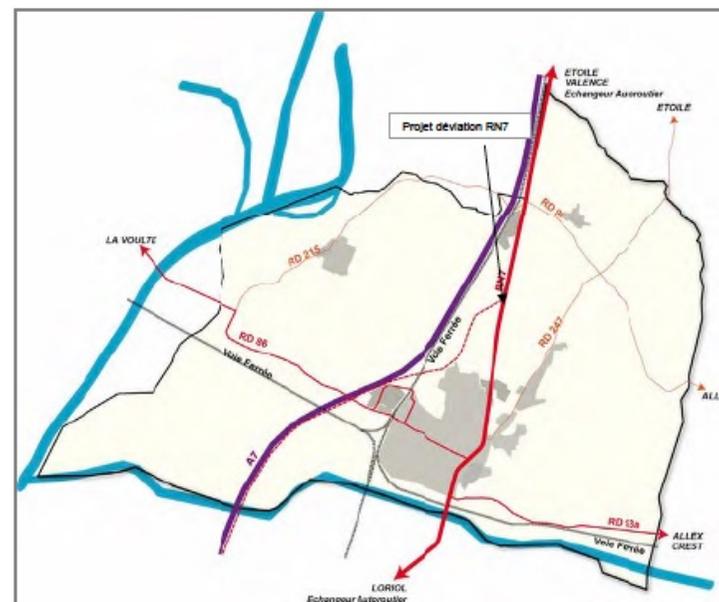
Le taux de motorisation des ménages livronnais s'élève à 90,6% au recensement de 2013. 45,5% de ces ménages disposent d'au moins 2 véhicules. La quasi-totalité des déplacements professionnels se font en voiture (90%)

Située dans l'axe rhodanien, la commune bénéficie d'une desserte routière importante. Elle est structurée par de nombreux systèmes viaries, d'échelle et d'importances différentes.

Le territoire est concerné par deux axes routiers nationaux Nord – Sud :

- L'autoroute A7. Deux échangeurs (Loriol et Valence Sud) se situent à moins de 15 km de la commune,
- La nationale 7, classée à grande circulation.

Les routes départementales 86, 247, 93 et 93a relient Livron à Etoile, Allex et la Voulte. La RD 215 relie la RN7 au niveau de Fiancéy à la route de La Voulte : elle traverse les Petits Robins.



Les derniers comptages du trafic moyen journalier réalisés par le CD Drôme en 2014 font état de:

- 500 à 1499 véhicules par jour sur la route de Fontgrand (D247) et sur la RD93 (de Fiancéy à Allex)
- 1500 à 2999 véhicules par jour sur la route du Val de Drôme (RD93A), sur l'avenue A. Mazade et la route de la Voulte (RD86 et RD215).

Direction des routes – CD Drôme- trafic 2014- extrait



L'Etat a décidé la réalisation d'une déviation de la RN 7 autour de Livron/Loriol. Cette déviation sera réalisée en voirie interurbaine 2x1 voies (avec des aires de dépassement ponctuelles) et passera à l'ouest du centre ville.

Elle sera raccordée à la RN7 puis à la RD 86 par des rond-points.

La RN 7 supporte un trafic de l'ordre de 15 430 véhicules par jour avec environ 8 à 11% de poids lourds. Le report du trafic sur la déviation contribuera à améliorer le cadre de vie, notamment au niveau des nuisances sonores et de la pollution de l'air.

Au niveau de Livron-sur-Drôme, le trafic actuel sur la RN7 est d'environ 6050 véhicules/jour dans chaque sens.

La mise en place de la déviation devrait détourner près de la moitié de ce trafic.

En plus des axes d'importance nationale ou départementale, le territoire communal est quadrillé par un réseau de voiries communales.

L'autoroute et les voies ferrées génèrent des coupures entre les parties est et ouest du territoire : les ouvrages de franchissement de ces axes constituent donc des goulots d'étranglement difficiles à élargir ou à multiplier.

Le passage de la route de la Voulte sous la voie ferrée pour arriver au centre bourg constitue l'étranglement le plus problématique en raison du trafic de cet axe et en perspective de la mise en œuvre de la déviation.

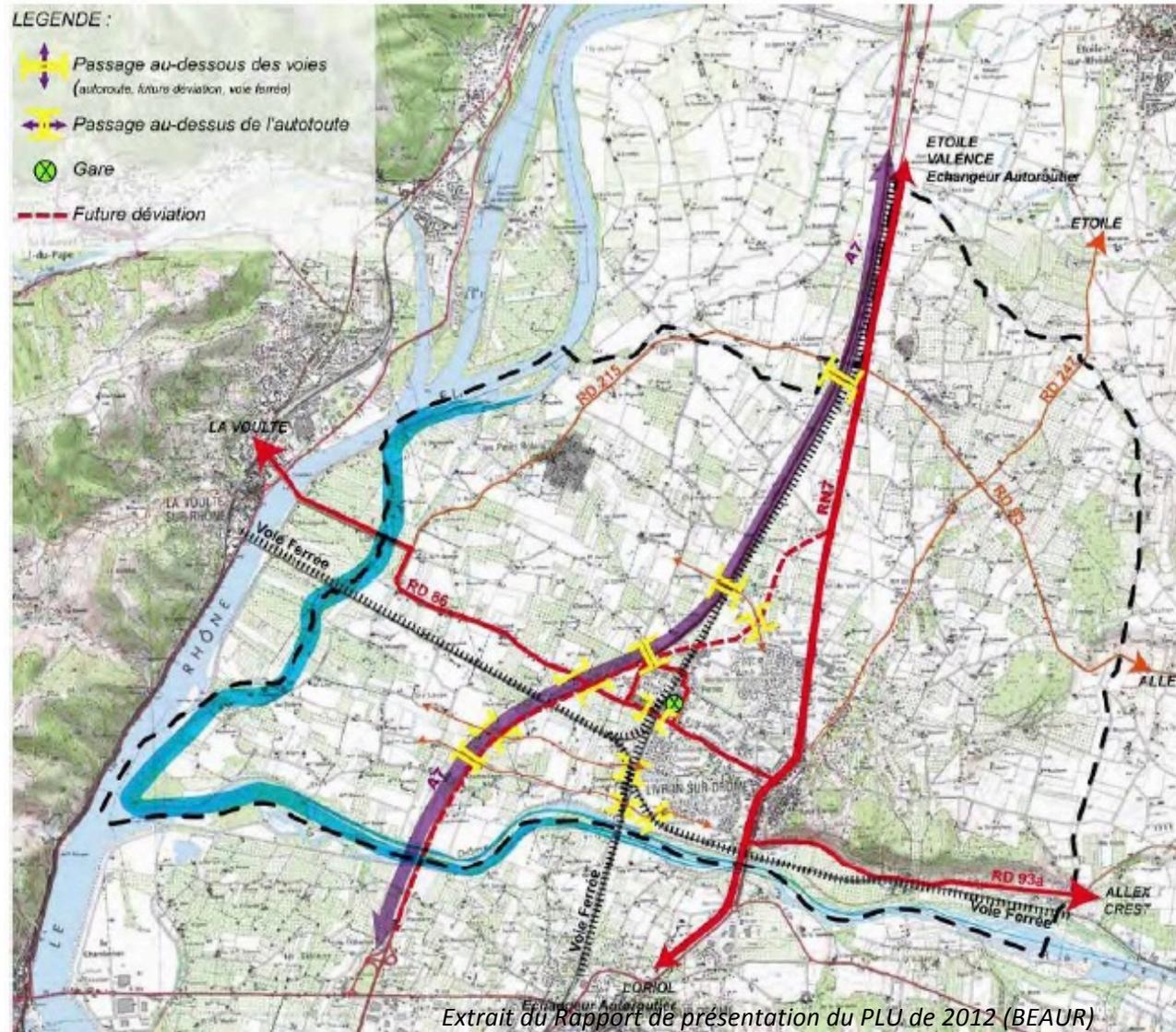
Dans le bourg, le réseau de voies souffre d'un manque de hiérarchisation et de lisibilité.

Elles ne sont pas toujours adaptées à leur usage :

Une des voies les plus fréquentées (route de La Voulte) est aussi l'une des moins large et sur laquelle les espaces piétons et/ou vélos sont irrégulièrement aménagés.

à l'inverse certaines voies présentent une chaussée très large, sans nécessité, et des bas-côtés non aménagés.

Une étude de requalification du centre ville et de hiérarchisation du réseau viaire est en cours.



- **Les transports alternatifs**

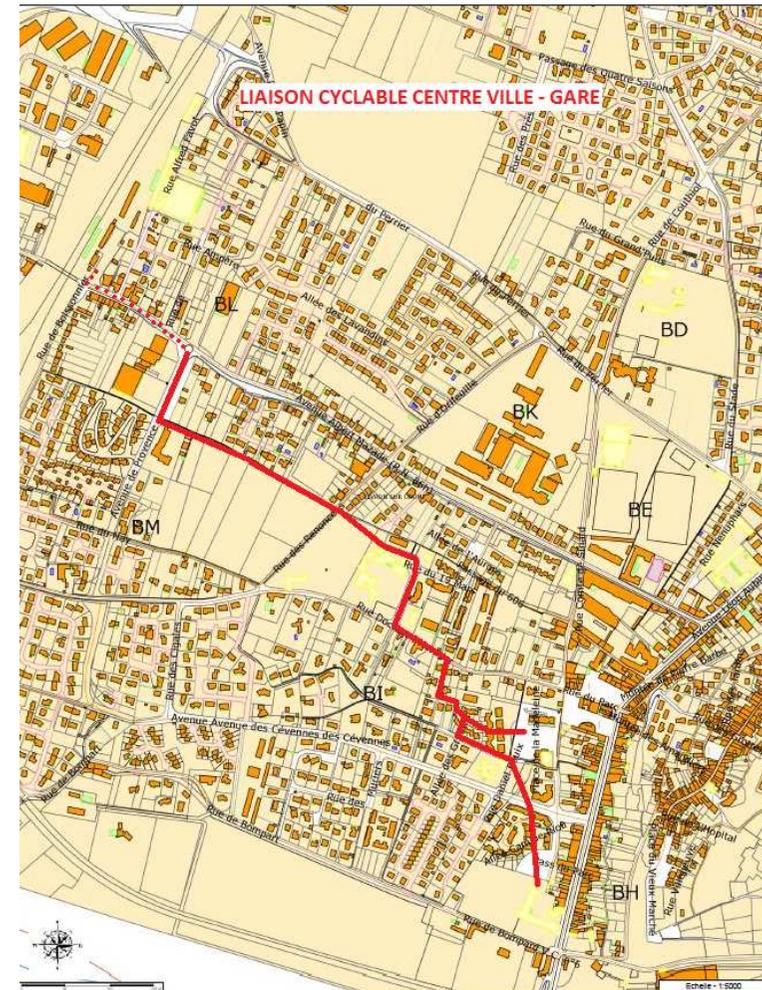
La région Auvergne – Rhône-Alpes et le Département ont mis en place un réseau d'aires de **covoiturage**, dont une est implantée dans le centre de Livron-sur-Drôme.

- **Les modes de circulation douce**

D'une manière générale, les itinéraires piétons et cycles sont insuffisants entre les quartiers et le centre ; seules quelques portions de voies sont aménagées. Une réflexion devra donc être menée dans le cadre de cette révision afin d'améliorer les liaisons douces entre quartiers.

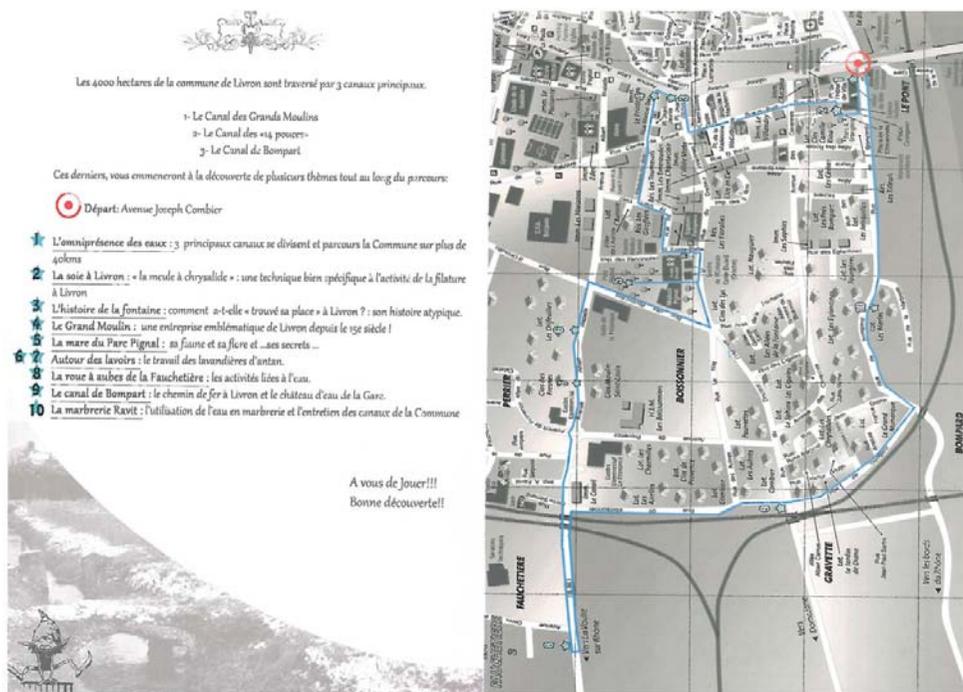
Un projet est à l'étude afin de relier le centre ville à la gare.
Le tracé a été validé (plan ci-contre).

Un autre projet de voie douce reliera longera le canal jusqu'au stade.



En revanche, la commune est bien dotée en sentiers de promenade pour le tourisme et le loisir :

- le circuit des canaux Livronnais : Un parcours de 6 kms au fil de l'eau (2h30 environ de marche douce) et des panneaux thématiques permettent à chacun de découvrir les curiosités liées aux canaux livronnais.



Brochure de l'Office de Tourisme de Livron-sur-Drôme

L'office de tourisme du Val de Drôme a recensé de nombreux itinéraires de randonnées et promenades, à pieds ou à vélo, et a édité pour certains des topoguides :

- la randonnée de la crête de Brézème
- la randonnée de l'île de Prentegarde
- la randonnée de la confluence Drôme – Rhône.
- Les circuits VTT de Livron au Petits Robins, le Tour du Mont Rôti, la tour du Diable.
- la *ViaRhôna* : itinéraire cyclable et piétonnier de près de 700 km qui relie le lac Léman à la mer Méditerranée. L'itinéraire La Voulte - le Pouzin permet de traverser la rivière Drôme (entre Livron et Loriol)

- la véloroute "VéloDrôme" : de la passerelle ViaRhôna au centre de Livron-sur-Drôme (7 km), et du Haut-Livron à Alex (8 km).
- Le projet d'itinéraire de grande randonnée : "Sur les pas des Huguenots" : en 2014 la CCVD a lancé une étude concernant un itinéraire associé provenant des Cévennes. Ce tronçon, long de 330 km est maintenant identifié et historiquement étayé. Il relie Mialet dans le Gard à Die dans la Drôme. Ce nouvel itinéraire culturel de randonnée sera prochainement ouvert au public.



Brochure – itinéraire VéloDrôme

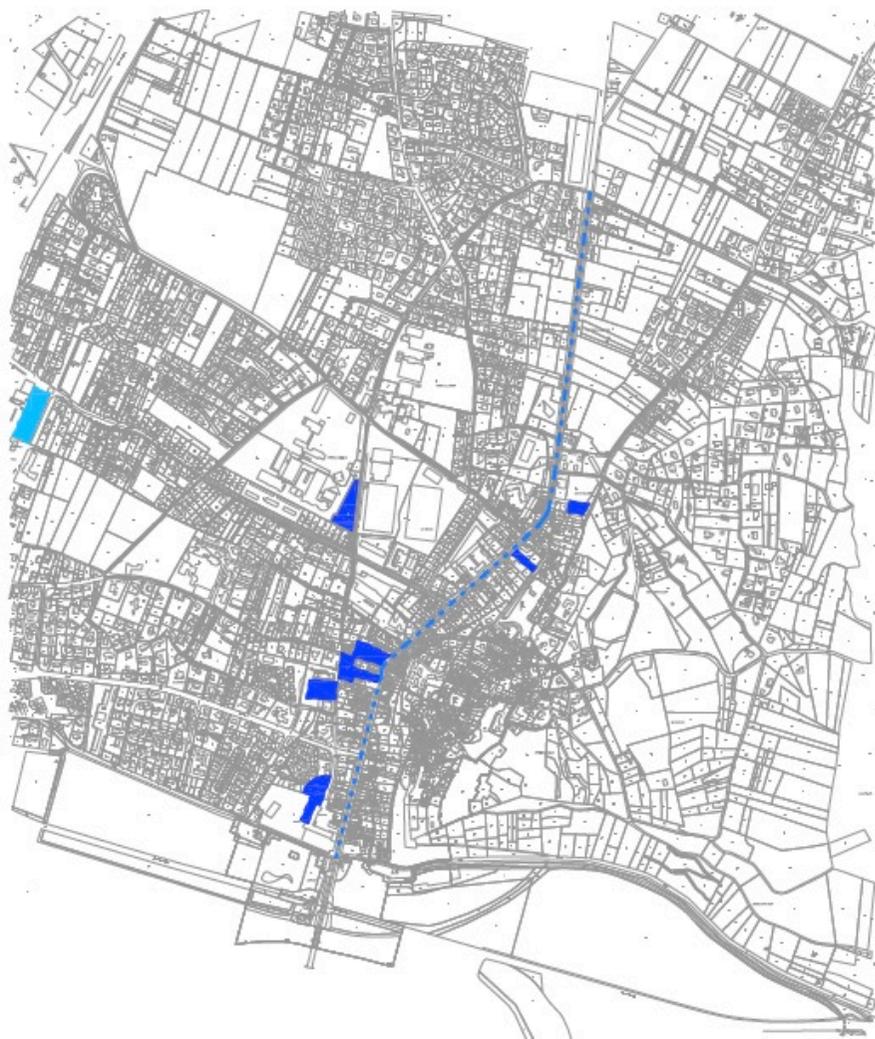


Projet – itinéraire "Sur les pas des Huguenots"

4- LE STATIONNEMENT

Extrait du rapport de présentation du PLU de 2012, mis à jour en 2017

La RN7 concentre commerces, équipements collectifs, services et stationnements, et a également une fonction de transit routier de niveau national.



LOCALISATION	NOMBRE DE PLACES
Place Jean Jaurès	60 places
Place de la Madeleine	80 places
Place Lamartine	20 places
Place Sibourg	20 places
Place A. Briand	25 places
Pasteur	20 places
Mairie	120 places
Deuille	20 places
RN 7	160 places
Gymnase	105 places
Stationnement privé av. de Provence	100 places
Stationnement réservé ou entrées de garages	45 places

Elle concentre également les problèmes de circulation et de stationnement qui peuvent être rencontrés sur la commune :

- d'une circulation très chargée aux heures de pointe durant toute l'année, on aboutit à une saturation aux périodes de migrations touristiques (vacances scolaires) ;
- pour les habitants cette situation complique la vie quotidienne, cependant la future mise en œuvre de la déviation permettra de régler une partie des problèmes saisonniers.

La commune dispose d'un potentiel de stationnement important en centre-ville. Cependant les problèmes de stationnement sur la RN7 sont régulièrement évoqués par les habitants et les commerçants.

Dans le cas de Livron, 525 places de stationnement sont recensées autour ou à proximité de la RN7.

Il s'agirait donc d'inciter les utilisateurs de longue durée à utiliser les stationnements à l'arrière (place de la Maire, Gendarmerie, places de la Madeleine, Sibourg et Lamartine...). Un projet de requalification du centre est en cours d'étude sur ce secteur.

Un passage piéton ("passage du parc") entre la mairie et la RN7 a été réalisé, il permet une meilleure utilisation du parking.

On dénombre également une centaine de places de stationnement à proximité du pôle sportif (gymnase et stades).

Bien qu'étant privé, on peut mentionner la centaine de place de stationnement proposée à proximité des commerces et services de l'avenue de Provence.

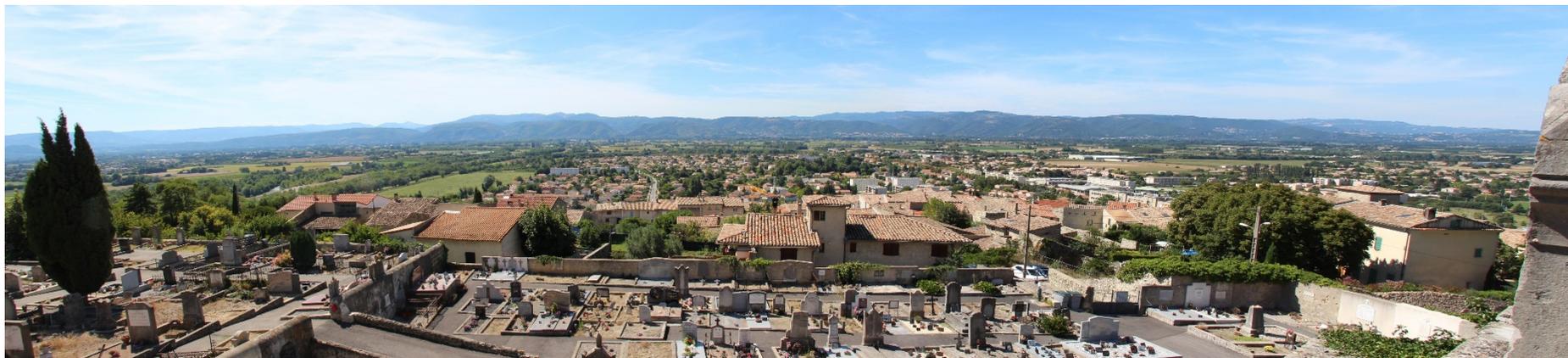
Enfin, l'offre de stationnement dans le quartier de la gare SNCF est limitée. Dans la perspective d'un développement des trajets ferroviaires, des espaces de stationnement à proximité de cette infrastructure devront être trouvés et aménagés.

IV - LE PAYSAGE

1- LE SOCLE PAYSAGER ET LE GRAND PAYSAGE

A l'échelle de la Région Rhône-Alpes-Auvergne, la commune de Livron-sur-Drôme appartient à deux grandes unités paysagères (cf. observatoire des paysages en Rhône-Alpes, DREAL Rhône-Alpes) :

- La plaine de Valence et la basse vallée de la Drôme : paysage organisé autour de grands équipements
- L'agglomération de Livron : paysage urbain et péri-urbain.



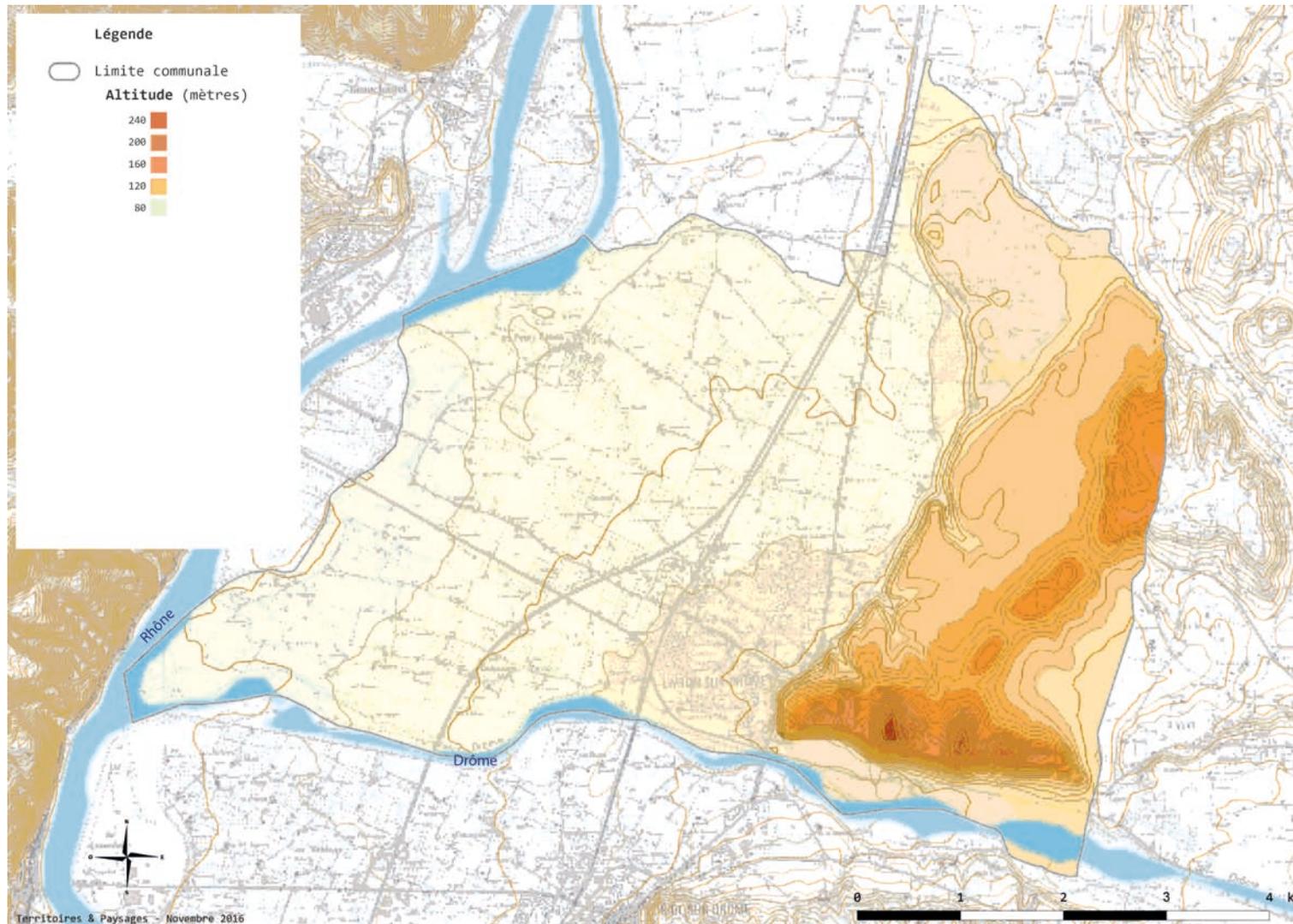
Un socle paysager lisible, en lien avec le grand paysage

1-1. Un socle paysager organisé par la plaine de Valence et la basse vallée de la Drôme

Le territoire de la commune de Livron est limité dans toute sa partie Sud par la Drôme et par le lit majeur du Rhône à l'Ouest. Les plaines alluviales de ces deux cours d'eau constituent l'essentiel du socle paysager communal. Seul le village originel du Haut Livron souligne l'éperon rocheux dessiné par des falaises abruptes qui dominent la RN7 à l'Ouest et marquent les bords de la Drôme au Sud.

Cette configuration du socle paysager place le vieux village dans un jeu de rapport visuel omniprésent depuis le Nord, l'Ouest et le Sud. La silhouette villageoise coiffée de ses arbres se détache dans le paysage. L'horizontalité de la plaine agricole porte loin le regard qui s'arrête sur les premiers reliefs, dont le village de Livron. Les collines qui rythment la partie Est du territoire communal composent un paysage plus changeant, dans lequel la ruralité domine. La présence des hameaux, fermes et grandes bastides ponctuent le maillage agricole qui forme un patchwork coloré où l'on retrouve vignes et céréales entrecoupés de bois et bosquets.

Le site comme la situation du territoire communal de Livron s'inscrivent avec continuité à l'échelle du grand paysage. A l'Ouest, la plaine agricole appartient à l'ensemble plus vaste des plaines du couloir rhodanien. A l'Est, les collines annoncent les premiers reliefs avec en toile de fond le massif du Vercors. La position du village ancien et actuel souligne, encore, la transition entre ces deux ensembles. En ce sens, l'organisation de la trame batie est à accompagner dans ses extensions comme dans ses volumes.



le socle paysager de la commune de Livron-sur-Drôme : un paysage promontoire

1-2. Des liens visuels sur des reliefs repères : la vallée du Rhône et la montagne de Crussol, le Vercors, les premiers reliefs ardéchois

Les vues sur le grand paysage permettent de localiser la commune et la positionner visuellement par rapport aux reliefs structurants environnants :

- Au Nord, la vallée du Rhône et la montagne de Crussol, l'ardéchoise, qui fait face à la Valence, la drômoise
- A l'Est, les reliefs cubiques caractéristiques du massif du Vercors qui animent au loin l'arrière plan du champ visuel
- A l'Ouest, les reliefs ardéchois qui bordent le Rhône et ferment les vues.

Ces perspectives constituent des points de repères à l'échelle du grand paysage. Au-delà de leur fonction repère et de positionnement géographique, ces reliefs forment le grand écrin paysager dans lequel s'inscrit la commune. Ils caractérisent le paysage en lui donnant son identité régionale. A ce titre, les vues sur le grand paysage depuis Livron sont à préserver.



Des liens visuels sur des reliefs repères : la vallée du Rhône et la montagne de Crussol, le Vercors, les premiers reliefs ardéchois

2- LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES

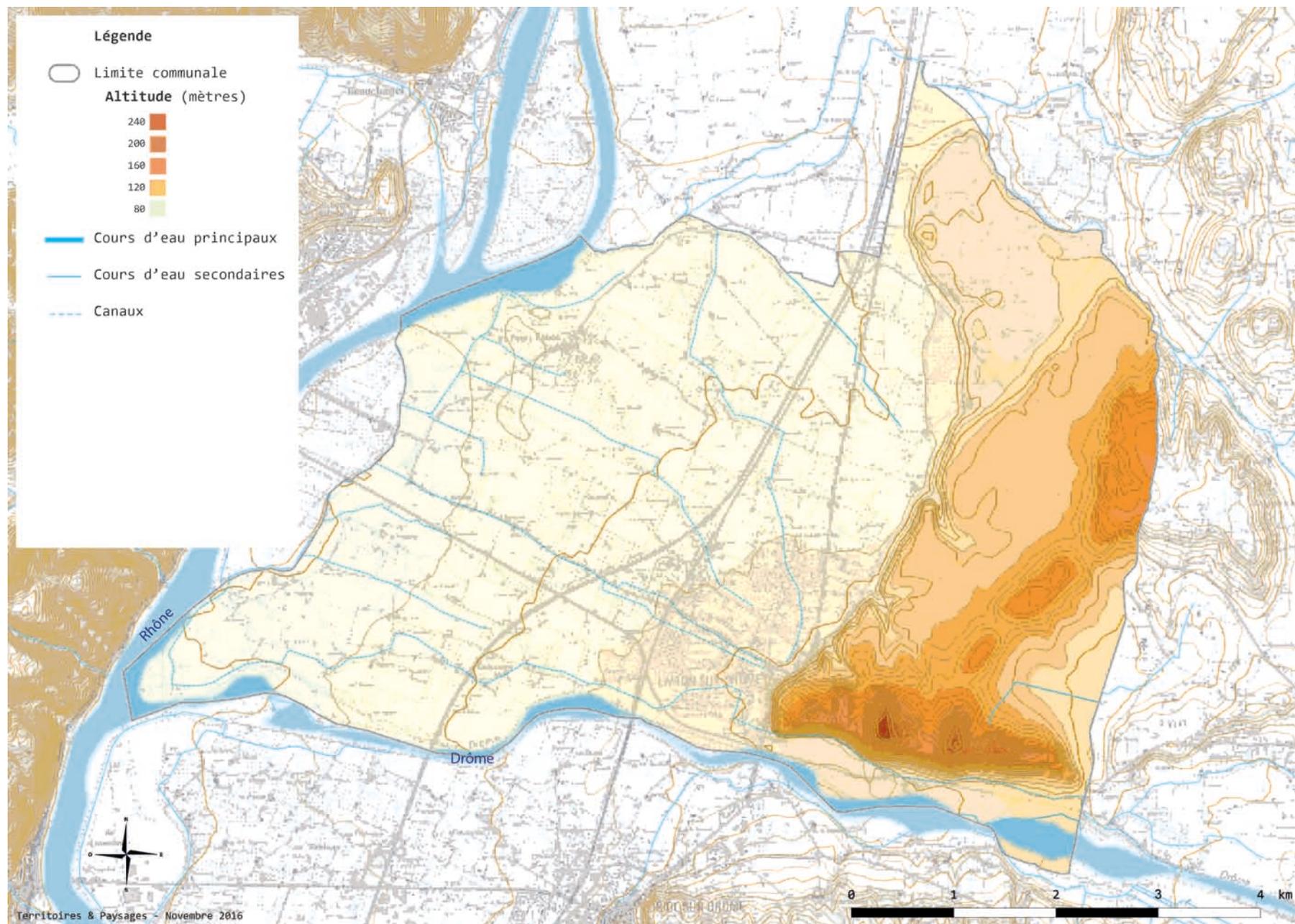
2-1. Le relief et l'hydrographie

La commune de Livron présente un relief de transition d'organisation Est – Ouest. Les collines qui occupent le tiers Est du territoire communal disparaissent à l'Ouest par une vaste plaine alluviale au confluent du Rhône et de la Drôme. La transition entre ces deux ensembles est marquée par l'implantation originelle du village, le passage des principales voies de communication et les extensions urbaines.

L'Est des collines forme une unité de relief peu élevée où le paysage est compartimenté par ces reliefs aux formes douces, le plus souvent boisés. Le patchwork des terres agricoles ouvre le paysage animé par la présence de fermes et batisses ponctuelles et hameaux, comme celui de St Genys au Nord-Est.

La plaine alluviale de l'Ouest forme une unité par son horizontalité soulignée par la couverture agricole. Les céréales alternent avec les vergers de fruitiers. L'ensemble est quadrillé par un réseau hydrographique dense où se mêlent ruisseaux et canaux. On note un nombre important de fermes, batiments agricoles et habitations ponctuelles regroupées en hameau plus imposant « Les Petits Robins » situé au Nord-Ouest de la plaine.

Enfin, si à l'Ouest les bords du Rhône sont soulignés par de la végétation, des zones humides, quelques secteurs agricoles et une zone d'exploitation de matériaux du fleuve, les bords de la Drôme au Sud-Est du territoire communal sont occupés par quelques habitations, certaines traditionnelles à l'image du mas situé au lieu-dit Brézeme, implantées en contre-bas du coteau mis en valeur par la présence du vignoble, appellation Côtes du Rhône, qui a pris le nom du lieu-dit Brézeme.



Hydrographie. Un paysage sillonné par un réseau hydrographique dense où se mêlent ruisseaux et canaux

2-2. Les structures végétales : spontanée et d'accompagnement

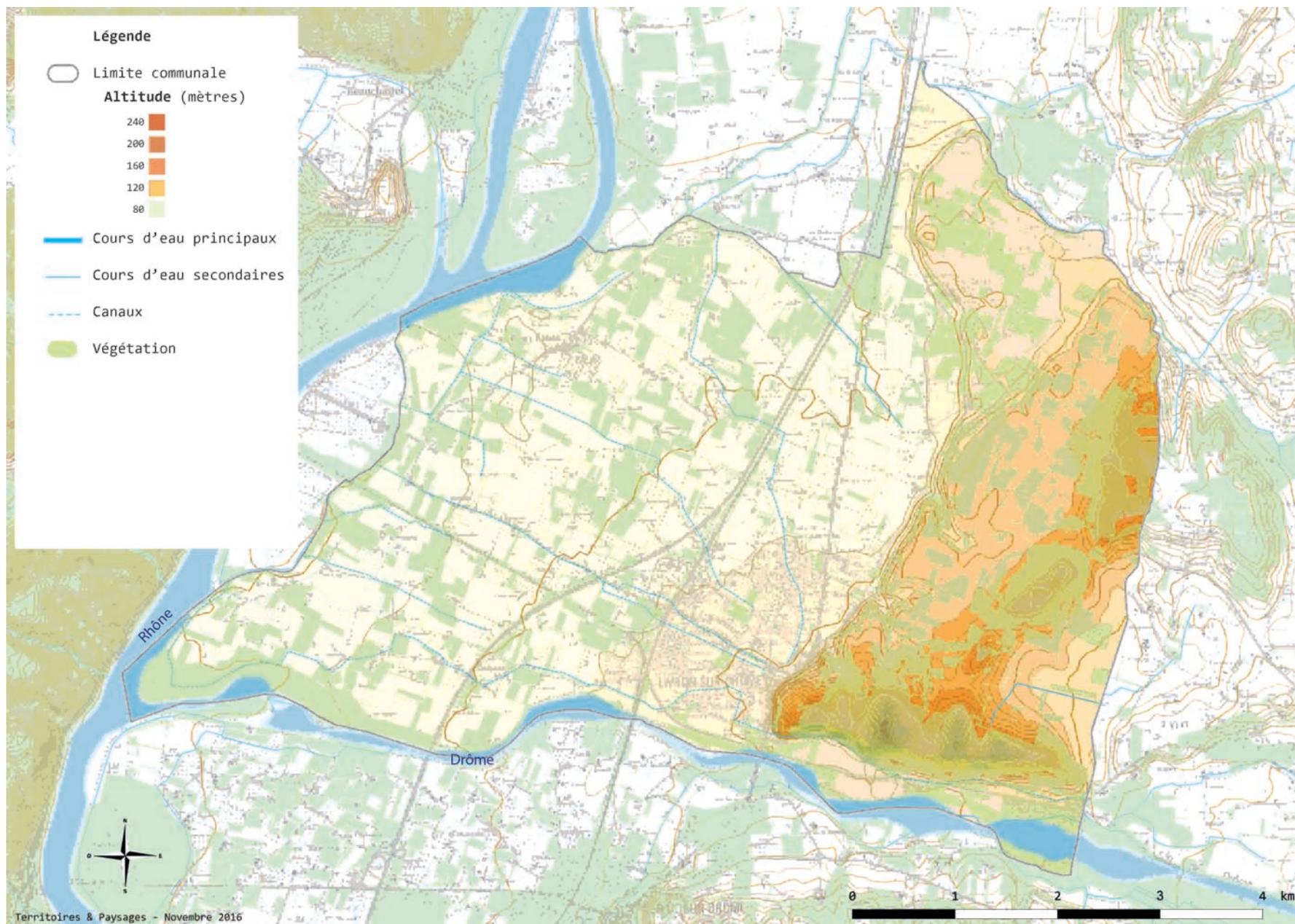
La présence de l'eau comme les formes du relief participent à la diversité des structures végétales.

La végétation spontanée se retrouve dans des secteurs bien distincts :

- Le long des cours d'eau, elle souligne les berges et les zones humides. Elle compose les ripisylves souvent formées par des arbres de hautes tiges : peupliers, saules, aulnes. Les ripisylves constituent des linéaires de végétation lisibles dans le paysage qui marquent la présence de l'eau et apportent ombre et fraîcheur ;
- Sur les parties hautes des collines, les bois coiffent et habillent les parties sommitales des reliefs et composent de cette manière un arrière plan constant dans le champ visuel ;
- En alternance entre les parcelles agricoles, les bosquets et arbres ponctuent le maillage agricole. Ils amènent une diversité végétale, rythment la géométrie des parcelles et constituent des points d'appels du regard.

La végétation d'accompagnement se retrouve à proximité des habitations, souvent sous forme de parcs ou de grands sujets (cèdre, chêne ou tilleul) qui soulignent la présence d'une bâtisse traditionnelle. Certains arbres ponctuels marquent dans le paysage la présence d'un cabanon agricole, souvent associés à la construction pour l'ombre apportée. On retrouve également des linéaires de haies aux abords des parcelles agricoles, en accompagnement des cultures notamment pour leur rôle brise vent.

Cette diversité végétale est à maintenir. Elle participe à la richesse et la variété du paysage communal. Elle constitue des réservoirs floristique et faunistique favorables à la biodiversité tout en formant des corridors écologiques qui dépassent l'échelle communale.



Structures végétales. Une mixité paysagère liée à la diversité des structures végétales

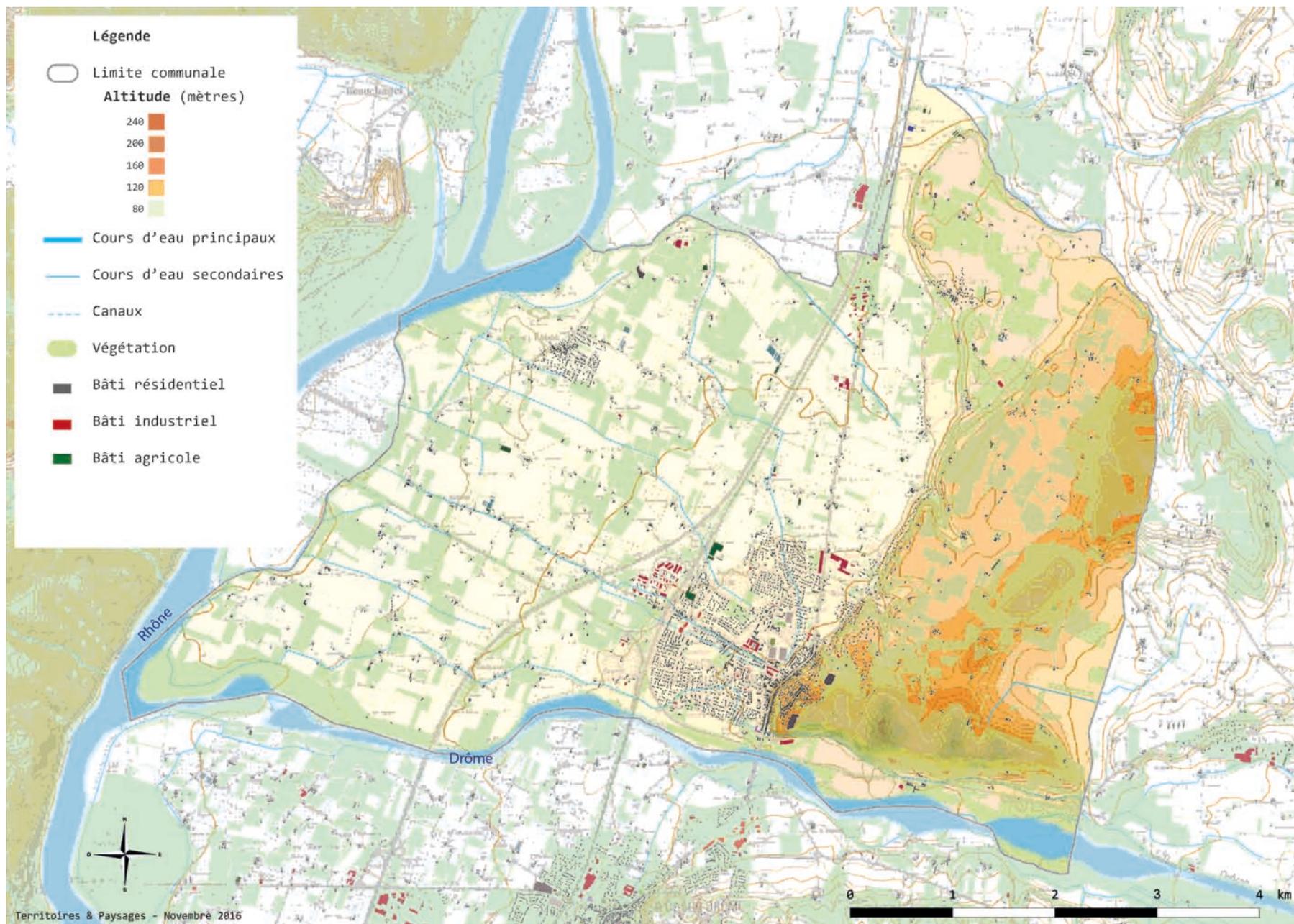
2-3. Le bâti : l'habitat ancien, traditionnel groupé ou ponctuel / le bâti agricole, industriel et commercial

La commune présente deux types de bâti : un bâti ponctuel dispersé à vocation résidentielle ou agricole et un bâti groupé formant le noyau villageois et ses extensions ou des hameaux bien distincts du centre urbain.

Le bâti ponctuel se retrouve sur l'ensemble du territoire communal. Il se compose de mas, batisses et fermes agricoles formant par endroits de beaux ensembles par leur architecture traditionnelle. Les façades comme les murs de clôture sont notamment composés de galets roulés du Rhône, les toitures en tuiles de terre cuite canal avec double ou triple génoises de finition. Ces techniques traditionnelles se retrouvent jusque dans les cabanons agricoles qui ponctuent les terres agricoles. Les maisons d'habitation de style architectural plus récente parfois « emprunté » à la Provence (cf. photo 132) se détachent dans le paysage. Elles témoignent de l'attractivité de la commune mais rompent bien souvent, par leur forme et leur couleur, l'harmonie d'ensemble.

Le bâti groupé s'est historiquement implanté sur l'éperon rocheux qui domine la vallée de la Drôme et sa plaine alluviale humide, favorable aux cultures. Le bâti industriel et commercial prend logiquement place le long des principales voies de communication. Dans le cœur du village, la RN7 est jalonnée d'un bâti résidentiel mitoyen où le rez-de-chaussé est le plus souvent transformé en commerce. Les espaces publics, places et parkings, sont également des lieux gagnés par une activité économique tertiaire : principalement banques et agences immobilières. Les locaux industriels s'égrenent le long de la RN7 en direction du Nord pour former une zone d'activités en limite de commune au lieu-dit le Fiancey. Les volumes restent simples et de faible hauteur. Ils ferment les premiers plans en direction de la plaine agricole sans occulter le regard au loin sur le grand paysage et notamment la silhouette du vieux Livron.

Le principal enjeu paysager pour le bâti et la trame urbaine est de maîtriser les hauteurs et les volumes des nouvelles constructions tout en veillant à respecter les teintes naturellement présentes dans la palette paysagère : brun de la terre, ocre des galets...



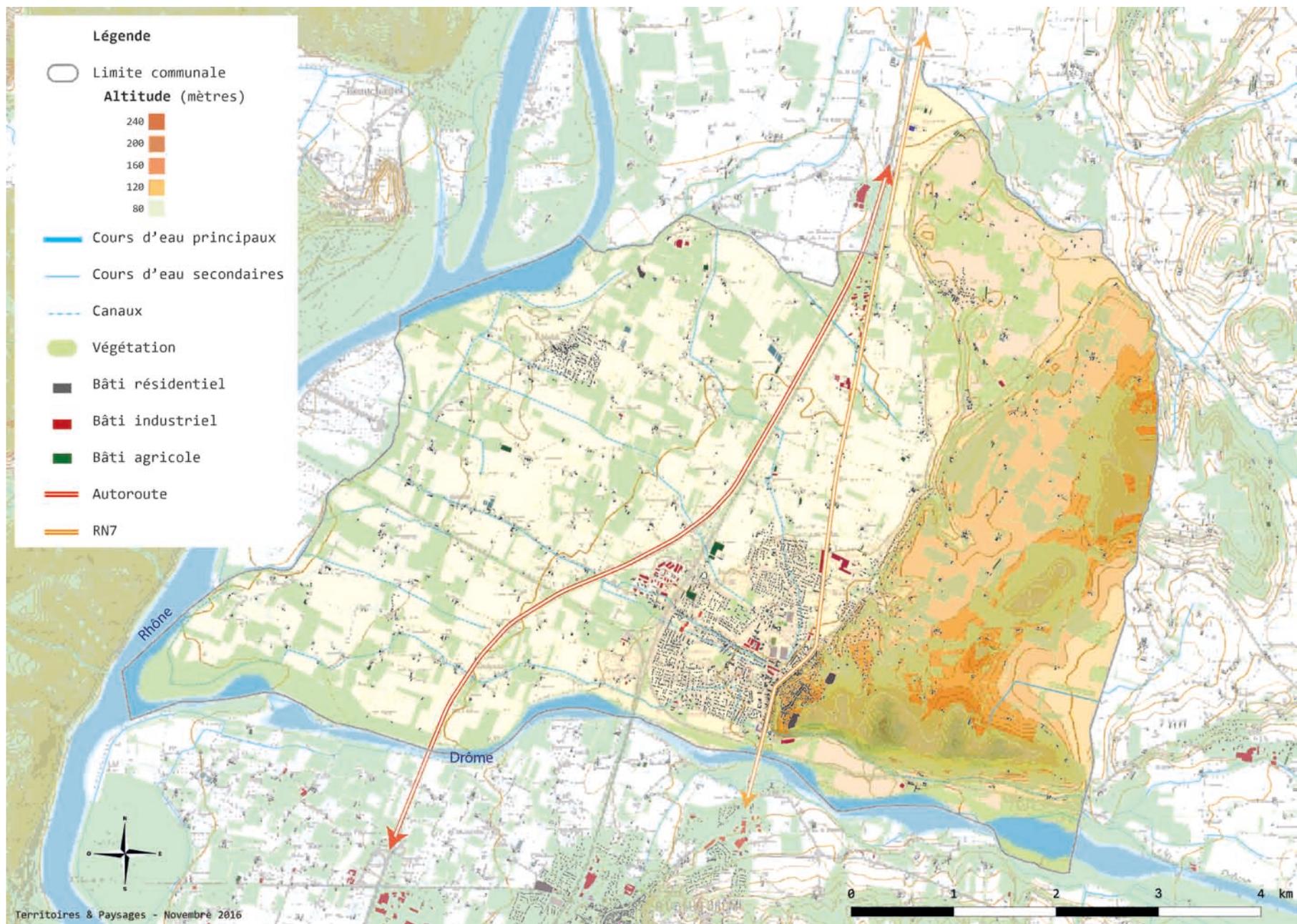
Bâti. Un paysage vivant et habité

2-4. Les routes et les infrastructures

Le territoire communal est traversé par plusieurs infrastructures majeures du couloir rhodanien : l'autoroute A7 et son corollaire la RN7 ainsi que deux voies ferrées. La principale voie ferrée longe l'autoroute A7 dans un sens Nord-Sud. La seconde part de l'échangeur présent au Sud de la commune en direction de l'Ouest. Toutes ses infrastructures ont naturellement pris place dans la plaine pour s'affranchir des contraintes du relief. Elles traversent le territoire du Nord au Sud et d'Est en Ouest en évitant le secteur des collines à l'Est. Ces infrastructures de trafic important sont bien intégrées dans le paysage, par des tracés semi-enterrés ou bordés de talus végétalisés.

Au-delà des principaux axes de déplacements, le territoire communal bénéficie également de tout un réseau de routes secondaires qui le quadrille. Ce maillage permet une découverte complète des paysages de la commune qui, sans ces routes, resterait principalement un territoire traversé. Ces routes sont souvent doublées d'un réseau aérien qui les accompagne et brouille la lecture du paysage en se plaçant au premier plan du paysage perçu. Ce maillage de voies secondaires est un atout précieux pour la mise en place d'un réseau de modes de déplacements doux. Actuellement, la commune bénéficie du maillage du PDIPR. La commune a, par ailleurs, créé un sentier d'interprétation des canaux Livronnais qui met en avant le patrimoine et l'histoire de la commune.

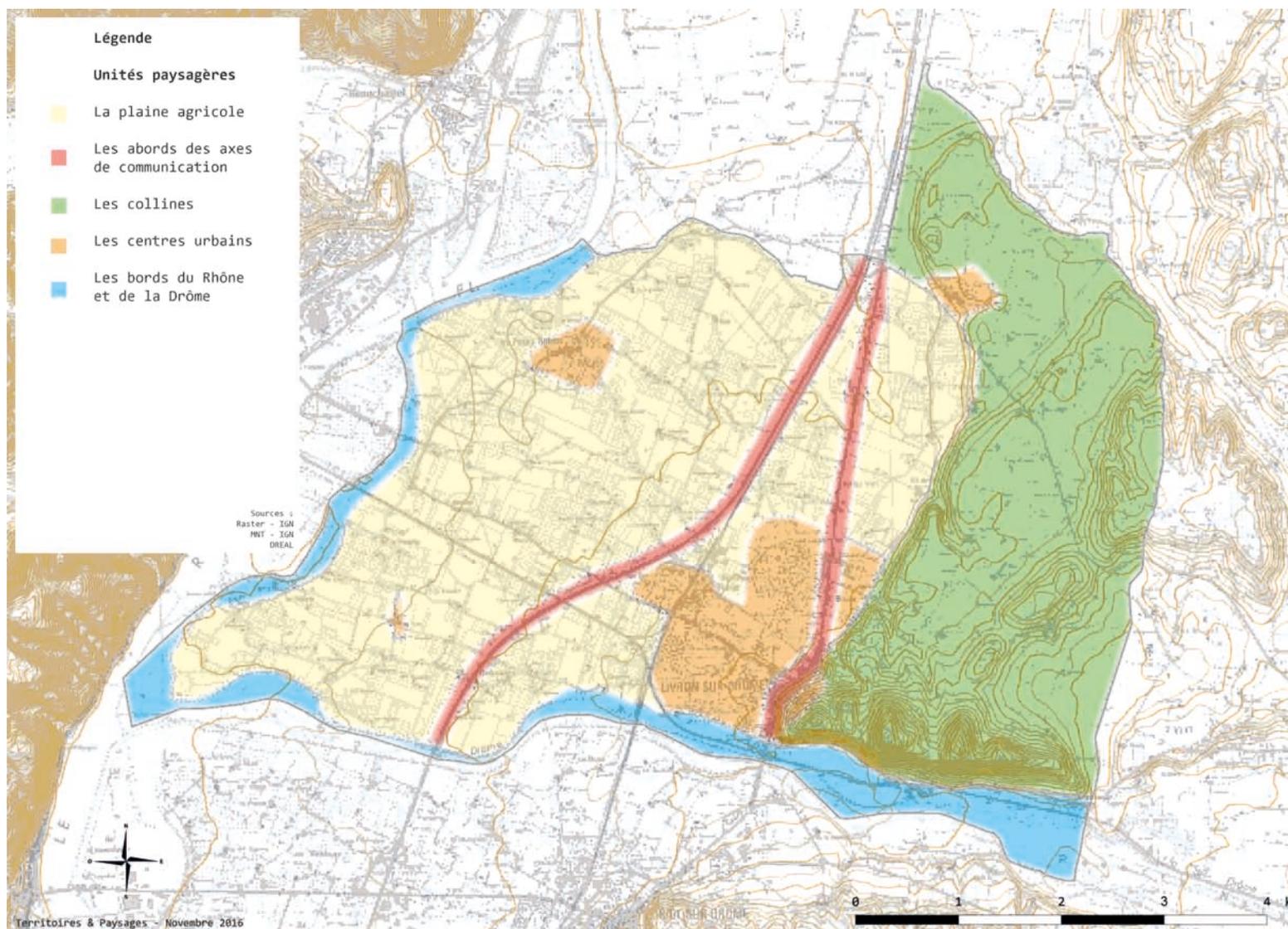
L'enjeu paysager des routes et des infrastructures est de soigner les abords dans le cœur du village, maintenir des vues sur le grand paysage en évitant le développement continu de bâtiments le long des voies, de travailler sur les entrées de commune, notamment depuis la RN7, de s'interroger sur la mise en place d'un réseau de modes de déplacements doux aux portes de la « Biovallée » et de poursuivre l'enfouissement du réseau aérien amorcé dans le cœur du village.



Routes et infrastructures. Un paysage traversé par des infrastructures majeures

3- LES UNITÉS PAYSAGÈRES

D'un point de vue paysager, le territoire communal présente 5 unités de paysage. Chaque unité se caractérise par des motifs paysagers distincts et une certaine homogénéité sur le plan visuel et les perceptions.



3-1. La plaine agricole à l'Ouest

La plaine agricole est occupée par les grandes cultures et l'arboriculture qui bénéficient d'un réseau dense de canaux et de système d'irrigation. Cette unité offre un paysage ouvert et entretenu ponctué de haies, bosquets, bâtiments agricoles ou habitations. Le regard est porté par les terres agricoles qui dégagent l'horizon en direction des Monts d'Ardèche à l'Ouest ou du plus lointain Vercors à l'Est.

La présence d'un réseau aérien le long des routes et chemins perturbe la lecture de ce paysage à dominante agricole. De la même manière, le bâti ponctuel plus récent interroge par ses volumes et ses couleurs. A l'échelle du grand paysage, l'horizontalité de la plaine participe à la mise en valeur de la position dominante du vieux Livron, promoteur au confluent du Rhône et de la Drôme. Il convient de maintenir la vocation agricole de cette unité, écrivain du cadre de vie et de loisirs des Livronnais.

- Enjeux :**
- > Maintenir la vocation agricole de la plaine
 - > Conserver la diversité végétale
 - > Maintenir les vues ouvertes et lointaines sur le grand paysage
 - > Veiller à une meilleure intégration des nouvelles constructions
 - > Poursuivre l'enfouissement du réseau aérien



Un paysage ouvert et entretenu ponctué de haies, bosquets, bâtiments agricoles ou habitations

3-2. Les abords des axes de communication au centre de la commune

La RN7, l'autoroute et les voies ferrées créent des coupures qui tendent à cloisonner les formes d'occupation du sol. Elles contiennent notamment les extensions urbaines au Sud de la commune. Toutes ces voies sont aujourd'hui bien intégrées à l'échelle du grand paysage et restent des ouvrages assez discrets.

La traversée du village de Livron par la RN7 est un enjeu majeur pour la commune. Sur le plan du paysage, la RN7 offre une découverte de proximité, facile et connue, à la différence des autres voies de communication plus traversantes et extérieures. Aujourd'hui la RN7 génère des nuisances en étant le passage obligé pour un nombre important de véhicules et poids-lourds souhaitant traverser la Drôme. Le projet de contournement du village permet de requestionner les abords de la RN7 en faisant de Livron une étape sur cet axe mythique du quart Sud-Est, à la fois porte d'entrée de la vallée de la Drôme et point de passage de la rivière. Cette approche valorisante du passage de la RN7 dans le cœur du village nécessite une analyse globale des entrées de commune jusqu'aux aménagements des bords de route.

- Enjeux :**
- > Requalifier les abords de la RN7
 - > Maintenir des cônes de vue sur le grand paysage depuis la RN7
 - > Eviter la multiplication et l'extension des zones d'activité en continu le long de la RN7
 - > Conserver l'intégration paysagère des ouvrages routiers actuels et futurs



Des abords à soigner et des perspectives à maintenir

3-3. Les collines de l'Est

L'Est des collines offre un paysage varié, animé par la douceur des reliefs boisés, ouvert par les terres agricoles, vivant par les mas, fermes et batisses qui le ponctue, valorisé par l'arrière plan formé par le massif du Vercors. Cette composition paysagère révèle un paysage bucolique, image d'une ruralité convoitée tant par son paysage que ses terroirs AOC Côtes du Rhône Brézème, qui s'expriment en vitrine sur le versant Sud du coteau et forme la limite Sud de l'unité. Cette unité présente un intérêt pour la commune comme pour les vignerons par ses expressions paysagères de qualité, en entrée de commune, comme vitrine de l'appellation et en entrée de la Biovallée.

Cette cohérence et cette harmonie d'ensemble tend à disparaître le long du coteau qui forme la limite Ouest de l'unité. Au niveau du quartier St Blaise, les extensions résidentielles gagnent progressivement les pentes exposées et boisées sur un secteur visuellement exposé.

Le PLU de 2012 tente de limiter cette tendance : certains terrains au niveau de la route de Fontgrand ont retrouvé un zonage N afin de limiter l'étalement urbain et de tenir compte des problèmes de gestions des eaux pluviales au niveau des coteaux.

- Enjeux :**
- > Protéger le secteur des collines de tous projets d'aménagement qui viendrait perturber l'harmonie d'ensemble (par extension du périmètre de la future AVAP ?)
 - > Accompagner la dynamique viticole, notamment sur le coteau Sud de l'unité de manière à préserver le caractère traditionnel des murs de soutènement qui forment l'architecture du paysage viticole
 - > Contenir l'urbanisation sur le coteau Nord, quartier St Blaise, et préserver le couvert végétal



Un paysage varié, animé par la douceur des reliefs boisés

3-4. Les centres urbains

Le haut Livron compose un ensemble homogène avec les bois qui l'entourent et s'insère harmonieusement dans le paysage. Il forme un cœur minéral aux lignes douces et soignées dans un écrin végétal. Cette cohérence d'ensemble est certainement le résultat d'une ZPPAUP présente depuis plus de 20 ans (12 janvier 1995).

Les extensions villageoises sur les pentes et au pied du coteau le long de la Nationale 7 n'altèrent pas cette silhouette, image de la commune. Le développement du bâti résidentiel et commercial à l'Ouest de la RN7 dans la continuité de la plaine prolonge de manière harmonieuse le tissu urbain dans le paysage. On note cependant la présence de hauts volumes aux teintes claires, souvent de l'habitat collectif, qui altèrent par endroits la cohésion d'ensemble du tissu urbain.

En périphérie Ouest, la trame urbaine est assez lâche, principalement constituée d'un habitat résidentiel individuel où la présence du végétal participe à la fois à l'intégration paysagère des habitations, la biodiversité urbaine et la qualité du cadre de vie.

- Enjeux :**
- > Poursuivre la protection du haut Livron et du boisement qui le couronne
 - > Accompagner les nouvelles constructions en plaine pour participer à une meilleure intégration paysagère
 - > Identifier et mettre en valeur des vues depuis le bas du village en direction du haut Livron



Un centre urbain homogène

3-5. Les bords du Rhône et de la Drôme en limite Ouest et Sud

Ces zones humides sont des secteurs d'une grande diversité floristique et faunistique, lisibles dans le paysage par la présence d'arbres de hautes tiges. Ces réservoirs de biodiversité présentent un intérêt majeur sur le plan de l'écologie du paysage. Ils constituent des corridors écologiques qui dépassent l'échelle de la commune et sont à ce titre inventoriés et ou préservés (ZNIEFF, ZICO et zone Natura 2000).

Enjeux : > Maintenir et protéger la biodiversité



Des corridors à préserver

4- LES AMBIANCES ET PERCEPTIONS

4-1. Des points de vue et perspectives sur le grand paysage à maintenir

Depuis la plaine agricole à l'Ouest en direction du Nord de la vallée du Rhône, sur la montagne de Crussol, relief repère en vis-à-vis de Valence



Depuis les collines à l'Est en direction du haut Livron et son écrin boisé avec le Vercors en arrière plan



4-2. Des entrées de ville à soigner

- *Entrée Sud par la RN7 : des circulations douces à affirmer*

Linéaire d'arbres à maintenir

Homogénéisation des teintes du mobilier urbain en cours

Circulation piétonne à élargir et à sécuriser

Linéaire d'arbres à maintenir



• **Entrée Nord par la RN7 : une arrivée à qualifier**

Cèdres à maintenir

Réseau aérien à enfouir

Vue lointaine à préserver

Plantation à diversifier

Teinte à suggérer



• **Entrée Nord par la RN7 au niveau de Fiancey : une porte sur le territoire de la communauté de communes à valoriser**

Plus au Nord, l'entrée de commune par la RN7 au niveau de Fiancey, qui est aussi une porte d'entrée sur le territoire de la communauté de communes, est à aménager. Un travail de requalification du rond-point existant et une valorisation des abords de la RN7, notamment par des orientations sur les clôtures des bâtiments existants permettrait de souligner les perspectives en direction du vieux village et de préserver les ouvertures visuelles sur l'espace agricole périphérique.



4-3. Des cônes de vue sur le haut Livron à valoriser à l'intérieur du village



4-4. Des volumes et couleurs des constructions à intégrer à l'échelle du paysage urbain et agricole



4-5. Une diversité végétale à préserver à l'intérieur du village

Parcs arborés, arbres remarquables, espaces publics, alignements, jardins...



4-6. Les clôtures à homogénéiser, à soigner



4-7. Des transitions entre espace agricole / espace bâti à faire dialoguer



4-8. Des perspectives encombrées par le réseau aérien



5- SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS

- Soigner, valoriser les entrées de ville.
- Requalifier la traversée du village / les abords de la RN7.
Enjeu d'aménagement des abords, d'accueil, de sécurité, de ralentissement, de vue sur le village, de premiers plans à soigner.
- Soigner les transitions et les compositions espace bâti/espace cultivé.
Enjeu d'interface, transition urbain/rural.
- Préserver les cônes de vue sur le grand paysage.
Enjeux de maintien et de préservation/valorisation (aménagement de point de vue).
- Maintenir la silhouette du vieux Livron et son écrin boisé.
Enjeux d'arrière-plan boisé à maintenir.
- Préciser les volumes et les teintes des nouvelles constructions.
Enjeux de maintien des espaces de respiration visuelle, milieu ouvert, lignes basses.
- Accompagner les aménagements sur le coteau Sud, paysage viticole vitrine de la future AOC Brezème.
- Poursuivre l'enfouissement des réseaux aériens.
- Intégrer les points de collecte de déchets.

V - L'AGRICULTURE

L'agriculture est un élément fondamental du territoire communal :

- en termes d'aménagement de l'espace et de paysage puisqu'elle utilise plus de 50% du territoire. Le dernier recensement général agricole, RGA 2010, fait apparaître une Surface Agricole Utilisée (S.A.U.) communale de 1944 ha.
- en termes d'économie locale : l'agriculture fournit 4% des emplois de la commune au recensement INSEE 2013.

C'est également un secteur d'activités en pleine évolution, qui subit depuis plusieurs années des crises liées au niveau de prix des productions, ou aux maladies qui touchent certaines productions, mais également en raison des évolutions des modes de production : de plus en plus de grandes exploitations et de grandes cultures, diminution de la part de l'arboriculture.

En 2007, la commune a réalisé, avec l'aide de la Chambre d'Agriculture, une étude approfondie sur le secteur agricole. La révision du PLU est l'occasion de mettre à jour ces données.

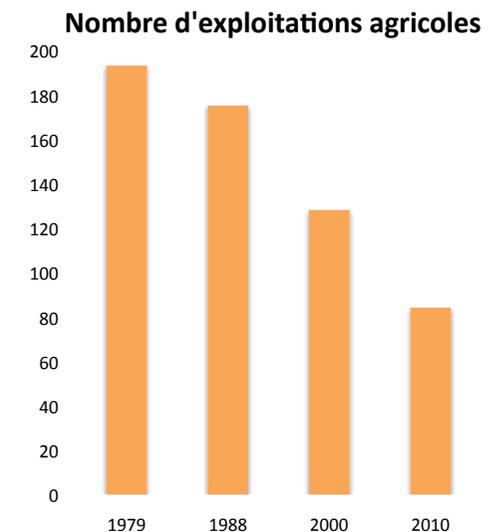
1- LES DONNÉES STATISTIQUES

La diminution du nombre d'exploitations, qui est une tendance structurelle forte en France depuis plusieurs décennies, se poursuit à Livron, de même que sur l'ensemble du territoire français. Selon le recensement général agricole, le nombre de sièges d'exploitation installés à Livron-sur-Drôme a été divisé par deux en 30 ans.

Selon le Registre Parcellaire Graphique de 2014 (déclarations au titre de la PAC), le nombre d'exploitations sur la commune est de 62.

Une petite partie des surfaces agricoles ont été consommé pour l'urbanisation, mais la diminution du nombre d'exploitations est surtout liée à l'évolution socio-économique des structures agricoles : on assiste à une concentration des exploitations dont la taille moyenne augmente ce qui permet notamment de mieux rentabiliser les équipements nécessaires à la mise en valeur des terres.

Cela entraîne une mutation des paysages agricoles : les grandes cultures remplacent l'arboriculture, les petites parcelles, maillées de haies, disparaissent au profit des grands espaces.



2- LA LOCALISATION DES EXPLOITATIONS

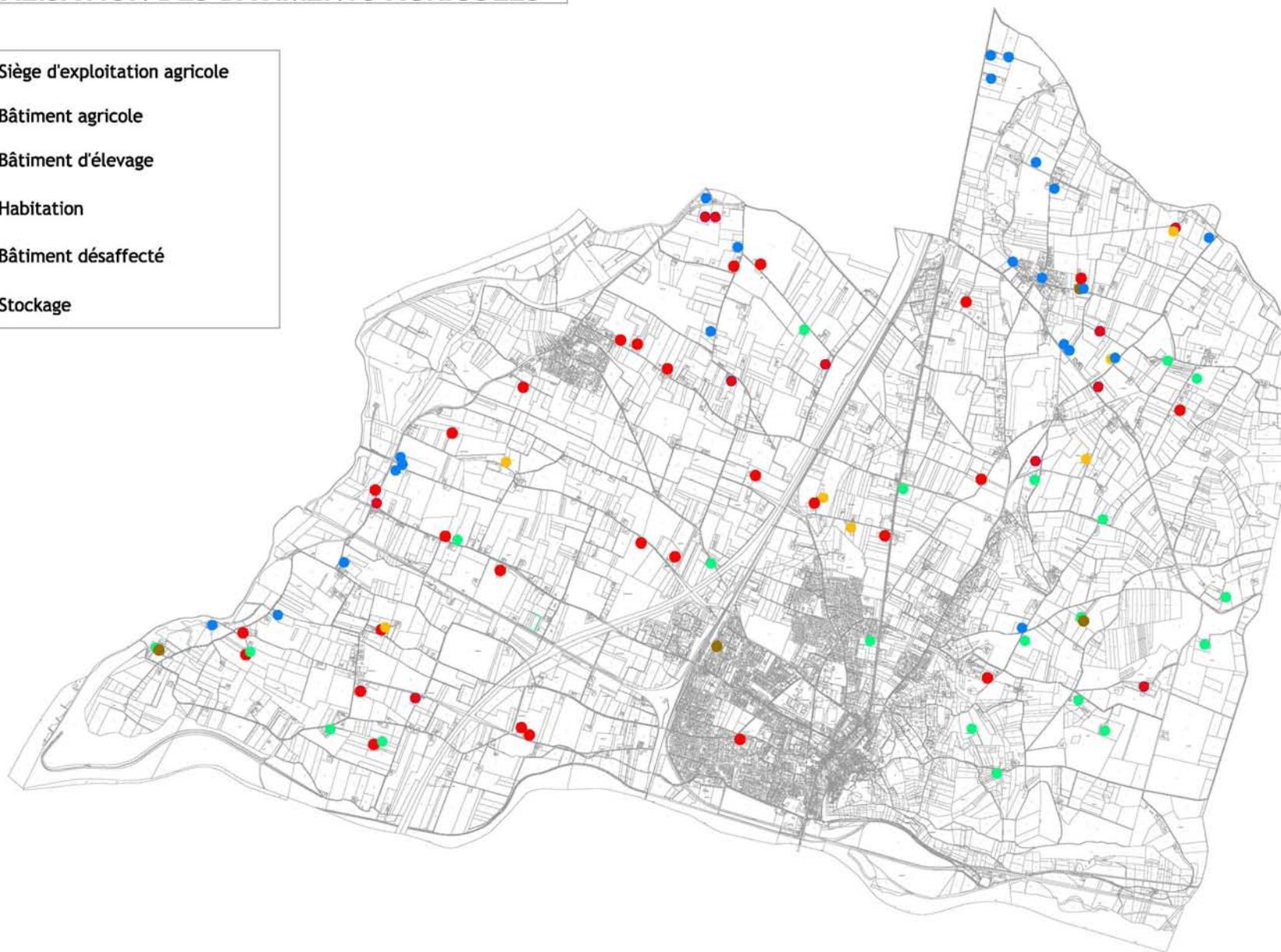
La carte présentée ci-dessous a été réalisée à partir de données communales, mises à jour en 2017.

Elle représente :

- les sièges d'exploitation implantés sur la commune, qui pour la plupart, comporte également une habitation
- les bâtiments agricoles isolés
- les bâtiments d'élevage
- les bâtiments de stockage
- les habitations isolées (sans lien avec une exploitation agricole)
- les bâtiments agricoles désaffectés.

LOCALISATION DES BATIMENTS AGRICOLES

- Siège d'exploitation agricole
- Bâtiment agricole
- Bâtiment d'élevage
- Habitation
- Bâtiment désaffecté
- Stockage



3- LES SURFACES CULTIVÉES

La commune bénéficie d'une agriculture multiple et variée : grandes cultures, arboriculture, viticulture... ce qui est intéressant en terme de dynamisme économique, mais également en terme de variété des paysages et de biodiversité. Le graphique ci-contre détaille la répartition des 62 sièges d'exploitation selon leur orientation technico-économique.

Les productions végétales dominent alors que l'élevage est marginal. Les exploitations sont le plus souvent diversifiées avec en majorité des grandes cultures associées à de l'arboriculture.

Depuis une dizaine d'années, le paysage agricole communal change, avec une diminution importante des surfaces en vergers au profit des grandes cultures.

Les surfaces dédiées aux cultures (céréales et oléagineux) dominent largement les autres types d'exploitations : elles représentent 62% des surfaces exploitées.

L'arboriculture (pêchers, abricotiers pour l'essentiel ainsi que pommiers, pruniers, kiwi, ...) représente 23% des surfaces agricoles totales en 2014.

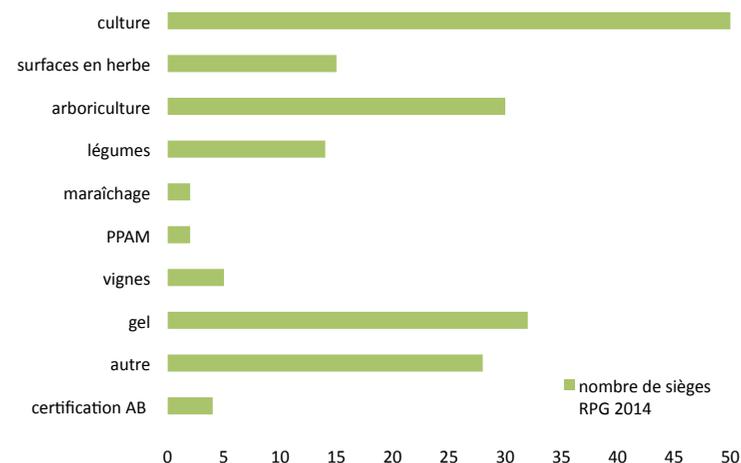
Signe de la baisse d'activité de ce secteur, les coopératives de conditionnement et de commercialisation des fruits (Lorifruits et Drômefruits) qui étaient implantées sur la commune ont cessé leur activité.

Les autres cultures sont marginales :

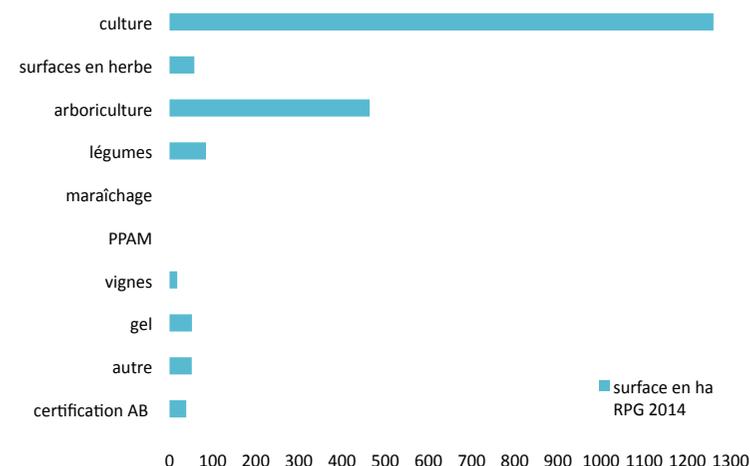
- le maraîchage,
- les pépinières horticoles (plantes et fleurs),
- les fleurs aromatiques,
- les vignes.



Orientation technico-économique des exploitations



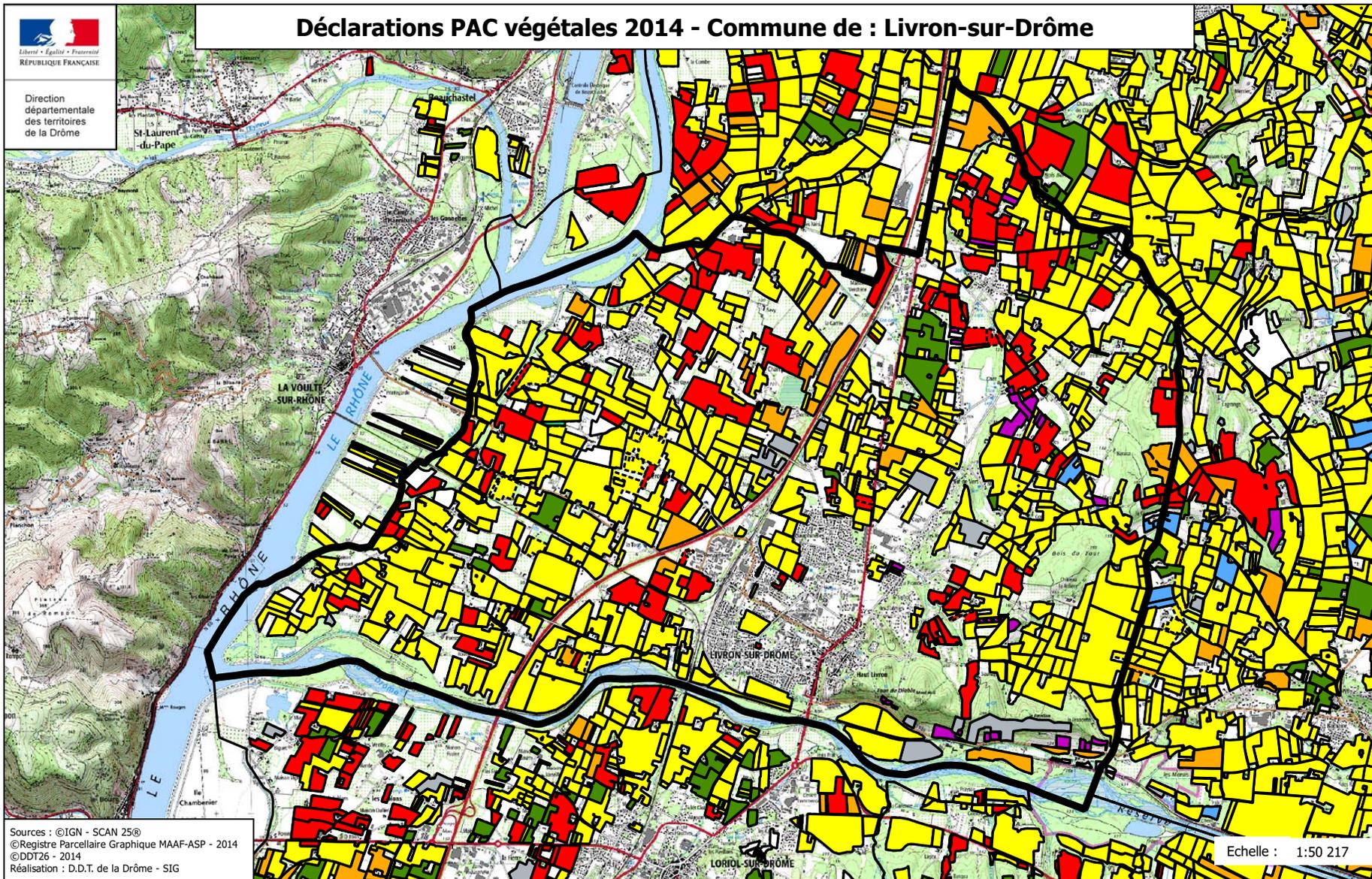
surfaces utilisées selon les orientations technico-économique





Direction
départementale
des territoires
de la Drôme

Déclarations PAC végétales 2014 - Commune de : Livron-sur-Drôme



— Limites communales

- - - Ilots déclarés par exploitations dont le siège est hors Drôme

Culture dominante :

Surface gelée	Légumes et fruits de plein champ	PPAM	Surface en herbe	Autre
Arboriculture	Grande culture	Maraîchage	Semence	Vigne

4- LES APPELLATIONS ET CERTIFICATIONS

• La filière viti-vinicole

La commune comporte des terres bénéficiant de l'AOP Côtes du Rhône. La superficie classée est réduite, avec 84 ha répartis sur 4 secteurs :

- les coteaux de Brézème qui dominent la vallée de la Drôme,
- les terrasses de Fontgrand,
- le château de la Rolière,
- le quartier de l'Hermitage.

Le vignoble est implanté sur des marnes calcaires et le cépage utilisé est la syrah.

Zone AOC
Côtes du Rhône – « Brézème »



Selon le Président du syndicat local de l'appellation :
Les surfaces plantées actuelles en zone AOP représentent 33 ha. Elles étaient de 27 ha en 2011.
Il y a donc globalement une tendance à l'augmentation, mais qui atteint des limites : les parcelles non plantées entre le cimetière et la tour connaissent des difficultés.

L'AOP compte 10 producteurs, dont 3 en coopérative.
Il y a également 8 structures de vinification.

- ***L'agriculture biologique***

Avec la *Biovallée*[®], le département de la Drôme est le premier département français en matière d'agriculture biologique. À Livron-sur-Drôme, cette filière est peu développée, mais en augmentation. De seulement 2 exploitations agricoles dénombrées en 2008, elle est passée à 4 exploitations bénéficiant de la certification AB en 2014.

Par ailleurs, un marché 100 % bio ("Les buttineries") s'expose de mai à septembre dans le Haut Livron, sur la place du Barry.

5- L'IRRIGATION

Les terres agricoles de Livron-sur-Drôme bénéficient d'un système d'irrigation, principalement à l'Est de la commune.

À l'Ouest dans la plaine alluviales, selon les types de cultures, les terres ont moins besoin de l'être. Elles ont un bon potentiel agronomique : terres riches, souvent limoneuses.



Système d'irrigation

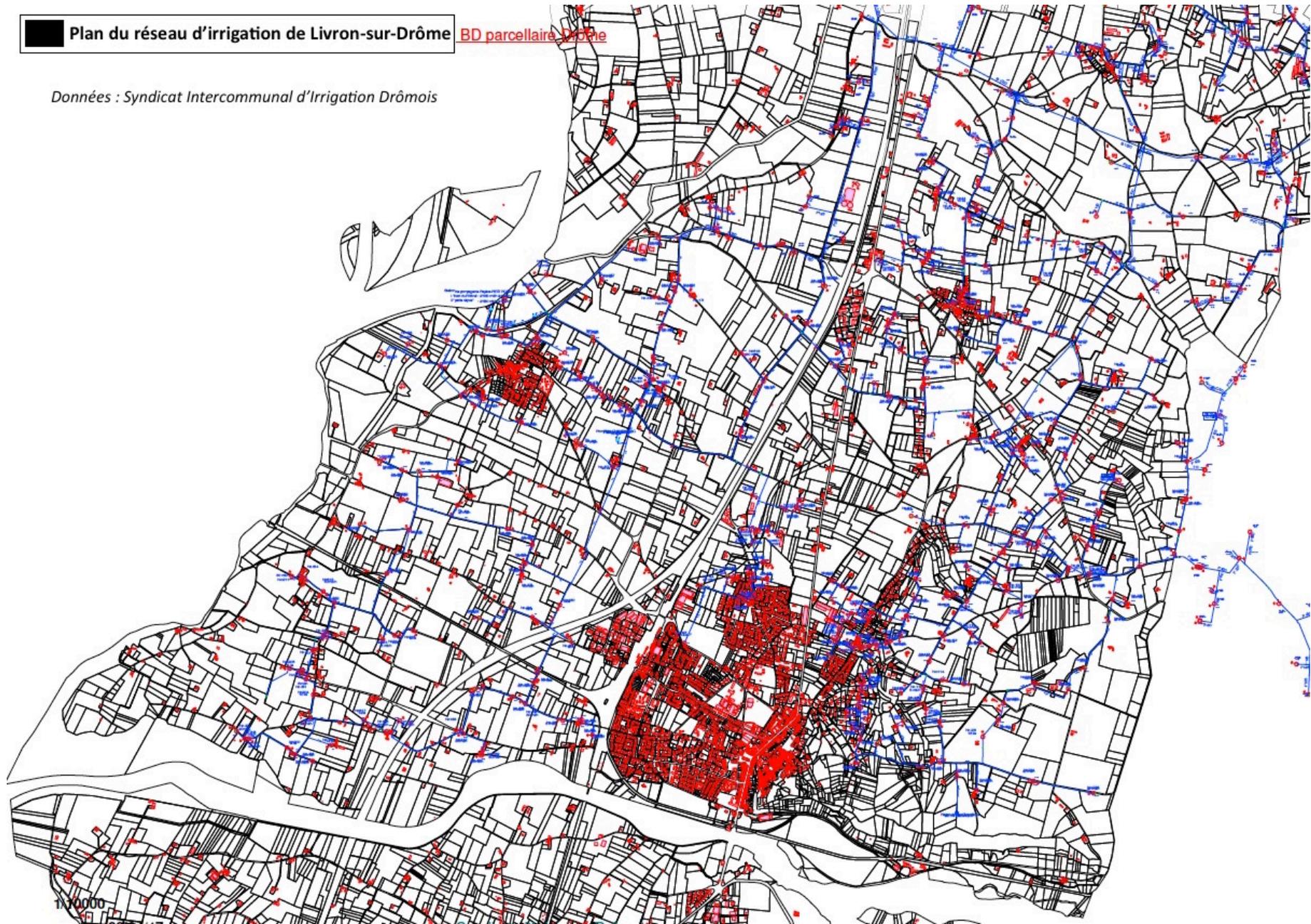


canaux



Plan du réseau d'irrigation de Livron-sur-Drôme BD parcellaire 2016

Données : Syndicat Intercommunal d'Irrigation Drômois



6- **LES PRESSIONS**

- Le mitage par des constructions non agricoles, avec développement des conflits d'usage
- les infrastructures qui découpent le territoire et compliquent les déplacements
- Une déstructuration potentielle des réseaux de circulation et d'irrigation par la future déviation de la RN7



7- **LES PERSPECTIVES D'AVENIR ET LES ENJEUX**

• **Le devenir des exploitations**

Le PLU de 2012 a réalisé un pointage précis des sièges exploitations ainsi qu'une description des exploitants par profil socio-démographique. Il ressortait de ce document que sur les 66 exploitations, 9 exploitants étaient âgés de plus de 55 ans et sans repreneur identifié.

Une part importante d'agriculteurs ont entre 35 et 55 ans. Pour la plupart, les repreneurs sont connus.

Le RPG fait apparaître que 62 exploitations ont toujours leur siège sur la commune en 2014. Sur les 9 exploitations fragiles, seules 4 exploitations ont donc disparu depuis 2007.

• **Le développement des circuits courts**

La tendance actuelle est au développement de la vente directe à la ferme.

Par ailleurs, plusieurs projets sont en cours d'études :

- épicerie circuit court dans le centre
- épicerie et restauration dans le secteur de la Confluence
- halle de marché, dans le cadre de la réflexion globale de requalification du centre-ville.

• **Projet d'unité de méthanisation agricole**

• **Projets de diversification autour de la viticulture : salle de réception, restaurant, hôtellerie...**

La révision du PLU est l'occasion de réfléchir à la faisabilité de ces projets, en terme de planification (question de l'opportunité des STECAL).

• *Le développement des coteaux de Brézème*

Il s'agit de remettre en culture le coteau qui a été gagné par le boisement en raison de la déprise agricole. La carte postale ci-contre représentant le coteau vers 1910 est tout à fait éloquente : à cette époque, tout le coteau était cultivé.



• *Enjeux*

- Maitriser et contenir les nouvelles constructions au sein de l'espace rural ;
- Préserver et maintenir les réseaux des chemins et canaux ;
- Soigner les interfaces et les transitions espace urbain / espace agricole en faisant dialoguer l'agriculture et l'urbain ;
- Accompagner la remise en culture du coteau de Brézème ;
- Mettre en valeur le petit patrimoine agricole ponctuellement présent (cabanons, murets, murs, terrasses...).

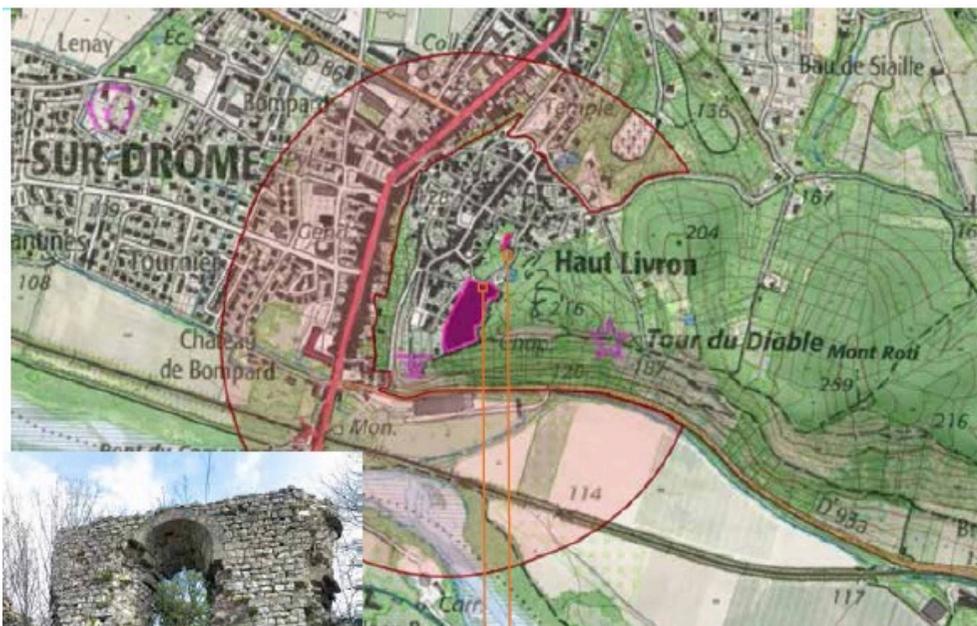


VI - L'ENVIRONNEMENT BÂTI

1- LE PATRIMOINE

1-1. les Monuments Historiques

Source : Atlas du Patrimoine et Porter à la connaissance, 2016.



Vestiges de la Collégiale Saint Prix



Château du Haut Livron

La loi du 31 décembre 1913 modifiée a prévu de protéger des monuments historiques inscrits ou classés en instaurant un périmètre de protection délimités autour d'eux. Lorsqu'un immeuble est situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit, il ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et établissements publics, d'aucune construction nouvelle, d'aucune démolition, d'aucun déboisement, d'aucune transformation ou modification de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable. Le permis de construire en tient lieu s'il est revêtu du visa de l'architecte des bâtiments de France.

Des édifices de la commune sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques :

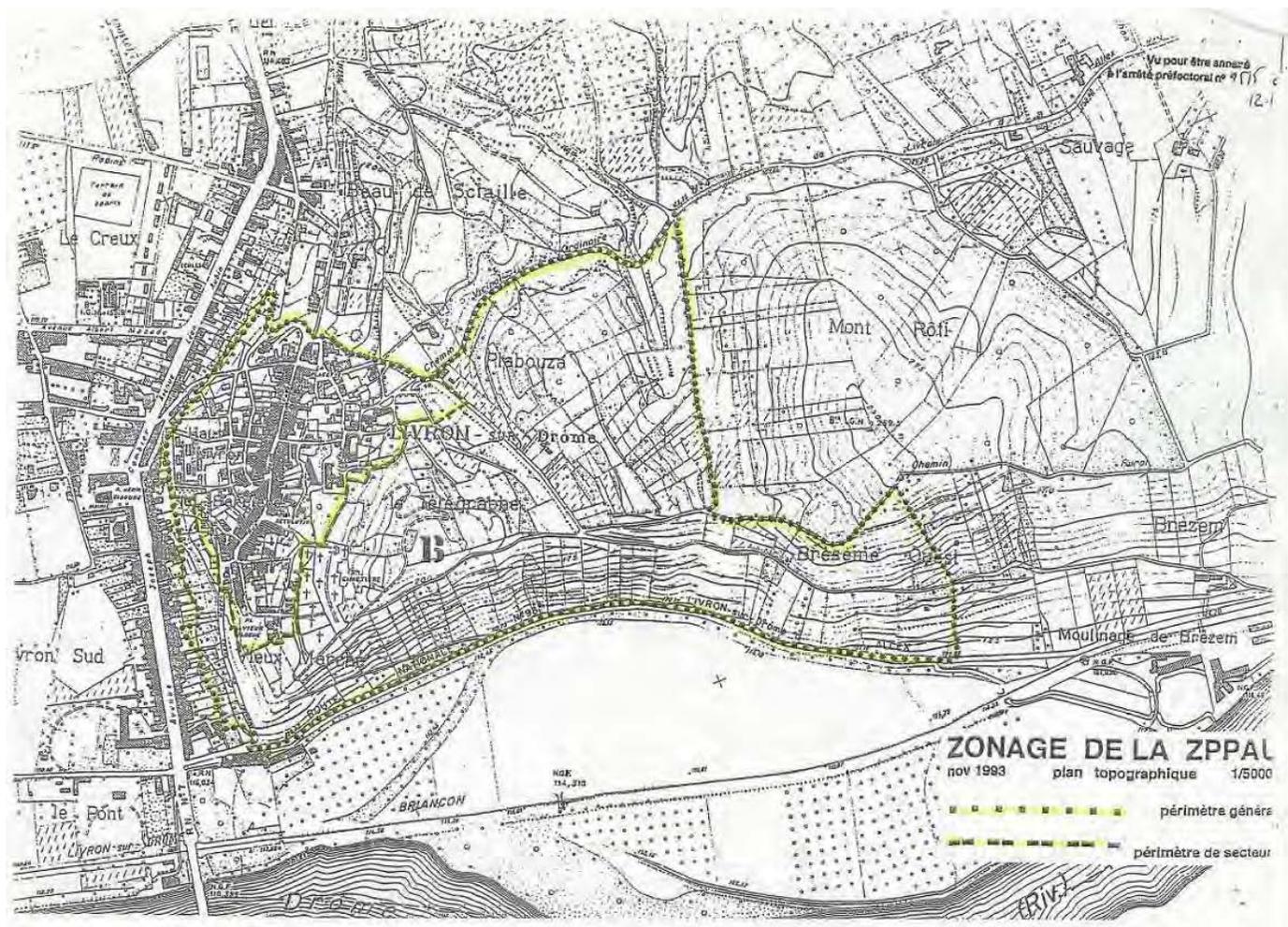
- Le **château du Haut Livron** - Quatre pièces décorées de peintures murales - partiellement inscrit par arrêté du 28 décembre 1990
- Le **cimetière** contenant les restes d'une ancienne abbaye - inscription par arrêté du 13 juillet 1926.

1-2. La ZPPAUP en révision

Une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager est présente sur le territoire (approuvée le 12/01/1995). Elle concerne le Haut-Livron.

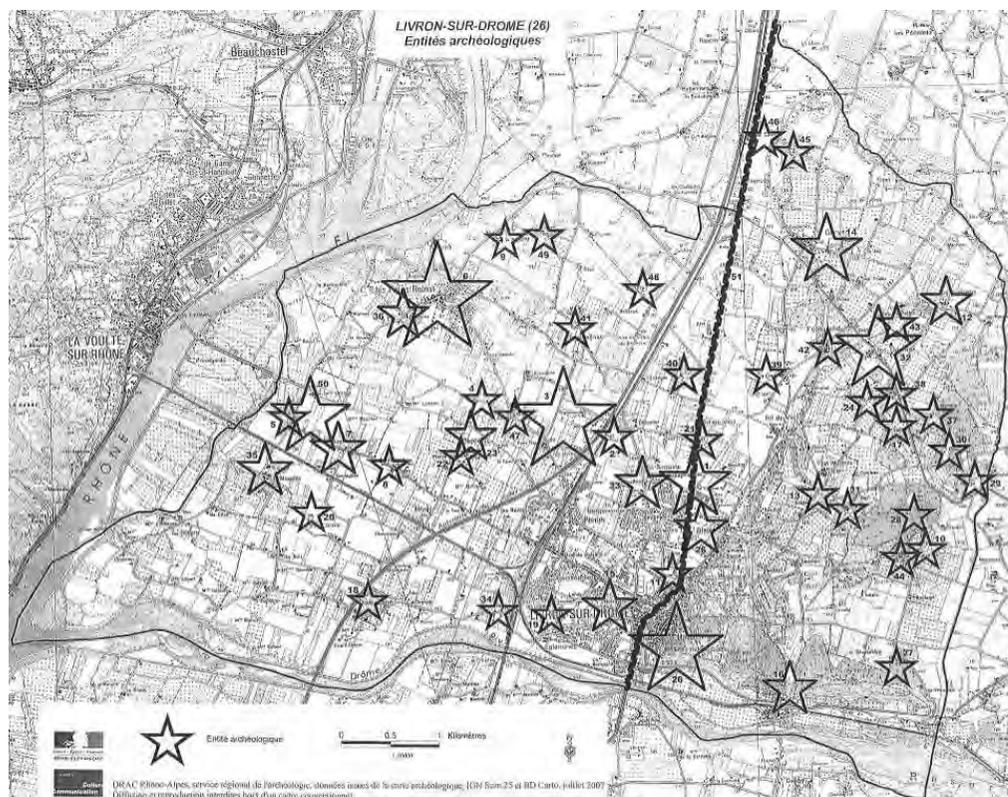
Elle constitue une servitude d'utilité publique.

La commune a délibéré pour la mise en révision de cette ZPPAUP, en parallèle du PLU. Les études sont menées conjointement.



1-3. Les entités archéologiques

Il existe sur la commune de Livron 51 entités archéologiques recensées au titre de la carte archéologique nationale, qui témoignent de la richesse communale en la matière.



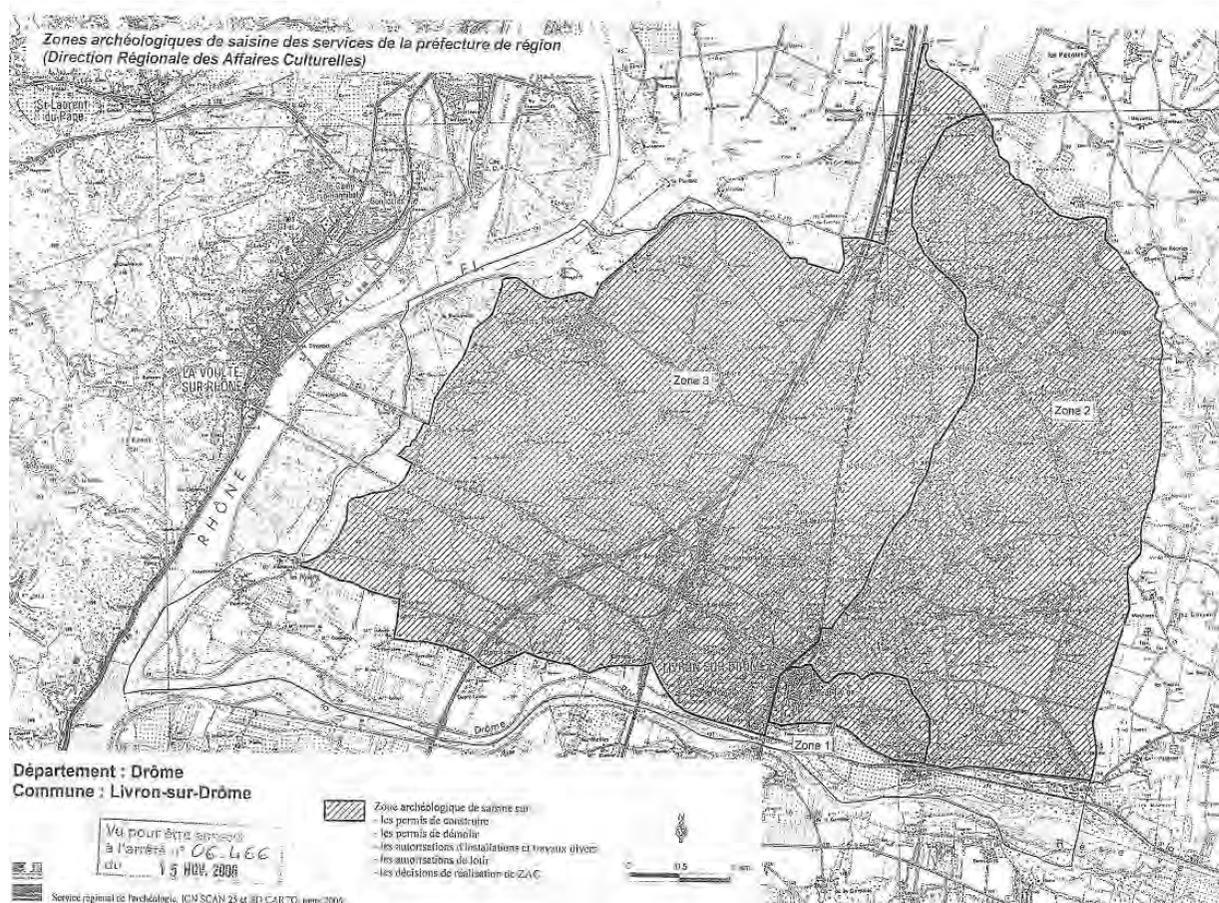
1. Chambaude sud, les Dauphinelles, Le Cognet : occupations (protohistoire, gallo-romain)
2. Saint-Antoine : occupation (protohistoire)
3. Vigneronde : occupations (néolithique ?, protohistoire, gallo-romain)
4. Les robins, le petit Cercol : occupation (âge de bronze)
5. Miraillet : occupation (âge du bronze)
6. Les petits robins : villa (gallo-romain)
7. Miraillet : remplois (gallo-romain)
8. Dinetard : occupation (gallo-romain)
9. La Rigaude : occupation (gallo-romain)
10. La Rolière : occupation (gallo-romain)
11. Loche : remplois (gallo-romain)
12. Les Julliens : remplois de statues (gallo-romain)
13. Gresse : occupation (gallo-romain)
14. Saint—Genys : occupation (gallo-romain), église, prieuré (moyen-âge)
15. Bompard : occupation (gallo-romain)
16. Brézem : remplois (gallo-romain)
17. Les Veilles : occupation (gallo-romain)
18. Domazane : occupation (gallo-romain)
19. Lotissement Le Sphinx, les Cigales : occupation (gallo-romain)
20. Sainte-Lauze : occupation (gallo-romain)
21. Saint-Antoine : occupation (gallo-romain)
22. Pierre-Blanche : occupation (gallo-romain)
23. Cercol : occupation (gallo-romain)
24. Les Niodes : occupation (gallo-romain)
25. Saint-Blaise : occupation (gallo-romain)
26. Haut-Livron, cimetière : fondation -gallo-romain), bourg castral, château fort, chapelle église (moyen âge)
27. Le Pavillon, la Givardièrre : occupation (gallo-romain)
28. Bois du Four : occupation (gallo-romain)
29. La Guerre : occupation (gallo-romain)
30. L'Ermitage : occupation (gallo-romain)
31. Saunier : occupation (gallo-romain)
32. Les Davids : remplois (gallo-romain)
33. Couthiol : occupation (gallo-romain)
34. Gravette : occupation (gallo-romain)
35. La Massette : occupation (gallo-romain)
36. La Pierre : occupation (gallo-romain)
37. Bois de Baraca : occupation (gallo-romain)
38. La Cure : occupation (gallo-romain)
39. La Croix : occupation (gallo-romain)
40. La Lauze : occupation (gallo-romain)
41. Champagnac : occupation (gallo-romain)
42. Fontgrand : occupation (gallo-romain)
43. Les Tourettes : occupation (gallo-romain)
44. La Rolière : maison forte (époque moderne)
45. Campanè : occupation (gallo-romain)
46. Les Caires : occupation (gallo-romain)
47. La Carrée : occupation (gallo-romain)
48. La Carrée : occupation (gallo-romain)
49. Saint-Pierre : occupation (gallo-romain)
50. Miraillet : habitat (gallo-romain)

1-4. Les zones archéologiques de saisine

L'arrêté préfectoral n°06-466 du 15-11-2006 a instauré 3 zones archéologiques de saisine sur le territoire de la commune :

- le coteau de Brézème,
- le relief et la terrasse,
- la plaine.

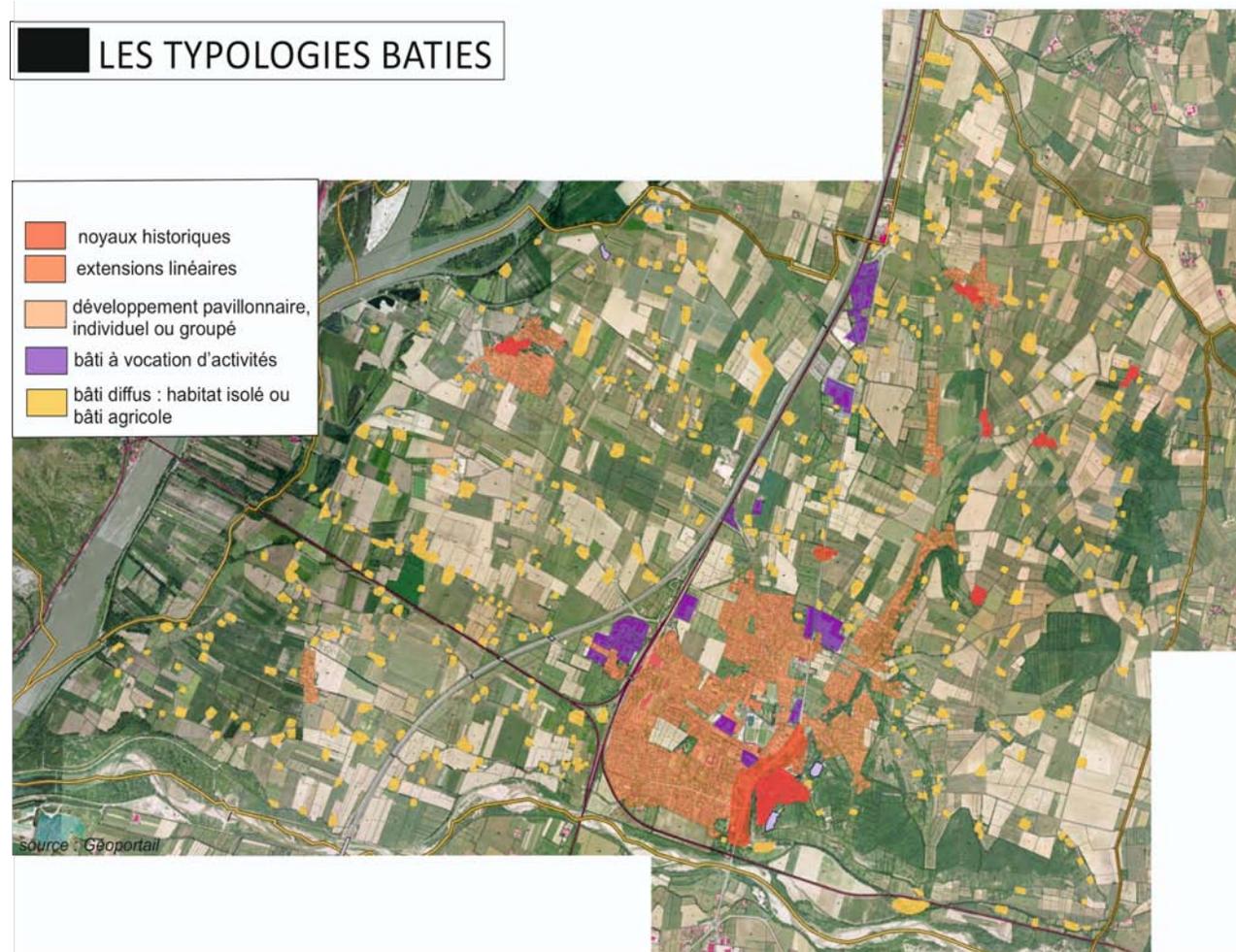
Toute demande d'autorisation d'urbanisme située dans l'une de ces zones sera transmise au Service Régional d'Archéologie qui pourra être amené à prescrire des mesures d'archéologie préventive.



2- LES TYPOLOGIES BÂTIES

Le territoire communal présente plusieurs typologies bâties bien distinctes :

- les noyaux patrimoniaux,
- les extensions linéaires
- les extensions à dominante résidentielle,
- le bâti d'activités ou d'équipements,
- le bâti diffus, voire isolé.



2-1. Le bâti ancien

Cf. diagnostic de l'AVAP

▪ Plusieurs noyaux historiques

> Un château et un village dense édifés en position sommitale

Le territoire présente toutes les caractéristiques naturelles favorisant l'installation des hommes : deux cours d'eau, un relief marqué (défense naturelle) et des terres arables. A l'âge de fer, le site est ainsi occupé par un oppidum coiffant le sommet, en position de sentinelle sur les vallées du Rhône et de la Drôme.

En 1141, le château de Livron, propriété de l'Évêque de Valence, est considéré comme une place forte. Autour du château va se développer le premier bourg dont le développement sera arrêté en 1348 par la grande peste noire.

Le bourg connaît au 15ème siècle de nombreux sièges. En 1427, le château est démoli, puis reconstruit en citadelle.

La fin du XVème s. et le XVIème siècle permettent au bourg de se développer et de se doter d'emblèmes urbains : l'église de Saint Prix en 1485 et le beffroi en 1608.

Le bourg s'est étendu en contrebas du bourg originel, hors ses murs, d'abord au quartier Villeneuve, puis au-delà, le long de nouvelles rues.

Le nouveau bourg est structuré autour d'un axe principal bordé de constructions mitoyennes ouvrant au sud sur la route de Loriol et au nord sur la route en direction de Valence. De part et d'autre de cet axe prennent place des axes secondaires



> Le déperchement du village : le bas Livron

Au 19^e siècle, un phénomène de « déperchement » s'opère à Livron-sur-Drôme ; il constitue le premier acte de la transformation du tissu urbain. L'évolution des modes de production (industrie de la soie), le développement des modes de transports et de communication, ainsi que le développement démographique ont participé au développement de quartiers bas. En contrebas de l'enceinte historique, le tissu d'habitat se développe, constituant un espace tampon entre le site historique en promontoire et la vallée alluviale.

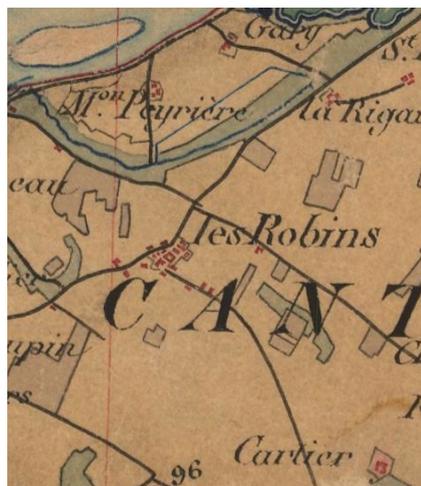
Ce quartier se développe le long de la principale voie de communication, la RN7.

Carte d'Etat Major



> D'autres noyaux bâtis patrimoniaux

Les deux principaux hameaux historiques sont identifiables sur les cartes historiques : Saint Génys et les Petits Robins.



• *Les caractéristiques architecturales du bâti ancien*

> **Les noyaux historiques**

> Le Haut Livron

> Les hameaux : Saint-Genys et Petits Robins

Bâti dense, aligné sur rue, en mitoyenneté.

S'étageant selon la topographie.

Fonds de parcelles occupés par des jardins.

Volumes bâtis adaptés à la pente, comportant 2 à 3 niveaux.

Espaces publics partagés.

Densité élevée : 50 à 70 logements / ha



Haut Livron



Petits Robins



Saint Génys

> L'urbanisation linéaire

> La RN7

Urbanisation linéaire, en façade sur rue et en mitoyenneté.

Parcelles étroites.

Bâti relativement homogène, comportant 2 à 3 niveaux.

Commerces en rez de chaussée.

Fonds de parcelles occupés par des jardins.

Densité élevée : 40 à 60 logements / ha



2-2. Les extensions à vocation résidentielle récentes

Implantées selon les règles d'urbanisme qui ont favorisé souvent l'étalement urbain, ces nouvelles masses bâties ont émergé principalement entre la RN7 et la voie ferrée.

Le Haut-Livron et la 1^{ère} phase d'extension urbaine sur la RN7 occupent 29 ha.

Les extensions du bourg représentent quant à elles 257 ha, mettant en évidence des utilisations de l'espace totalement différentes.

On distingue des extensions résidentielles de deux types :

- les extensions dites « organisées » c'est-à-dire sous forme de lotissements, d'opérations groupées, ou de collectifs.
- les autres extensions, réalisées le long des voies existantes, au fur et à mesure de l'avancée des réseaux, parfois « en seconde ligne ».



Les volumes ne répondent pas forcément à l'architecture simple et intégrée au paysage qui a caractérisé la production des siècles derniers : volumes cubiques ou compliqués, maisons de constructeurs implantées en cœur de parcelle, formes courbes, décors rapportés, toitures complexes... Architectures « sans lien au lieu » dans le sens où elles ne s'adaptent ni ne s'intègrent aux caractères du lieu.

Les teintes également renforcent une impression de production de masse sans lien avec les teintes des sites : apparition d'enduits clairs...

Enfin, les clôtures ont un impact extrêmement important sur l'espace public. Pendant des siècles, les clôtures ont été bâties avec des matériaux issus des sols. On assiste de nos jours à une multiplication des linéaires, composés d'une palette de matériaux de construction, parfois laissés à l'état brut. Il arrive que les matériaux, les couleurs et les formes des clôtures n'aient pas d'unité lisible entre voisins, voire sur le pourtour d'une même propriété...



La régularité des tracés et formes parcellaires des opérations de lotissement tendent à banaliser le paysage. L'espace public est souvent réduit à la voirie, large, le plus souvent uniquement dédiée à la voiture.

> Les lotissements

Habitat pavillonnaire réalisé dans le cadre d'opérations groupées.

Parcelles régulières et grandes.

Implantations en milieu de parcelle.

Densité peu élevée : en moyenne 10 logements / ha

Peu d'espace public partagé (hormis pour la voiture).

Voirie parfois en impasse.



Rue Jean Giono. 10 log/ha



> Opération groupée récente (ex. rue des Muriers)

Opération fermée.

Stationnement collectif.

Densité plus élevée : 26 logements / ha.



Rue des Muriers. 26 log/ha

> Habitat individuel (ex du quartier "des Peintres")

Parcelles très grandes (1000 à 5000 m²).
Constructions hétéroclites. Architectures complexes, nombreux volumes.
Clôtures variées, parfois peu soignées.
Implantations en milieu de parcelle.

Densité très faible : 2 à 5 logements / ha.



*Rue Paul Cézanne
2,5 à 5 log/ha*



Rue Matisse



Rue Van Gogh

> Habitat collectif

De 3 à 5 niveaux.

Exemple 1 : rue du Parc, résidence le Couthiol...:

Opérations de logements collectifs sont très denses : implantées sur rue, sur des parcelles de taille moyenne.

Effort d'insertion architecturale (ouvertures, toiture...)



Rue du Parc



Exemple 2 : rue Saint Blaise, Les Saphirs... :

En revanche, ces opérations ne sont finalement pas très "efficaces" en terme de densité : très grandes parcelles, implantation en retrait.

Effet "barre" dû à un manque de variété dans les volumes et les modénatures.



Les Saphirs



2-3. Le bâti diffus

> Constructions isolées : ferme, habitat

Le territoire communal a été investi dès le XVIII^e siècle par un maillage important de fermes isolées, ou par quelques petits hameaux disséminés regroupant plusieurs fermes.

Globalement bien intégrées dans leur environnement, ces constructions ponctuent et rythment le territoire agricole.

Volumétrie simple, implantation en lien avec le site et la topographie.



> Bâtiments d'activité agricole

Globalement bien intégrées dans leur environnement par les matériaux ou la végétation. Qu'ils soient anciens, en pierre, ou plus récents comme ce hangar en bois, leur impact visuel dans le paysage est globalement positif.



Ancien chai en pierre



Hangar en bois

Certains grands bâtiments d'activités, imposants depuis le ciel, n'ont en fait depuis la route qu'un impact très modéré en raison d'une implantation intelligente et d'une végétation qui limite les vues.



Bâtiment agricole depuis la route et en vue aérienne

> Grandes propriétés

Architectures plus complexes, hauts murs d'enceinte, écrin boisé (parc, arbres de hautes tiges).

Valorisent le paysage.



Château La Rolière

2-4. Le tissu urbanisé à vocation d'activités

La commune dispose de 2 parcs aménagés par la collectivité (commune ou communauté de communes) :

> Le parc artisanal de Fiancey (géré par la CCVD)

Situé à 5 km au nord du centre-ville de Livron, il s'étend sur 13 ha. Les entreprises qui s'y installent profitent d'une façade commerciale sur la RN7.

La partie sud-ouest de la ZAC est concernée par un problème de structure de terrain, seuls des bâtiments légers sont autorisés. Plus contraignant, le risque inondation connu sur ce secteur empêche le développement du parc.

Le terrain est loué par Bâtipole. Il ne peut donc pas s'implanter de nouvelles entreprises dans cette partie.

> GPA : cette entreprise implantée dans les années 1960 le long de la RN7 au sud de Fiancey est spécialisée dans la valorisation des véhicules accidentés. Son impact visuel lors de la traversée de la commune est très important. Il occupe 14 ha. La deuxième modification du PLU, approuvée en 2016, a pour objectif de permettre son extension.

> Le parc artisanal « La Fauchetière »

Le parc existant est communal, il s'étend sur 13 ha et son aménagement a été réalisé en 2 phases. Il est également quasiment entièrement occupé et accueille aujourd'hui une trentaine d'entreprises et les services techniques de la commune.

Les zones d'activités sont denses, et sans disponibilité. 20 ha au Sud de la Fauchetière seront ouverts prochainement (Parc de la Confluence).

Le PLU devra offrir de nouveaux espaces aux activités, en tenant compte des risques.

> Les autres activités implantées sur le territoire communal

Plusieurs entreprises importantes sont implantées entre la RN7 et la voie ferrée, dans le tissu urbain.



GPA et ZA Fiancey



ZA Fauchetière

3- LES ENJEUX URBAINS ET ARCHITECTURAUX

1. Valoriser le patrimoine urbain historique

- *Qualifier et valoriser les espaces publics (ruelles, montées piétonnes, placettes) par un traitement différencié, en contrepoint des extensions plus récentes*
- *Préserver la silhouette villageoise*
 - Préserver et mettre en valeur "l'extra-muros" : espaces ouverts, secteurs agricoles, césures paysagères, etc.

2. Définir des franges urbaines lisibles et qualitatives par :

- *Délimitation claire et qualitative des secteurs urbains, lutte contre les structures urbaines diffuses, qualification des limites et de l'interface entre espace agricole et espace urbain*
 - Notion de « lisière habitée » qui permet le développement d'usages en lien avec le secteur nouvellement construit : cheminement planté, parc de proximité linéaire, jardins ou vergers (partagés ou non)... ou, à minima, qui intègre des éléments structurels du paysage agricole dans les projets d'urbanisation : prolongement et continuité de la trame paysagère (parcellaire, murets, haies, arbres, boisements, cours d'eau, fossés...)

3. Poursuivre la requalification du centre

4. Identifier le petit patrimoine à protéger, en lien avec l'AVAP

5. Être vigilant sur la qualité des rénovations

6. Veiller à maintenir la bonne insertion des bâtiments isolés : extensions limitées, impact paysager...

6. Valoriser les revêtements traditionnels d'espaces publics et les clôtures

7. Améliorer la présentation des commerces sur les voies principales

4- LES DISPONIBILITÉS FONCIÈRES EN ZONE URBANISÉE

Les "dents creuses" sont des parcelles non construites en zone urbanisée. Elles peuvent constituer un potentiel non négligeable de nouvelles constructions permettant de répondre aux besoins de croissance démographique de la commune tout en évitant une consommation des terres agricoles et naturelles.

L'étude du cadastre fait apparaître les dents creuses au cœur du tissu urbanisé à Livron-sur-Drôme.

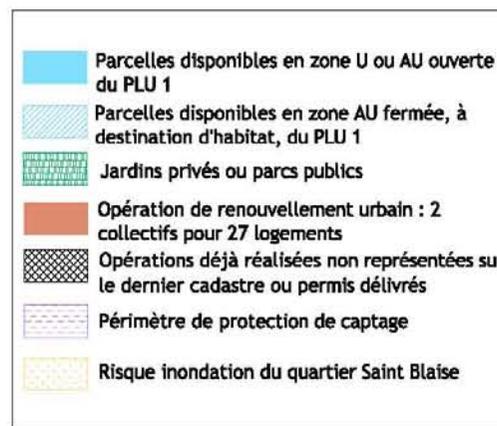
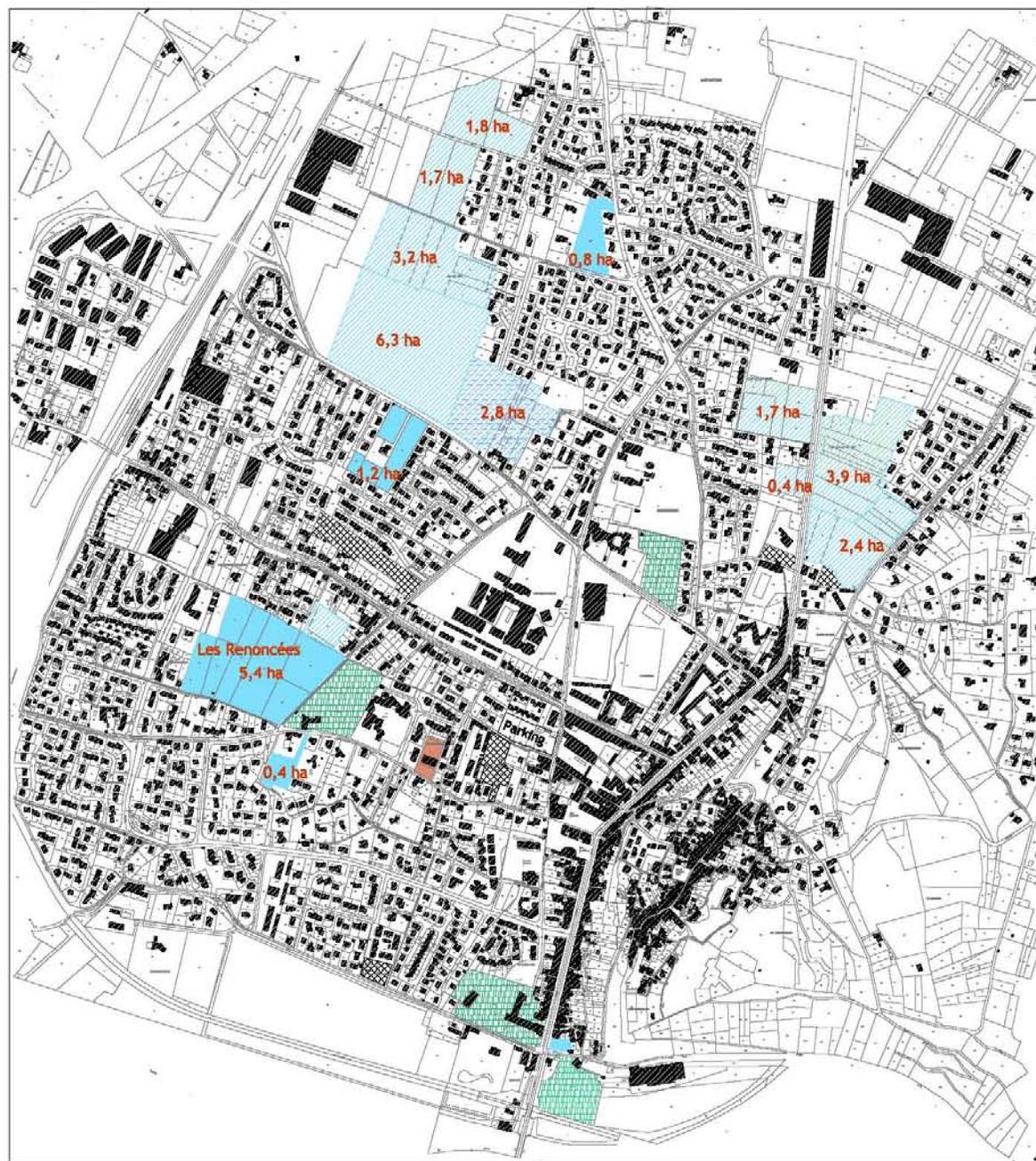
Ces espaces représentent une surface totale potentiellement manœuvrable totale de 32,5 hectares, répartis de la manière suivante :

- en zone U ou AUa du PLU : 8 ha
- en zone AU fermée du PLU : 24,5 ha.

Parmi ces disponibilités, 2.5 hectares sont soumis au risque inondation, dans le secteur de Saint Blaise, et 2.8 hectares sont dans le périmètre de protection du captage (Couthiol).

Sur le plan de localisation présenté page suivante, sont représentés par un quadrillage les permis (PA ou PC) délivrés, ainsi que certaines opérations déjà réalisées mais non reprises sur le cadastre.

Les jardins privés, jardins familiaux ou parcs publics sont également représentés.



L'environnement bâti - en résumé

- **3 entités distinctes : le Haut Livron, l'urbanisation linéaire de la RN7, le développement résidentiel entre la RN7 et la voie ferrée.**
- **Deux sites inscrits au titre des Monuments Historiques (château et cimetière), une ZPPAUP en révision.**
- **Une silhouette bâtie identitaire et visible de loin.**
- **Plusieurs noyaux patrimoniaux de qualité, à préserver.**
- **De nombreuses constructions diffuses (bâtiments d'activité, corps de ferme, habitat), dont les évolutions doivent être encadrées.**
- **Des rénovations parfois peu soucieuses du bâti ancien, avec de nombreuses modifications d'ouvertures ou des clôtures peu soignées.**
- **Une présentation des commerces à améliorer en traverse du centre ville.**
- **une entrée de ville Nord peu qualitative.**
- **Un important développement résidentiel récent, peu dense, consommateur d'espace et s'insérant parfois difficilement dans le site.**
- **Des disponibilités foncières au sein du tissu urbain, à valoriser**

VII - LA DÉMOGRAPHIE

NB : Tout au long de l'étude, la commune de Livron-sur-Drôme sera positionnée par rapport aux ensembles dans lesquels la commune s'inscrit : la Communauté de Communes du Val de Drôme.

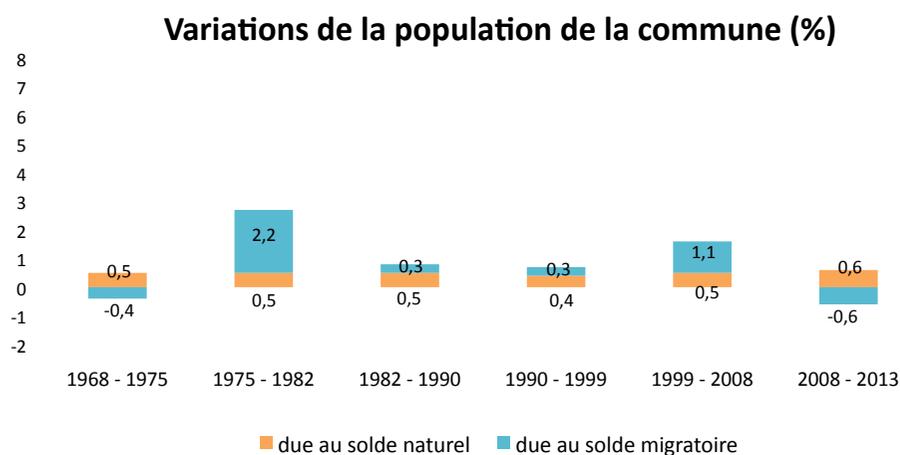
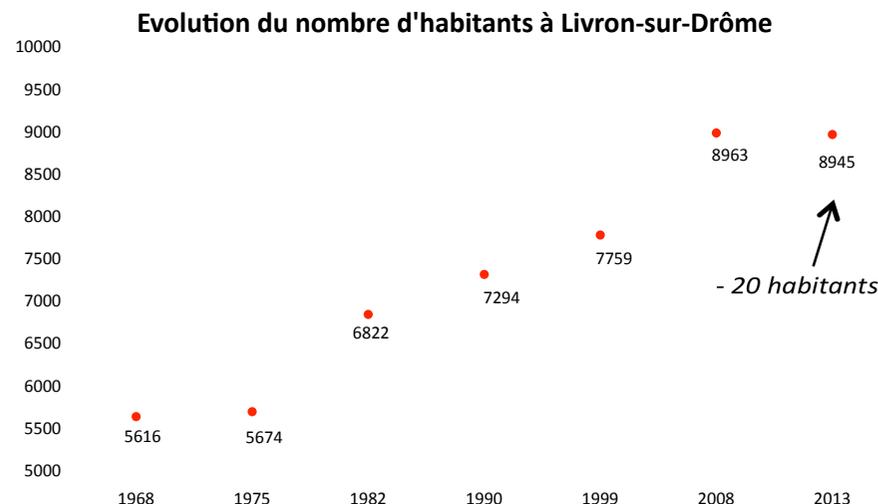
Source : INSEE – recensement 2013, SITADEL, données communales et CCVD

1- L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

La commune de Livron-sur-Drôme comptait **8945 habitants** au recensement de l'INSEE de 2013.

La commune a connu des pics de croissance démographique, entre 1975 et 1982 (+2,7%) et entre 1999 et 2008 (1,6%).

Ces évolutions s'expliquent principalement par la variation du solde migratoire (différentiel entre populations entrantes et populations sortantes). En effet, celui-ci est très important lors des périodes de forte croissance démographique.

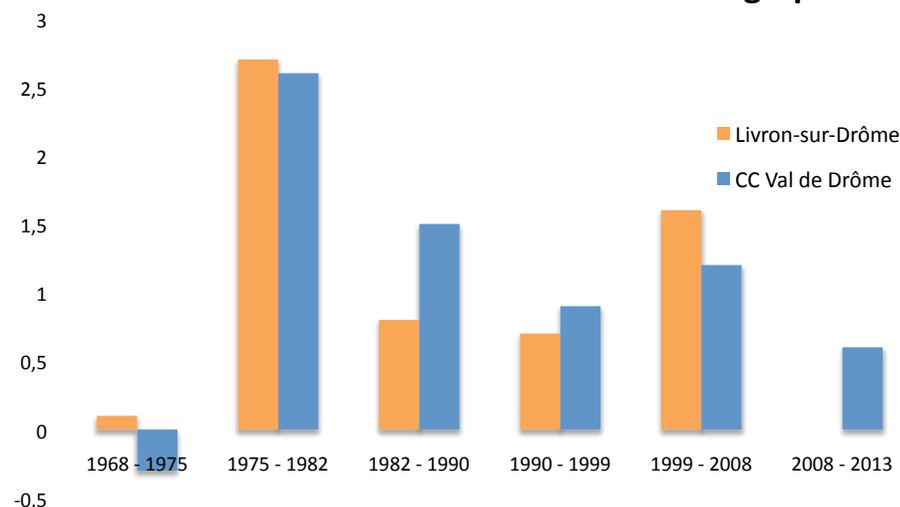


En revanche, depuis 2008, la croissance est nulle ; la commune a même enregistré une perte de population d'une vingtaine d'habitants. Cette stagnation est due au solde migratoire, qui pour la première fois depuis 1975, est négatif (-0,6%).

L'évolution de la population communale est moins régulière qu'à l'échelle de l'intercommunalité.

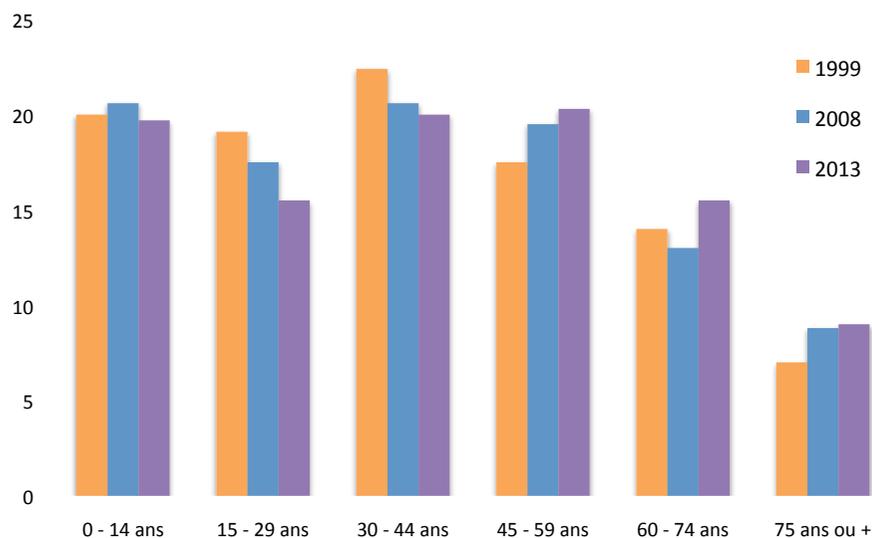
Le ralentissement de la croissance se retrouve également dans la communauté de communes, mais il est moins prononcé : entre 2008 et 2013, le taux de croissance annuel est de 0,6%.

Evolution du taux de croissance démographique



2- LA STRUCTURE PAR ÂGE

Structure de la population par tranches d'âges



La structure par âge de la commune témoigne d'une population légèrement vieillissante.

Les trois tranches d'âge les plus jeunes (de 0 à 44 ans) connaissent une baisse tandis que les trois tranches d'âge les plus âgées (45 à 75 ans et plus) sont en hausse.

La structure de la population à l'échelle de l'intercommunalité est sensiblement la même : les moins de 30 ans représentent 34,5%, et les 60 ans et plus représentent 25% de la population.

3- LES MÉNAGES

En 2013, Livron-sur-Drôme comptait 3770 ménages. Comme à l'échelle nationale, l'augmentation du nombre de ménages s'accompagne d'une diminution de leur taille : elle est passée de 3,2 personnes en 1968 à 2,3 personnes en 2013.

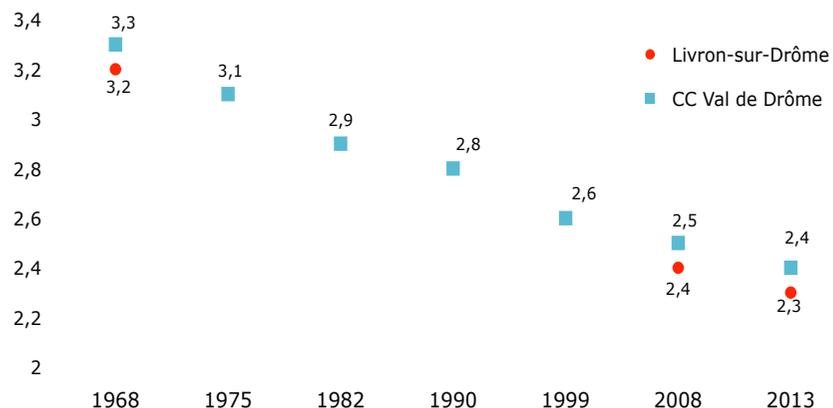
La baisse a été régulière.

La taille des ménages de Livron est au niveau de celle de la Communauté de Communes (3,3 personnes par ménages en 1968, et 2,4 personnes en 2013), néanmoins la baisse est un peu plus rapide.

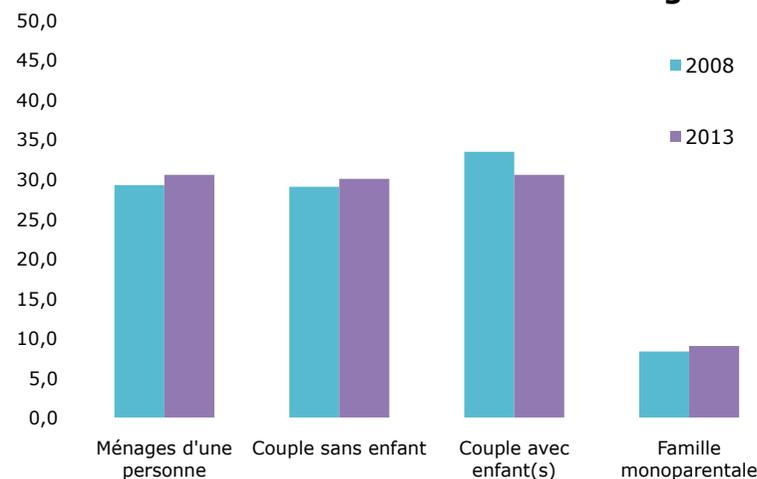
Les couples avec enfants restent les ménages les plus représentés. Néanmoins, leur part tend à diminuer. C'est d'ailleurs la seule catégorie de ménages dont l'évolution est négative.

Cette évolution implique un besoin de diversification de l'offre de logements : outre l'accueil des familles dans de grands logements, il convient de pouvoir répondre aux besoins des petits ménages et de leur proposer des logements plus petits.

Evolution de la taille des ménages



évolution de la structure des ménages



La démographie - en résumé

La commune compte 8945 habitants en 2013.

La population a connu une croissance dynamique depuis 1968, essentiellement alimentée par un important solde migratoire.

Néanmoins, entre 2008 et 2013, la croissance a été nulle, en raison d'un solde migratoire négatif.

La population de Livron-sur-Drôme est légèrement vieillissante.

Le nombre de ménages a augmenté et leur taille est en constante diminution. Toutefois les familles avec enfants restent les ménages les plus représentés.

La part des petits ménages tend à augmenter.

Ces caractéristiques de la population imposent de réfléchir aux besoins en logements induits.

VIII - LES LOGEMENTS

Sources : - INSEE – 2013, données sur la construction de logements en date réelle (SIT@DEL2).
- données de la CCVD

1- ÉVOLUTION ET STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS

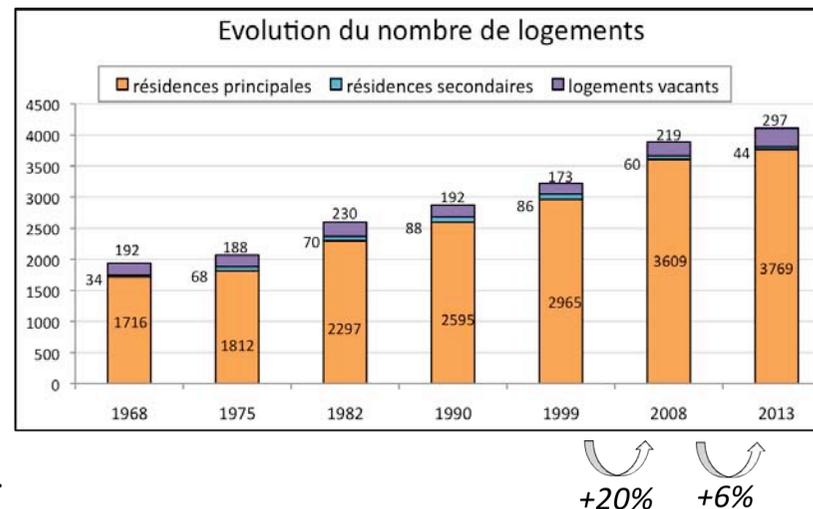
La commune de Livron-sur-Drôme compte 4110 logements au recensement de 2013.

Livron-sur-Drôme est une ville dynamique, où 9 logements sur 10 sont des résidences principales en 2013.

La part des résidences secondaires est faible : avec 44 unités, elles ne représentent qu'1% du parc.

Cette part est d'ailleurs en diminution; les résidences secondaires constituaient 3% du parc total de 1975 à 1999, puis 2% en 2008.

Cette diminution des résidences secondaires se retrouve à l'échelle de la communauté de communes : leur part est passée de 13% en 1975 à 10% en 2013.



Le taux des logements vacants, quant à lui, augmente : il est passé de 5% en 1999, ce qui représente un seuil fonctionnel, à 7% en 2013.

Bien qu'en augmentation, ce chiffre doit être mis en perspective : le taux de vacance dans la CCVD est également de 7%, et il est de 8% dans le département. Il n'y a donc rien d'inquiétant.

La vacance est certainement constituée par des logements anciens non rénovés qui ne trouvent pas d'occupant (manque d'attrait par rapport à la construction neuve).

Cette augmentation de la vacance pose la question de l'efficacité de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) réalisée sur les centres anciens de Livron et Loriol de 2004-2009 puis du PIG (projet d'intérêt général) depuis 2010.

Le PIG est désormais axé sur la rénovation énergétique, avec la création d'une plateforme Énergie qui réalise des études d'approche globale.

Par ailleurs, un dispositif local complémentaire (dispositif DORÉMI) a été créé pour apporter des conseils aux propriétaires, en lien avec des artisans locaux et en collaboration avec les chambres consulaires. Bien qu'intéressant pour les propriétaires souhaitant améliorer la performance énergétique de leur bâti, ce procédé est peu efficace. Il n'est pas assez favorable pour les rénovations d'ampleur qui seraient à mener sur certains immeubles du centre-ville.

2- LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

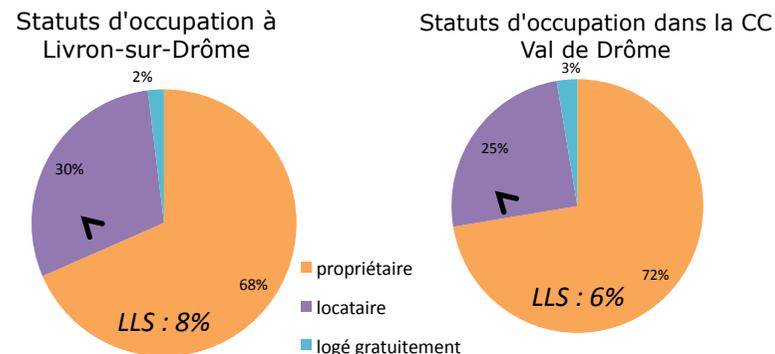
• Le statut d'occupation

Le statut de propriétaire est largement dominant dans la commune (68%). Ce taux est néanmoins inférieur à celui de la Communauté de communes (72,5%) ce qui démontre une offre de logements plus variée.

Le parc locatif représente 30% des résidences principales. Entre les deux derniers recensements, son évolution a été stable.

Selon le bilan de mi-parcours du PLH (chiffres les plus récents), le nombre de logements aidés est de 304 unités, ce qui constitue 8,1% du parc de logements.

Ce taux est néanmoins plus élevé que dans l'ensemble de la communauté de communes du Val de Drôme, où les logements aidés ne sont que 6% du parc.



Depuis 2013, plusieurs opérations comportant des logements sociaux ont été achevées, ce qui porte leur nombre à 358, soit un taux en 2016 de 9,6%.

Si l'on y ajoute les logements conventionnés privés, la commune dispose de 10,3% de logements aidés.

Avec les projets 2017, l'offre se répartit de la manière suivante :

- 162 logements DAH
- 23 logements ADIS
- 94 logements SDH
- 48 logements Habitat dauphinois

Pour rappel, la CCVD n'est soumise à aucune obligation légale (loi SRU). Néanmoins, le PLH fixait un objectif de 12% pour les communes de la confluence.

Par ailleurs, la commune a des projets de nouveaux logements locatifs sociaux :

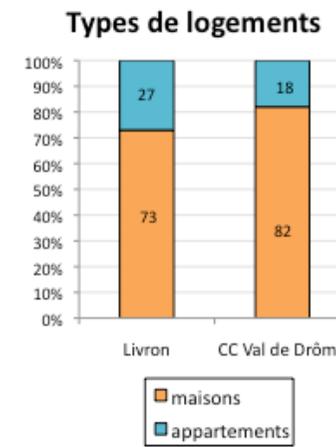
- Les Renoncées : de 30 à 36 logements sociaux : le projet (en cours de finalisation) prévoit 30 logements en 2 collectifs, 32 lots, 17 maisons jumelées, 11 lots destinées aux personnes âgées valides, et 17 logements pour personnes âgées et handicapées.
- Les Jardins d'Hanaé : 6 logements sociaux
- St Blaise : une cinquantaine de logements sociaux (quantitatif encore incertain).

• Les types de logements

Le développement de Livron-sur-Drôme est principalement fondé l'individuel pavillonnaire. En 2013, plus de 7 logements sur 10 sont des maisons.

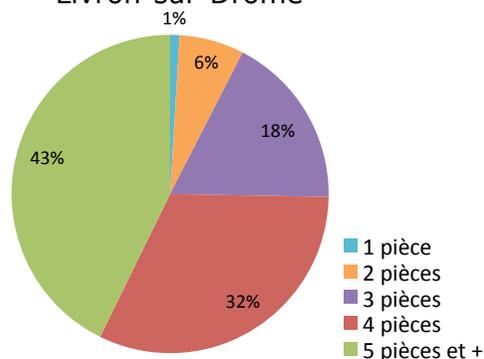
La part du logement collectif est de 27%. Elle est toutefois en augmentation : les logements collectifs représentaient 22,5% du parc en 1999.

Dans la communauté de communes, le déséquilibre maisons/appartements est encore plus marqué : les logements individuels constituent 82% du parc total.



• La taille des logements

taille des logements à Livron-sur-Drôme



Les petits logements (1 ou 2 pièces) représentent 7,5% du parc. Ce taux est semblable à celui observés à l'échelle de la Communauté de communes.

Il est à noter que, même si ce taux est faible, le nombre de logements d'une pièce a beaucoup augmenté entre 2008 et 2013 : +70%.

À l'inverse les grands et très grand logements dominent sur le territoire puisque les 3/4 du parc sont composés de résidences principales de 4 pièces ou plus. Ce taux est semblable dans l'intercommunalité (77%).

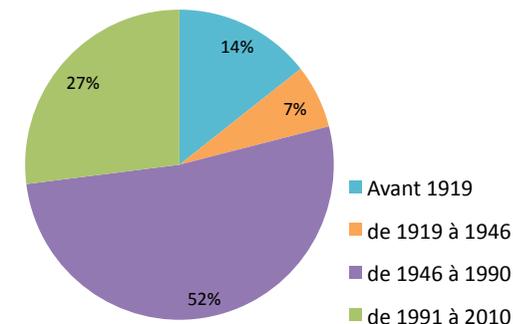
• L'époque d'achèvement

Le parc de logements anciens (c'est-à-dire antérieur à 1946) est nettement moins important à Livron-sur-Drôme que dans la Communauté de communes : 21% contre 30%.

Le rythme de construction a été très élevé entre 1946 et 1990, puisque ces résidences principales représentent aujourd'hui plus de la moitié du parc de logements.

Les logements construits sur la dernière période représentent 27%. Ce chiffre dénote tout de même une accélération de la construction et un renouvellement du parc, car il représente la construction sur une période de temps bien plus restreinte que les autres : les 20 dernières années.

ancienneté du parc de logements à Livron-sur-Drôme



3- LES LOGEMENTS SPÉCIFIQUES

• Les personnes âgées

La commune dispose de deux structures d'accueil des personnes âgées :

- La Maison de retraite CAUZID : établissement privé d'une capacité de 80 lits.
- « Les Floralties », résidence gérée par l'ODH26, regroupe une vingtaine de logements adaptés pour personnes âgées et personnes handicapées.

Une nouvelle structure est à venir, avec le Département, dans le cadre du projet des Renoncées. Ce projet fait partie des objectifs de la modification simplifiée du PLU lancée en janvier 2017.

• L'internat du CFA :

L'internat ayant fermé en 2010, des problèmes importants de logements des élèves sont survenus. Un projet actuellement à l'étude prévoit la création de petits logements qui pourraient être attribués aux élèves durant l'année scolaire et aux travailleurs agricoles saisonniers l'été.

• Logement saisonnier

La main d'œuvre saisonnière agricole liée à l'arboriculture importante sur la commune comme sur l'ensemble du canton génère des besoins en logements sur des périodes de 2 à 6 mois.

Des négociations ont été lancées entre l'association AIDER et D.A.H. (Drôme Aménagement Habitat) pour la possible transformation de l'internat du CFA en studios à louer pour les étudiants et les saisonniers.

• Aire d'accueil des gens du voyage

La commune a aménagé un terrain de 20 places. Il est situé près du cours d'eau de la Drôme, quartier Bompard, sur une parcelle de 5940m² à l'angle des voies ferrées Lyon-Marseille et Livron-Veynes. Depuis la loi NOTRe, la compétence est transférée à la CCVD.

4- LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Source : Ministère de l'écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - données SIT@DEL2, Porter à connaissance

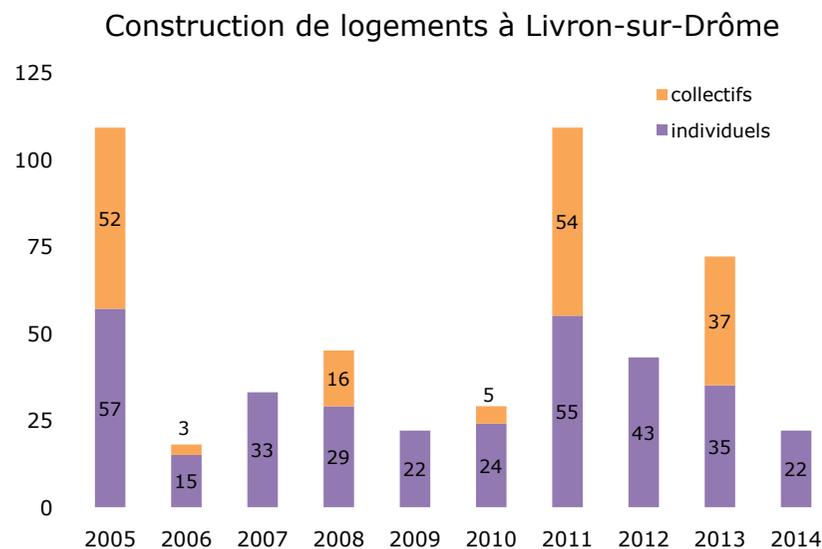
• L'évolution de la construction de logements

Entre 2005 et 2014, il s'est construit 502 logements soit en moyenne 50 par an.

La production de logements n'est pas régulière. Trois pics de constructions se démarquent : en 2005 (109 logements), en 2011 (109 logements) et en 2013 (72 logements).

La part de la construction de logements collectifs est relativement importante à Livron-sur-Drôme puisqu'elle concerne 1/3 des constructions, soit 167 unités sur la période.

À titre de comparaison, à Loriol-sur-Drôme, ville voisine de taille similaire, la construction de logements a été moins importante sur la même période : 47 par an. Le collectif n'y représente que 16%.



• **Le "point-mort"**

Il est possible d'estimer le « **point-mort** », qui est le nombre théorique de logements à construire permettant de maintenir le chiffre de population stable par rapport au dernier recensement, toutes choses égales par ailleurs. Il prend en compte : le renouvellement du parc pour remplacer les logements anciens détruits et tenir compte des changements d'affectation des surfaces bâties (commerciales, logement, bureaux...); la variation des résidences secondaires et des logements vacants; le desserrement des ménages, pour compenser le départ des décohabitants du logement parental.

Cette demande théorique est évaluée par l'ADIL 26 (association départementale d'information sur le logement) à **48,3 logements par an**. Au-delà de cette quantité, les logements construits participent à « l'effet démographique » soit à la croissance de population.

Ce point-mort a fortement augmenté. Sur la période précédente (1999-2006), il était évalué à 10,6 par an.

Cette hausse est due à l'augmentation des logements vacants d'une part, et à composition des ménages d'autre part (augmentation du nombre de ménages baisse de leur taille).

5- LE BILAN DU PLU : LA CONSOMMATION FONCIÈRE

La loi ENE ("Grenelle") a inséré l'obligation d'analyser la consommation foncière depuis le dernier PLU.

L'étude des cadastres de 2012 et 2016 a permis de détecter les évolutions de l'occupation du sol sur les 4 années d'application du PLU.

Au total, l'espace urbain sur la commune de Livron-sur-Drôme a progressé de 1,9 % entre 2012 et 2016, gagnant **7,4 hectares**.

7 opérations de logements importantes ont vu le jour depuis 2012 (cf. cartes pages suivantes):

- 6 opérations sur 5,8 ha en centre ville,
- 1 opération sur 1,6 ha aux Petits Robins

L'espace urbain apparu à partir de 2012, s'est construit en grande majorité dans des espaces résiduels de l'enveloppe urbaine.

L'analyse de la consommation foncière témoigne d'une efficacité moyenne des nouvelles constructions en terme de densité :

- entre 17 et 32 logements / ha pour les opérations groupées
- 7 logements / ha pour l'habitat individuel après division : rue Cézanne. Il s'agit d'un quartier résidentiel concerné par un assainissement autonome. Des divisions ont été faites sur des terrains de 1000 m² pour notamment tenir compte des contraintes liées à l'assainissement autonome.

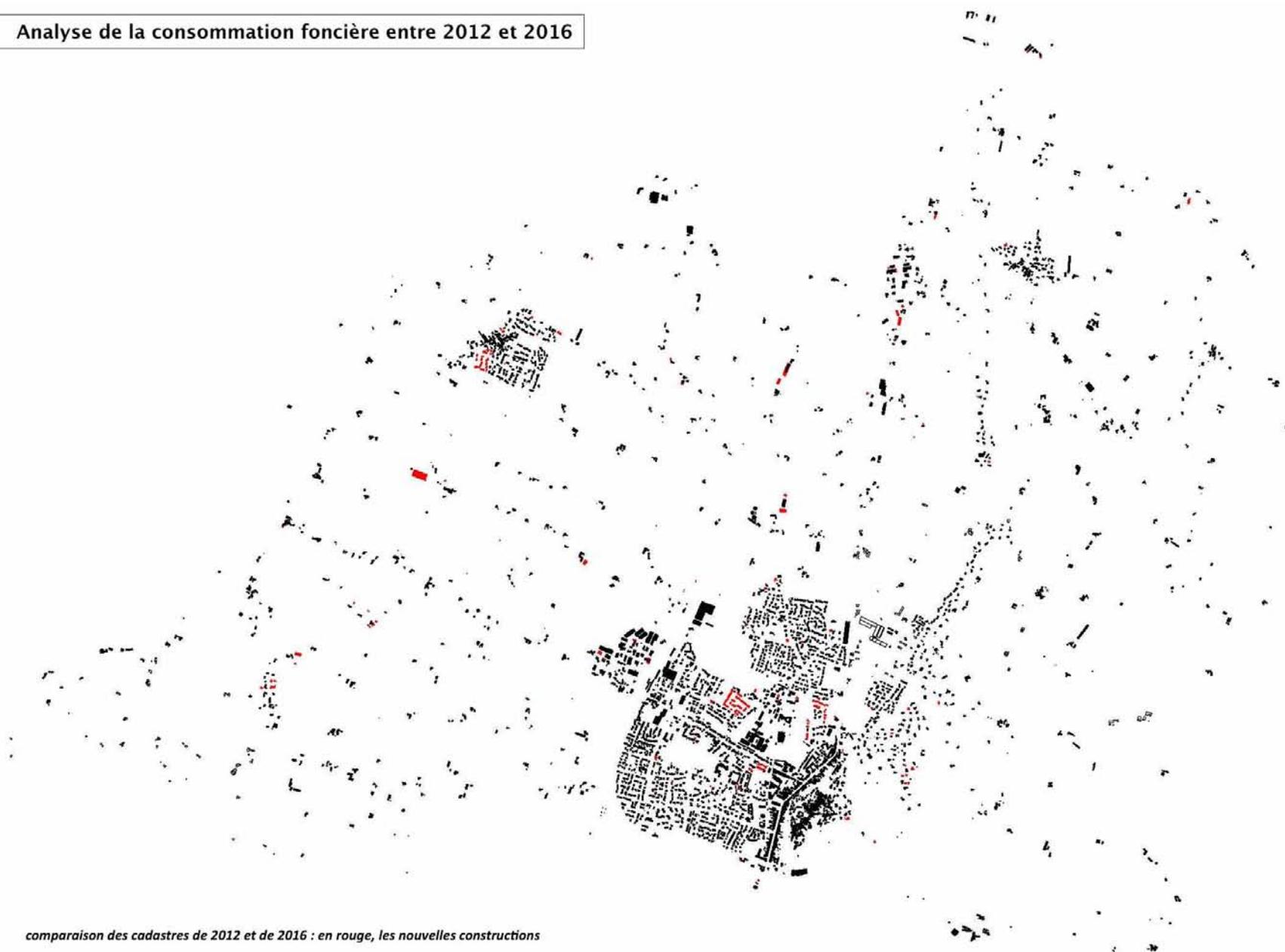
Autre enseignement de cette étude : la construction a été freinée depuis 2012 : le PLU de 2012 indiquait une consommation de 27 ha entre 2000 et 2010, soit 2,7 ha par an. Depuis 2012, la consommation foncière a été de 1,8 ha par an.

Sur la carte ci-après, le bâti en rouge est celui qui a été construit entre 2012 et 2016. On constate, hormis les grandes opérations groupées :

- quelques constructions isolées, bâtis agricoles,
- quelques extensions de bâti existant en zone agricole.
- quelques constructions à vocation d'activités
- une opération groupée (4 constructions) en assainissement autonome, au lieu-dit Domazane.



Analyse de la consommation foncière entre 2012 et 2016



comparaison des cadastres de 2012 et de 2016 : en rouge, les nouvelles constructions

Consommation foncière dans le centre-ville et aux Petits Robins



Petits Robins – 12,5 logts / ha

Les « Jardins de Chloé » – 24 logts / ha

Allées des Lavandins – 17 logts / ha

Rue M. Cerdan – 20 logts / ha

Rue du Stade – 17 logts / ha

Clos des Fleurs – 32 logts / ha

Rue P. Cézanne – 7 logts / ha

Les « Tilleuls 2 » – 18 logts / ha

6- LES OBJECTIFS DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DU VAL DE DRÔME

Bilan mi PLH 2012- 2018 : Suivi Construction neuve par AN

	Objectifs PLH	REALISES INSEE	Détail REALISES		PLU	PROPOSITION Fin PLH	CONFIRMATION Commune	
	2013/2018 Nouveaux logements par an	2006/2015 Nbrs logts AUTORISES par an (sit@del)	Evol par an logt AUTORISES 2006/2012 INSEE	Evol par an logt AUTORISES 2013/2015 INSEE	Objectifs	Besoin en NOUVEAUX logements par an sur les 10 ans à venir	Besoin en NOUVEAUX Logement par an sur les 10 ans à venir	PRECISION pour 2017 et 2018
LIVRON	74	49	54	36	74	74	74	74/an

BILAN mi PLH Suivi Logement Locatif Social (LLS)

	Objectifs PLH 2013/2018		REALISES	PROPOSITION fin PLH	CONFIRMATION Commune	
	Nombre de Logement Locatif Social par an	Total sur 6 ans	logements Sociaux AUTORISES Prog HLM 2012 à 2016	Besoin en Logement Locatif Social par an sur les 10 ans à venir	Besoin en Logement social par an sur les 10 ans à venir	PRECISION pour 2017 et 2018
LIVRON	23	138	0	23	23	23 /an

Concernant la densité : Livron est considérée comme une commune péri-urbaine, avec un objectif de densité de 20 à 35 logements en moyenne par hectare.

Concernant la croissance démographique : l'hypothèse initiale du PLH pour les communes de la Confluence était fixée à 1,5% de croissance annuelle. Au bilan de mi-parcours, le taux de croissance constaté était de 0,7%.

Les logements - en résumé

La commune compte 4110 logements en 2013.

92% des logements sont des résidences principales.

Le parc est relativement diversifié : 27% de logements collectifs, 30% de logements locatifs.

Le logement locatif aidé représente 9,6% du parc total en 2016 (données CCVD). Plusieurs opérations sont en projet.

Les petits logements sont sous-représentés, mais leur part a tendance à augmenter.

Logements spécifiques : la commune dispose d'une aire d'accueil des gens du voyage, et de 2 structures pour personnes âgées. Un nouvel établissement pour personnes âgées est en projet. la réhabilitation de l'internat du CFA est également en projet.

Il s'est construit en moyenne 50 logements par an entre 2005 et 2014. Le PLU précédent faisait part d'un dynamisme plus important en terme de construction neuve : 55 logements par an entre 1994 et 2007.

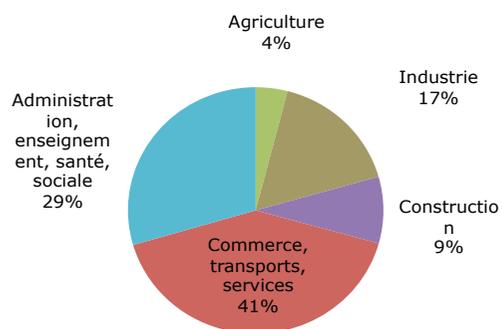
Le point mort est évalué à 48,3 logements par an.

IX - LES ACTIVITES ECONOMIQUES

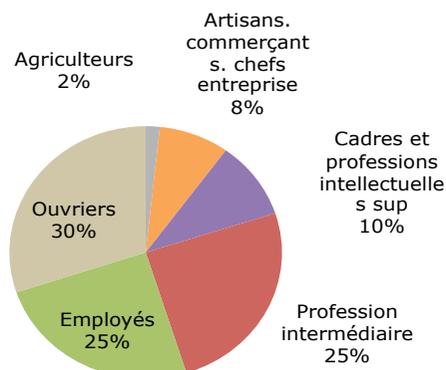
Sources : INSEE, Unistatis. Données communales

1- L'EMPLOI

emploi selon le secteur d'activité



emploi selon la CSP



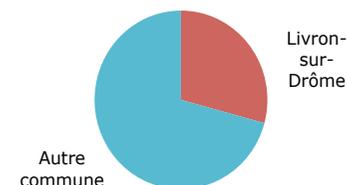
Principaux secteurs d'activités sont le secteur tertiaire (administration, santé, enseignement), les commerces et les transports. Les CSP les plus représentées sont les ouvriers, les professions intermédiaires et les employés.

30% des actifs travaillent dans la commune (ils étaient 50% en 1999). La majeure partie des travailleurs fait donc la navette entre la commune et les pôles d'emploi importants à proximité (Crest, Montélimar et Valence).

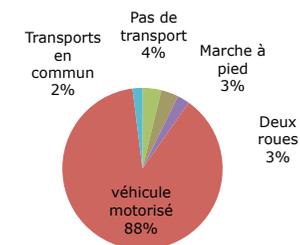
91% des actifs utilisent leur véhicule personnel (voiture ou deux roues) pour se rendre à leur travail.

Les transports en communs ne sont utilisés que par 2% des actifs.

Lieu de travail des actifs



moyen de transport pour se rendre au travail



2- LES ACTIVITÉS

*Source : rapport de présentation du projet de ZAC de la Confluence
rapport de présentation du PLU de 2012, mis à jour en 2017.*

Sur la Commune de Livron-sur-Drôme, trois pôles économiques concentrent l'essentiel des activités de la Commune :

- le centre ville de Livron-sur-Drôme propose aux habitants tous les commerces et services de proximité, remplissant le socle de l'animation de la vie quotidienne,
- le parc artisanal de Fiancey,
- le Parc artisanal de la Fauchetière

La Commune de Livron-sur-Drôme recensait en 2008 environ 2400 emplois sur son territoire, pour une population active ayant un emploi de 3700 personnes environ, soit un rapport de 65 %. Cet indicateur de concentration d'emplois indique notamment que de nombreux actifs installés sur la Commune ont leur emploi dans les communes limitrophes.

Pour faire face à la demande croissante des entreprises de s'implanter sur le territoire et proposer une offre foncière adaptée et de qualité, la Communauté de Communes du Val de Drôme a décidé de promouvoir sur son territoire la création d'un nouveau parc d'activités économiques.

Le PLU de 2012 prévoyait plusieurs zones d'urbanisation future à vocation économiques : AU_i, zones fermées et AU_{ai}, zones ouvertes.

La révision du PLU est l'occasion de faire un point sur l'opportunité et l'efficacité de ces zones en fonction notamment des aléas et de leur accessibilité.

2.1- Les zones d'activités

Deux zones d'activité donc sont implantées sur le territoire de la commune.

- Le parc artisanal de **Fiancey**, à vocation industrielle et artisanale, situé à 5 km au nord de Livron. Cette zone d'une surface de 13 ha est totalement occupée et compte à ce jour 16 entreprises, employant 130 personnes, spécialisées dans le domaine de la construction métallique, de la conception de machines spéciales, de la serrurerie ou encore de la plasturgie...



Photo aérienne du parc de la Fauchetière



Photo aérienne du parc de Fiancey

- Le parc artisanal « **La Fauchetière** », d'une superficie de 13 ha qui est également entièrement occupé par une trentaine d'entreprises et les services techniques communaux. Elle est en gestion communale. Selon le site internet de la CCVD, elle emploie 170 personnes.

Une extension sera prochainement en activité au Sud de la Fauchetière: le parc d'activité de **la Confluence**, ZAC créée sur 20 ha et gérée par la CCVD.

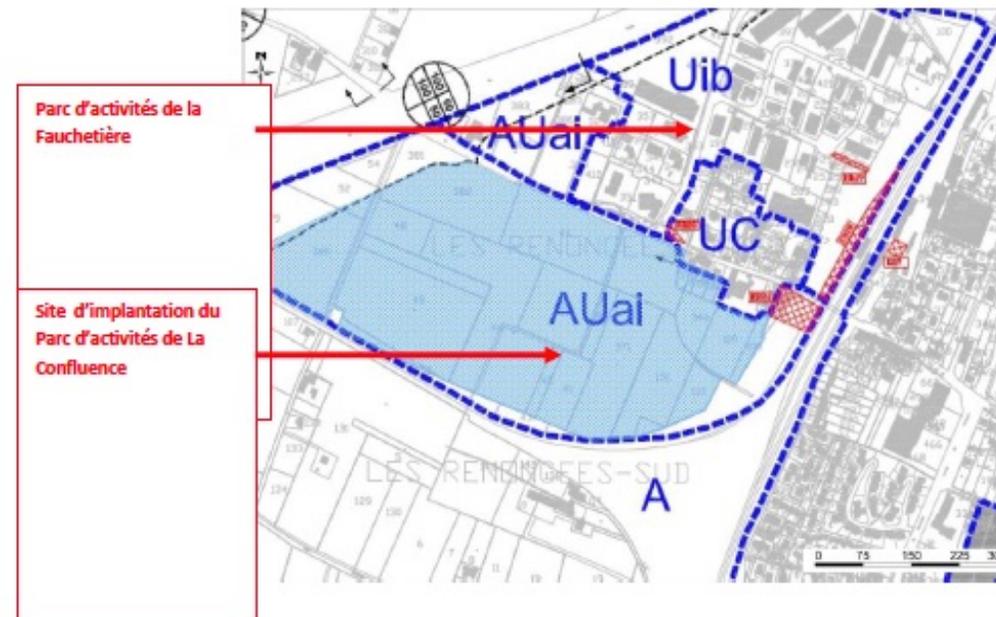
La particularité de ce projet réside notamment dans :

- la volonté de répondre à la demande des acteurs économiques notamment les petites et moyennes entreprises de s'implanter sur le territoire rhodanien en continuité immédiate du Parc d'activités de la Fauchetière,
- la dynamisation de la vie locale et le maintien d'une compétitivité effective,
- le souci de promouvoir le regroupement et la restructuration des activités et équipements économiques (gestion interne, production, exploitation et logistique),

- le souhait de fixer au mieux la population active de la ZAC dans le bassin de vie,
- la redynamisation de l'emploi industriel, artisanal et tertiaire sur le territoire communautaire,
- la recherche d'une implantation d'entreprises la moins pénalisante pour l'environnement,
- la volonté de mettre en avant les principes de développement durable « Biovallée »,
- la réduction de l'impact sur les territoires agricoles, en aménageant un espace déjà contraint par les infrastructures et l'urbanisation, et en protégeant les autres espaces agricoles de la Commune.

Le site a vocation à accueillir des entreprises issues du domaine des éco-activités définies comme « des activités qui produisent des biens et des services destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, l'air, et le sol et les problèmes relatifs aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes, ainsi que les activités qui valorisent les éco-ressources ».

Le parc de « La Confluence » recevra principalement des entreprises dont l'activité n'est pas soumise à déclaration ou autorisation ICPE. Par exemple, parmi les entreprises sollicitant une implantation, les activités exercées étaient notamment la cosmétique, l'écoconstruction, la fabrication de snowboard...



2-2. Le contexte intercommunal

Sur le bassin de la Confluence, la CCVD dispose de 3 autres parcs intercommunaux :

- **Le parc industriel de Champgrand à Loriol**

Situé à 200 m de l'échangeur autoroutier de Loriol, il s'étend sur 37,66 ha. Il accueille 33 établissements employant près de 500 personnes dans des métiers diversifiés comme l'injection plastique, le transport, l'agro-alimentaire ou le conseil.

- **Le parc commercial des Crozes entre Livron et le centre de Loriol**

Sur 11,6 ha, ce parc compte 20 enseignes et emploie 150 personnes.

- **Le parc d'activités "Les Blaches" à Loriol**

Ce parc accueille 16 entreprises sur 15 ha et emploie 650 personnes.

Une étude réalisée par la CCVD sur l'offre des parcs et les demandes d'implantation fait apparaître que les seuls terrains disponibles sur le territoire de la communauté de communes du Val de Drôme sont sur l'Ecosite du Val de Drôme, à Eurre et sur le parc artisanal des Grandes Vignes à Grane. Les parcs d'activités de Livron et de Loriol n'ont donc plus aucune disponibilité. Or, les demandes concernent principalement ces deux communes.

Un besoin immédiat est donc identifié pour les plus grandes entreprises et plus généralement pour les acteurs voulant s'implanter dans la vallée du Rhône.

Dans ce contexte, la CCVD a programmé des extensions des parcs d'activités existants ou de nouveaux parcs d'activités pour les prochaines années :

Nom du parc	Commune	Type	Prévus en	Surface en Ha
Champgrand	Loriol	Artisanal, industriel et tertiaire	2019	20
Les Crozes	Loriol	commercial	2018	8
La Confluence	Livron	Artisanal, industriel et tertiaire	2018	20
Le grand pré	Montoisson	artisanal	2018	2 ha
TOTAL				50 ha

2-3. Le tissu économique communal

Hors des parcs d'activités, la commune dispose sur son territoire de plusieurs espaces dédiés aux activités économiques.

- **Entreprise GPA** : cette entreprise implantée dans les années 1960 le long de la RN7 au sud de Fiancéy est spécialisée dans la valorisation des véhicules accidentés. Elle emploie 120 personnes.

La modification n°2 du PLU, approuvée le 17/10/2016 a permis d'ouvrir à l'urbanisation une partie des zones AUi en vue de permettre la réalisation du projet de développement de l'entreprise, implantée sur les secteurs Uie voisins.

L'entreprise GPA occupe aujourd'hui un tènement d'environ 12 ha, situé au Nord du bourg de Livron, entre la RN7 à l'Est et la voie ferrée et l'autoroute A7, à l'Ouest. Le projet de développement nécessitait :

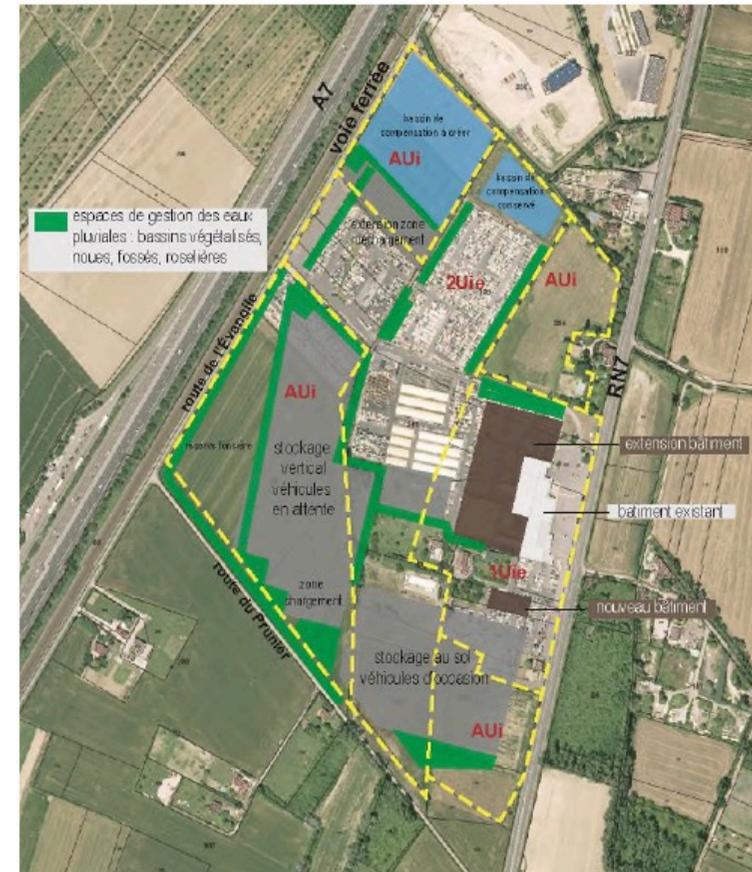
- une augmentation de sa capacité de traitement et de stockage des pièces détachées
- une augmentation de la capacité de stockage des véhicules en attente ou en cours de traitement, de 5000 véhicules : afin de limiter l'emprise au sol et l'imperméabilisation induite par ces surfaces de stockage, les véhicules seront stockés sur 5 niveaux dans des rayonnages extérieurs couverts par une toiture photovoltaïque.
- une augmentation des surfaces de stationnement des véhicules d'occasion remis en vente.
- une augmentation de la surface consacrée aux chargements et déchargements des véhicules sur les poids-lourds.

- **Entreprises implantées dans le tissu urbain :**

> **A l'entrée nord du bourg de part et d'autre de la RN7 :**

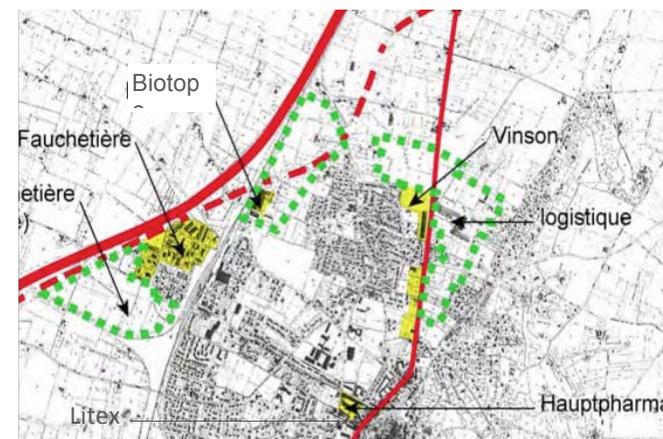
Deux entreprises importantes sont installées qui marquent de leurs bâtiments imposants l'entrée du bourg et occultent en partie les vues sur le village perché du Haut-Livron (Constructions métalliques Vinson et une entreprise de logistique).

Un peu plus au sud, en rive ouest de la RN7 sont implantés successivement en allant vers le Sud une station service, un garage automobile, puis l'ancien siège d'une entreprise de transport (Debeaux), qui sera prochainement réinvesti pour de nouvelles activités.



> Une importante entreprise pharmaceutique est implantée en centre ville (Hauptpharma), sans possibilité d'extension mais dynamique, elle ne souhaite pas déménager.

> L'entreprise LITEX situé au sud-est du bourg, entre la RD (route d'Allex) et la Drôme, qui dispose de peu de possibilités d'extension.



2-4. Les commerces et services

L'étude du commerce, de l'artisanat et des services réalisée en 2006 dans le cadre du SMDVD recense à Livron 81 commerces et services. La commune concentre près de la moitié des commerces et services du territoire Confluence

Différents types de commerces sont présents à Livron :

- services aux particuliers : banques, assurances, agences immobilières...
- hygiène, santé, beauté : coiffeurs, optiques, pharmacie...
- équipement de la maison : électroménager, bricolage...
- équipement de la personne : vêtements, bijouterie...
- culture et loisirs : fleur, presse, librairie...
- cafés, hôtels, restaurants.



La commune dispose ainsi d'une offre relativement importante et diversifiée en commerces traditionnels de proximité et services aux particuliers. Elle ne compte que 2 commerces de moyenne surface alimentaires (discount).

Les commerces sont concentrés sur deux secteurs de la commune :

- une centaine de commerces et services sont établis le long de la RN7, qui constitue une véritable vitrine ; cependant ces commerces sont étalés de part et d'autre de la voie sur un linéaire de 900 m environ. Cette longueur rend difficile l'usage local des commerces par les piétons exclusivement et la voiture reste souvent nécessaire.
- plus récemment, un pôle commercial s'est créé en secteur périphérique, à l'entrée ouest du bourg, de part et d'autre de la route de la Voulte : y sont notamment implantés les deux surfaces commerciales de discount alimentaires dont l'une dans le cadre d'un petit centre regroupant 7 commerces.

2-5. Les projets

Les élus ont définis deux priorités :

- **le développement du Sud de la commune, avec la requalification du centre (place de la Madeleine, la Poste).**

La commune réalise une étude globale de circulation et d'aménagement pour recentraliser le cœur de ville vers l'Office de tourisme.

Elle doit porter sur un périmètre allant de l'avenue Albert Mazade à l'avenue des Cévennes, en intégrant la place de la Madeleine, afin d'apporter de l'épaisseur au centre. Une réflexion sur le stationnement et les liaisons douces est intégrée à cette étude.

La préoccupation du maintien des commerces dans le centre était déjà dans le PLU, qui prévoit dans sa zone UAC une protection des commerces, avec interdiction de changement de destination.

La CCVD a mis au point un DAC (Document d'Aménagement Commercial) en 2014. Cette étude a permis de réfléchir sur le devenir des centres urbains, et d'alerter sur la tendance à la périphérisation des commerces.

Les priorités stratégiques suivantes ont donc été définies :

- Relancer la dynamique commerciale des centralités de Livron et Loriol en évitant la périphérisation des activités et en engageant une politique volontariste destinée à produire du bâti commercial en cœur de ville adaptée aux besoins du commerce de demain.

- Réserver l'implantation sur le parc des Crozes aux activités dont les surfaces de vente seraient incompatibles avec une implantation en cœur de ville à Loriol ou à Livron.

Principe N°4 :
Doter Livron d'un cœur de ville lisible pour affirmer une réelle identité

- 1 Densifier l'offre commerciale en structurant une polarité commerciale.
- 2 Réaménager la place Jean Jaurès.
- 3 Repositionner la place de Sibourg comme polarité principale compte tenu des enseignes déjà présente.

 Périmètre d'intervention prioritaire



Extrait du DAC – CCVD - 2014

cibles & stratégies

Vallée de la Drôme – Définition d'une vision partagée d'Aménagement Commercial

Lot n°1 : CCVD – Décembre 2013

- - le secteur de la gare doit constituer un 2^è pôle, avec notamment le développement d'une mixité fonctionnelle : activités et habitat.

Sur l'emprise de l'ancienne coopérative "Drôme Fruit" en faillite puis rachetée par la CCVD, 30% des bâtiments seront conservés et réhabilités. Le projet, non définitif, se répartit de cette façon :

- 30 logements neufs, dont 31% de logements sociaux
- de l'artisanat, sur 2000 m²
- du tertiaire, sur 1000 à 1300 m².

Il s'agit d'un secteur à enjeux, bien situé. La réflexion sur l'aménagement du quartier de la gare y sera associée, avec notamment un projet de parking, et d'une liaison douce entre ce nouvel espace de stationnement et le nouvel espace économique.

Plan d'aménagement du projet de reconversion du site Drôme Fruit par la CCVD



2.6- Le tourisme

La commune de Livron-sur-Drôme bénéficie d'atouts remarquables : le château, le vieux village... et d'une situation géographique privilégiée, porte d'entrée de la Biovallée®.

Par ailleurs, plusieurs structures de loisirs et de promenades sont disponibles sur le territoire communal (cf. chapitre Transports et déplacements, p. 26-27) et sont source de nouveaux visiteurs :

- le circuit des canaux Livronnais
- la randonnée de la crête de Brézème
- la randonnée de l'île de Prentegarde
- la randonnée de la confluence Drôme – Rhône.
- Les circuits VTT de Livron au Petits Robins, le Tour du Mont Rôti, la tour du Diable.
- la *ViaRhôna*
- la véloroute "*VéloDrôme*"
- le projet d'itinéraire de grande randonnée : "*Sur les pas des Huguenots*".

Malgré ces attraits, la commune dispose d'un nombre très limité de structures d'accueil.

Au total, elle compte un hôtel et deux gîtes, ainsi qu'un accueil à la ferme d'autruches (roulottes et campings-cars).

On assiste néanmoins depuis quelques années à un développement important de l'offre de locations de particuliers du type *Airbnb*.

2.7- Les carrières

Les carrières sont situées aux Petits Robins, en bord du Rhône. Les restitutions à la commune pour fin d'exploitation auront lieu en 2018 pour le 2^e lac et en 2020 pour le 3^e lac.

3- LA CONSTRUCTION DE LOCAUX D'ACTIVITÉS

Source : SITADEL, données communales

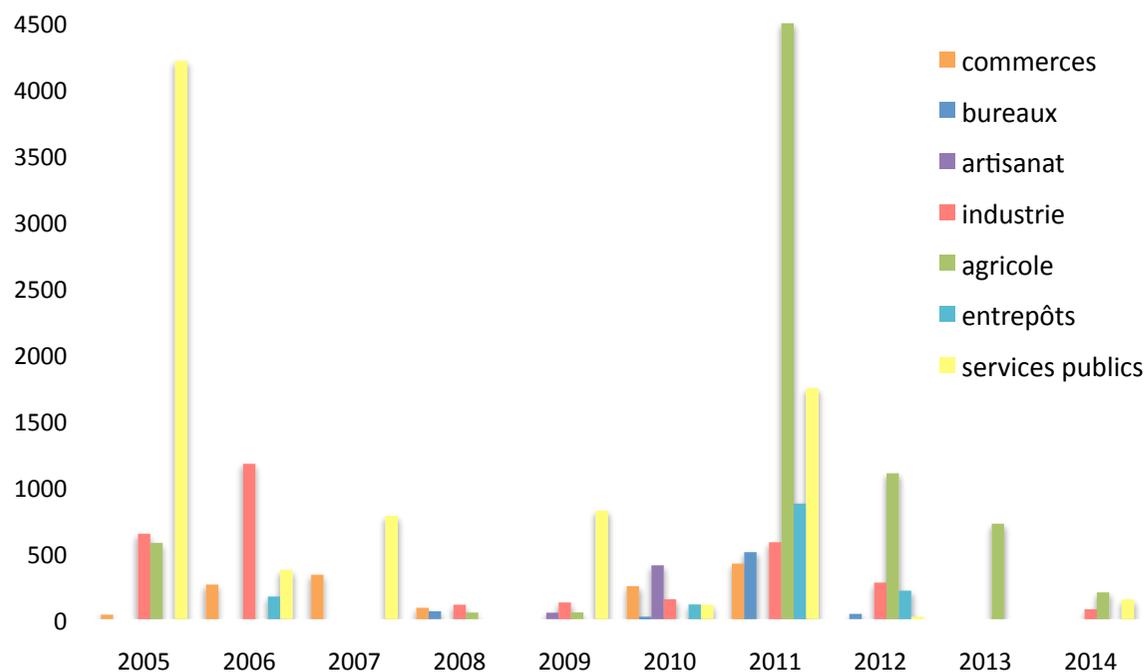
Entre 2005 et 2014, il s'est construit 22300 m² de locaux d'activité à Livron.

Deux pics de construction principaux: 1 salle culturelle (rue de Couthiol) en 2005 et des locaux agricoles (centre équestre) en 2011.

On constate très peu de construction de bureaux et d'artisanat.

Enfin, sur les 10 ans étudiés, seuls 1300 m² cumulés de commerces ont été construits. L'offre à destination des commerces n'est pas satisfaisante. Le territoire communal n'est pas en capacité de couvrir les besoins exprimés en la matière, d'où notamment le projet de requalification du secteur de la gare.

constructions de locaux d'activités (en m²)



L'économie... en résumé

30% des actifs ayant un emploi travaillent dans la commune. Ils étaient 50% en 1999.

Les secteurs d'activité les plus représentés (outre l'administration) sur la commune sont les commerces et transport et l'industrie.

A l'échelle de la Vallée de la Drôme, deux grands bassins d'emplois : Crest et le pôle de Loriol/Livron).

Pôle d'emplois intermédiaire entre Valence et Montélimar sur un axe nord-sud et entre Privas et Crest sur un axe est-ouest.

Deux parcs d'activités économiques intercommunaux présents sur la commune (Fiancey et La Fauchetière) mais aujourd'hui saturés. Plusieurs projets d'initiative communale ou intercommunale (ZA Confluence).

Un tissu de petites entreprises et aussi 5 grandes entreprises réparties sur le territoire communal et employant environ 660 personnes.

Livron, comme Loriol, constitue un pôle de commerces et services de proximité satisfaisant pour la clientèle locale.

L'agriculture est dynamique mais en évolution, avec une diminution importante de l'arboriculture au profit des grandes cultures.

L'offre d'hébergement touristique est limitée.